anser
Pour un nouveau jour sur la RDC

République Démocratique du Congo
Agence Nationale de l'Electrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et périurbain

DES BASES SOLIDES *pour des* LENDEMAINS PORTEURS

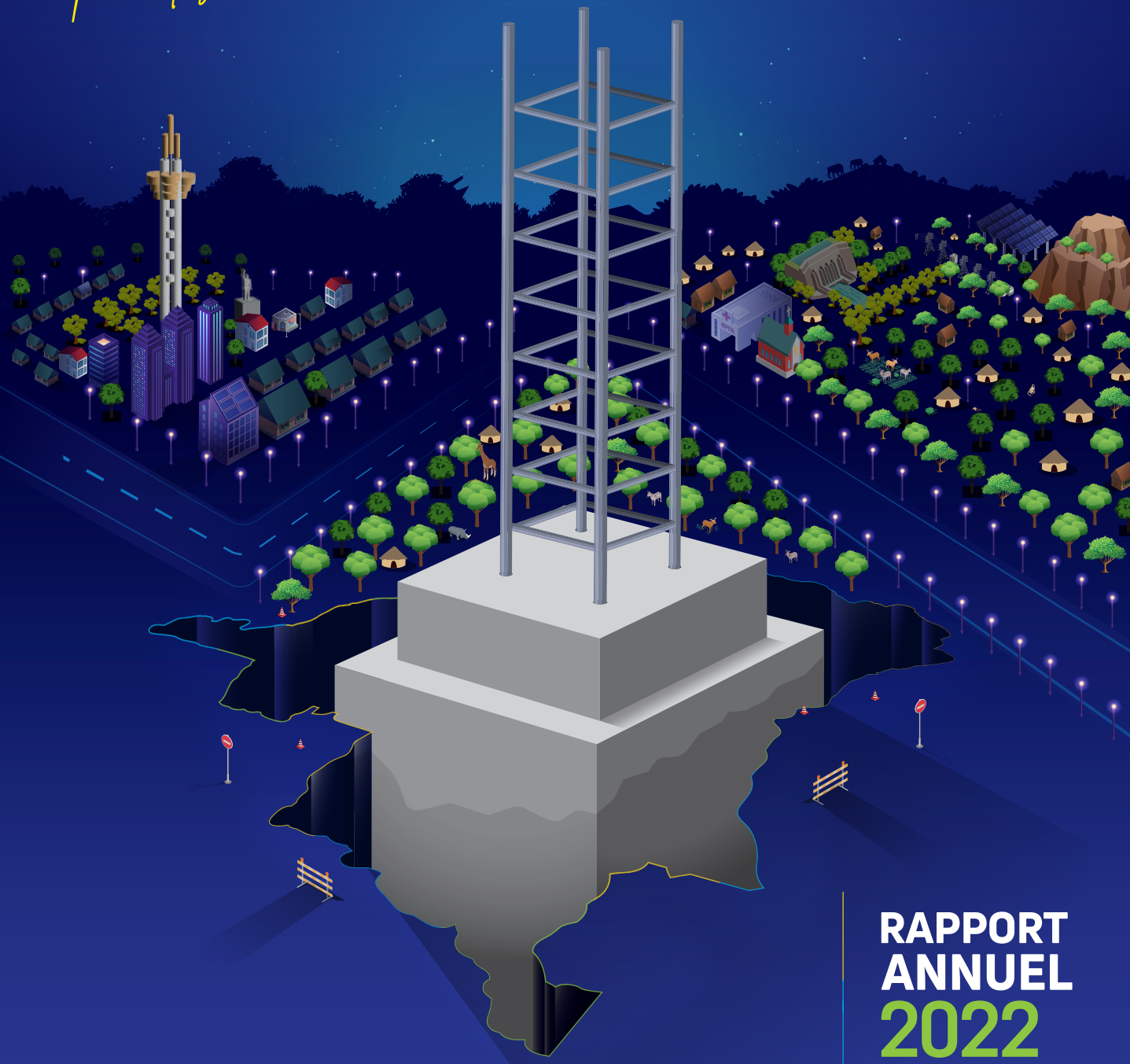

RAPPORT ANNUEL 2022

Description de l'image de couverture

Il s'agit d'une illustration qui représente la carte de la RDC, de laquelle émerge la fondation (base) solide de l'électrification qui bénéficiera aux populations rurales et périurbaines.

« Plus de deux années durant, nous avons travaillé à poser des bases et des bases bien solides à la hauteur des défis »

© 2023, tous droits réservés à l'ANSER.

anser
Pour un nouveau jour sur la RDC

DES BASES SOLIDES
pour des LENDEMAINS PORTEURS

Soutien permanent du Président de la République à l'ANSER

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DE LA CINQUANTE-SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

En perspective de la célébration, le 5 juin 2022, du centenaire du Diocèse d'Idiofa couvrant une partie du Kwilu et une autre du Kasaï, sans électricité depuis plusieurs décennies, le Président de la République a salué la réalisation, à sa demande et en temps record, du projet d'électrification de la mission catholique d'Ipamu.

Ce projet a été réalisé par l'Agence Nationale de l'Électricité et des Services Énergétiques en milieux Rural et Périurbain (ANSER). Le Gouvernement, à travers les Ministères sectoriels concernés au « volet électrification » du Programme de Développement Local des 145 territoires, a été invité à se rapprocher de l'ANSER afin de capitaliser son expertise et expérience en la matière.

SON EXCELLENCE
FÉLIX ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO
Le Président de la République

Compte rendu du 56ème Conseil des Ministres

EXTRAIT DU DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR FÉLIX ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT EN EXERCICE DE LA SADC SUR L'ÉTAT DE LA NATION

En plus du fonds Mwinda et en prélude du déploiement de mini et microcentrales dans les 145 territoires de la RDC, le Gouvernement, à travers l'ANSER, a expérimenté son approche de l'électrification rurale et périurbaine. À ce jour, plus de 20 projets sont répartis dans les provinces formant le Grand Bandundu, le Grand Kasaï, le Grand Équateur ainsi que le Grand Oriental au bénéfice de plus de 500 000 personnes.

Kinshasa - RD Congo, Samedi 10 décembre 2022

... avec la mise en place de l'ANSER, l'Agence Nationale d'Électrification et de Services Énergétiques en milieu Rural et périurbain, et son déploiement progressif à travers le pays, plus de 30 000 ménages pourront accéder à l'électricité à travers le Fonds Mwinda.

Ce fonds dont la première dotation provient de moi-même, permet de drainer d'importants financements du secteur tant public que privé et d'inciter les entreprises privées à s'implanter dans les zones rurales et périurbaines. Aujourd'hui, 49 territoires ont pu bénéficier de ces investissements. La perspective est d'atteindre les 145 territoires en 2023.

SON EXCELLENCE
FÉLIX ANTOINE TSHISEKEDI TSHILOMBO
Le Président de la République

Discours du Président de la Rébuplique sur l'État de la Nation

Son Excellence
Monsieur le Président de la République, Chef de l'État,
Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Camille
Kabasele
Président du Conseil d'administration

« L'électrification rurale, un rêve qui, dans la douleur, commence progressivement à prendre corps »

En 2022, l'Agence Nationale de l'électrification et des Services Energétiques en milieux Rural et périurbain, a mis en œuvre sa mission de l'électrification rurale à travers la réalisation de plusieurs projets pilotes d'électrification et d'éclairage public. Cette action est guidée par la Feuille de route adoptée par l'ANSER en 2020 et mise à jour en 2022. Elle est facilitée par trois leviers qui orientent son action : un plan d'électrification, suivant une approche décentralisée (plans locaux de l'électrification), un programme d'investissements prioritaires associé, et des mesures incitatives pour mobiliser les financements adéquats.

En effet, l'élaboration du plan d'électrification en milieux rural et périurbain a permis de produire un cadre cohérent d'intervention pour toutes les parties prenantes intéressées au développement du secteur de l'électricité dans notre pays. Associé à ce plan d'électrification, le programme d'investissements prioritaires 2022-2025 élaboré par l'ANSER est couplé à l'impératif du Gouvernement d'assurer également l'éclairage public, l'adduction d'eau et tout autre service énergétique capable d'apporter le développement socio-économique de la population dans les zones ciblées.

L'année 2023 s'ouvre sur une forte impulsion politique et une perspective de maturité dans la mise en œuvre de notre Programme d'Investissements Prioritaires (PIP) 2022-2025. Cela augure certes une relance de l'activité économique grâce à laquelle l'ANSER pourra trouver le moyen de s'atteler fondamentalement sur la stratégie d'électrification rurale et périurbaine avec sa mise en œuvre de façon coordonnée, tout en aiguisant une vision claire des options disponibles permettant un accès aux services d'électricité à travers le pays.

À n'en point douter, l'ANSER ne cessera de déployer ses plus grands efforts non seulement pour accélérer l'électrification et la mise à disposition des services énergétiques mais aussi pour fournir des solutions plus efficaces et adaptées à chaque entité territoriale en vue d'améliorer les conditions de vie dans l'arrière-pays.

Ainsi, parmi les priorités des priorités des mandataires de l'ANSER se compte notamment la relance du processus de mobilisation des ressources propres de cette agence en vue de soutenir l'électrification en milieux rural et périurbain. Il s'agit ici de mener des actions de lobbying à même de soutenir l'activation rapide des actes générateurs desdites ressources financières (exclusives et concurrentes), lui reconnues à l'article 97 de la loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité, et confirmé par le décret n° 16/014 du 21 avril 206 portant création, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé ANSER ainsi que le décret n°18/051 du 24 décembre 2018 portant mécanismes et modalités de perception, de gestion et de répartition des ressources de l'ANSER.

Et aussi, travailler d'arrache-pied pour trouver rapidement réponse aux préoccupations pertinentes qui subsistent en lien avec l'avenir du Fonds Mwinda, du fait qu'il n'ait pas été alimenté depuis l'allocation présidentielle au moment de sa capitalisation alors qu'il se trouve à la troisième année de sa mise en œuvre.

Somme toute, notre ardent désir est celui de jouer notre partition en lien avec l'électrification rurale et les services énergétiques aux efforts en cours du PDL-145T, initié par le Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, qui vise à réduire les inégalités spatiales, redynamiser les économies locales, et transformer les conditions et le cadre de vie des populations congolaises vivant dans les zones jusque-là mal desservies par les infrastructures et services sociaux de base.

Rural electrification, a dream that is PAINFULLY BUT gradually beginning to come true»

Administrateur **KOLOMATA MBUTA Joseph**
(Ministère du Développement Rural)

Administrateur **Souzy BADJOKO MUGENI**
(Ministère de l'aménagement du territoire)

Administrateur **Ynes Mbo MALELI**
(Ministère du Budget)

In 2022, the National Agency for Electrification and Energy Services in Rural and sub-urban Areas (ANSER) has continued to persue its mission of rural electrification with the implementation of a number of electrification pilots projects electrification and public lighting after having produced a roadmap and developed levers to guide its action. These include its electrification plan, following a decentralized approach (local electrification plans), accompanied by a priority investment program and incentive measures likely to mobilize adequate funding.

As a matter of fact, the conception of the electrification development plan in rural and peri-urban areas has produced a coherent framework of intervention for all stakeholders interested in the development of the electricity sector in our country. Associated with this electrification plan, the 2022-2025 priority investment program drawn up by ANSER, is aimed to be coupled with the imperative of the Government to ensure, in favor of the targeted areas, public lighting, water supply and all other energy services capable of triggering population's socio-economic development.

This year is labelled with a strong political pulse that guarantees us a perspective of implementing our priority investment program. Economic growth forecast might enable ANSER to find a way to implement in a very coordinated manner its rural and peri-urban electrification strategy while sharpening a clear vision of available options allowing to electricity services across the country. Undoubtedly, ANSER will continue to deploy its greatest efforts not only to accelerate electrification and the provision of energy services but also to provide more efficient and adapted solutions to each territorial entity with a view to improve living conditions in the hinterland.

Thus, among the highest priorities of ANSER's officers is the relaunch of the process of mobilizing the agency own resources in order to fund electrification in rural and peri-urban areas. The aim is to carry out lobbying actions capable of supporting the rapid activation of financial resources acts generating (exclusive and concurrent), recognized in article 97 of law n ° 14/011 of June 17, 2014 relating to the electricity sector, and confirmed by Decree No. 16/014 of April 21, 206 on the creation, organization and operation of a public establishment called ANSER as well as Decree No. 18/051 of December 24, 2018 on mechanisms and methods of collecting, managing and distributing ANSER's resources. And, due to the fact that Mwinda Fund, three years after its capitalization, did not obtain any other fundings since the presidential allocation, officers will also have to work hard to quickly handle this concern.

In our rural electrification promotion strategies, one key point will be based on creating an attractive environment both for service providers and consumers through fiscal, regulatory and other incentive measures.

In conclusion, our ardent desire is to play our part in connection with rural electrification and energy services to the ongoing efforts of the PDL-145T, initiated by the President of the Republic, Head of State, His Excellency Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, which aims to reduce spatial inequalities, revitalize local economies, and transform the living conditions and environment of Congolese populations in areas poorly served by basic infrastructure and social services.

Des hommes, des femmes et des chiffres qui donnent espoir…

Entre 2021 et 2022, les ressources de l'ANSER ont triplé, passant de 6,6 millions USD à 20,7 millions USD, dont plus de 90% viennent du Gouvernement. Nos ratios indiquent que plus de 80% de ce budget sont orientés directement dans les investissements structurants sous deux volets majeurs :

(1) les infrastructures visant à accroître l'offre de l'électricité : plus de 10 projets de microcentrales solaires et hydroélectriques sont en cours d'exécution dans les zones rurales et périurbaines ;

(2) le Fonds Mwinda, un fonds de subsides basé sur les résultats et qui vise à accroître la demande. Ce fonds est parvenu à entraîner une dizaine d'entreprises dans 49 territoires presque tous partiellement enclavés. Ils apparaissent comme de tout nouveaux marchés pour le secteur privé dont les niveaux d'investissement dans le secteur s'accroît notablement. Le Fonds Mwinda a directement permis l'électrification de plus de 25,000 ménages et bien plus, en considérant les effets leviers sur l'ensemble du secteur.

S'agissant de l'année 2022, l'action de l'ANSER aura permis à environ ½ million de personnes de bénéficier de l'éclairage public à travers l'extension de ce réseau sur plus de 50 Km linéaires, couvrant 5 provinces. Par ailleurs, les projets lancés permettront à l'offre de l'électricité en milieu rural et périurbain de s'accroître d'environ 12 MW, dont plus de 75% en solaire photovoltaïque. C'est inédit dans le contexte de la RDC, traditionnellement ancré sur l'hydroélectricité. Cette offre devrait profiter à environ 2 millions de personnes d'ici juillet 2023 – délais de livraison des ouvrages en cours –, dans plus de 18 territoires, suivant l'approche décentralisée prônée par l'ANSER. Par ailleurs, l'incitation directe du programme intermédiaire Fonds Mwinda, lancé en 2022, devra permettre à plus de 25,000 ménages supplémentaires d'accéder à une gamme variée d'offres des entreprises privées dans 49 territoires de la RDC. De manière indirecte, avec l'appui des autres partenaires, notamment plusieurs programmes de l'USAID qui coopèrent avec le Fonds Mwinda, plus de 10 centres de santé devraient pouvoir accéder à l'électricité.

Du côté des Partenaires Techniques et Financiers, leur confiance vis-à-vis de l'ANSER s'est raffermie. Leur assistance revêt plusieurs formes : la Banque Mondiale a souscrit directement au Fonds Mwinda pour 63 millions USD, tandis que USAID/POWER AFRICA apporte une assistance robuste à travers PAOP et TBI. De son côté, le PNUD a accru son appui à l'ANSER à travers le renforcement des capacités, le développement d'un programme de préservation des aires protégées par l'accès à l'électricité et surtout le financement d'un projet de mini-réseau en prélude du modèle PDL-145T. Pour sa part, la Suède, à travers NEFCO, a lancé, en parallèle du Fonds Mwinda, un programme de subsides complémentaires pour environ 26 millions USD. Plusieurs autres programmes similaires sont développés avec l'USAID et bénéficient du co-financement du Fonds Mwinda.

Toutes ces interventions visent à stimuler l'investissement privé. Notre base de données, en cours de consolidation, laisse entrevoir un certain progrès dans l'électrification du pays. Quoique faible, ce progrès démeure significatif car il constitue un véritable moment de rupture avec le passé pour les localités qui sortent « des ténèbres » (pour utiliser l'expression du Cardinal Fridolin Ambongo, qui assistait à l'inauguration d'une microcentrale à Ipamu dans le Diocèse d'Idiofa).

Dans les deux prochaines années, nous nous attèlerons à chiffrer ce progrès en fournissant, territoire par territoire, des statistiques plus fermes sur l'impact en termes de taux d'accès à l'électricité en RDC, mais aussi sur les effets induits de l'accès à l'électricité (emplois, revenus, chaînes de valeurs, empreinte carbone, accès aux autres services sociaux de base, etc.). Cela devrait permettre à l'ANSER d'alimenter l'Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD) en lien avec le suivi des ODD, et en particulier le #7 se rapportant à l'accès pour tous à l'électricité.

Ces résultats encourageants montrent que, quel que gigantesque que soit le chantier de l'électrification profonde de la RDC, il reste faisable, à condition de bien cerner les angles d'approche. C'est à cela qu'a consisté notre mission ces deux dernières années : nous avons travaillé à poser des bases et des bases bien solides à la hauteur des défis à relever.

Ces bases ont porté sur la déclinaison des options d'électrification rurale et périurbaine dans le contexte de la RDC, la définition des standards techniques devant permettre d'apprécier la qualité des ouvrages, la fixation des référentiels en termes des coûts d'investissement (CAPEX et OPEX), la mise au point de notre stratégie de subsides du Fonds Mwinda, l'activation de l'approche marché sur toute la ligne de nos opérations en vue de mobiliser des investissements privés (avec notamment la signature des premiers PPP) et la mise en place des mécanismes de génération des connaissances et d'apprentissage (suivi-évaluation et capitalisation).

Construire sur des bases solides c'est aussi consolider la culture de redevabilité vis-à-vis de toutes les parties prenantes. Le rapport annuel 2022 met en évidence nos états financiers ainsi que les résultats de l'audit de nos opérations pour l'exercice 2020 et 2021. En tant que jeune institution, nous pouvions nous attendre à avoir un rapport d'audit avec réserve. Ce n'est pas le cas, heureusement. Ici aussi l'ANSER a passé le test avec la mention « satisfecit ». Les résultats de l'audit externe ont été corroborés par ceux de la micro-évaluation menée par les agences du système des Nations unies, au travers d'un cabinet indépendant. Une fois encore, l'ANSER a été jugée à risque modéré. Ce qui lui a permis de recevoir des ressources auprès du PNUD et des autres agences des Nations unies et d'en rendre compte suivant les règles de l'art.

Toutes ces avancées résultent du travail d'équipe et d'un sens très élévé du dévouement : deux caractéristiques du personnel de l'ANSER. Ma perspective est de continuer à motiver cette équipe d'experts que j'ai l'honneur de diriger. C'est un mélange presque parfait : d'un côté l'expérience, qui s'allie à l'énergie de la jeunesse, et de l'autre une diversité du genre, constituée d'hommes et de femmes, dont je ne saurais mesurer la richesse en termes d'apport dans la concrétisation de la mission de l'ANSER. Ne dit-on pas que la solidité d'un édifice est assurée par la constitution de sa structure et aussi par les liaisons entre les principales composantes de cette structure !

Avec la ferme détermination du Gouvernement d'ancrer le développement de ce pays sur la base territoriale, notamment à travers le Programme de Développement Local dit PDL-145 Territoires, il y a lieu d'être encore plus optimiste. En effet, sur recommandation du Président de la République, dont je salue le soutien indéfectible à notre action, l'ANSER devra étendre son expertise au PDL -145T et jouer les premiers rôles pour le volet électrification rurale et périurbaine. A ce propos, notre offre consiste principalement à donner une portée constructive et durable à ce qui s'apparente à de l'urgence. Pour y arriver, il va falloir construire un modèle économique qui marche et qui débouche sur le relais du secteur privé, à travers des PPP soutenables, pour porter à long terme les investissements publics dans le secteur de l'électricité en milieu rural et périurbain.

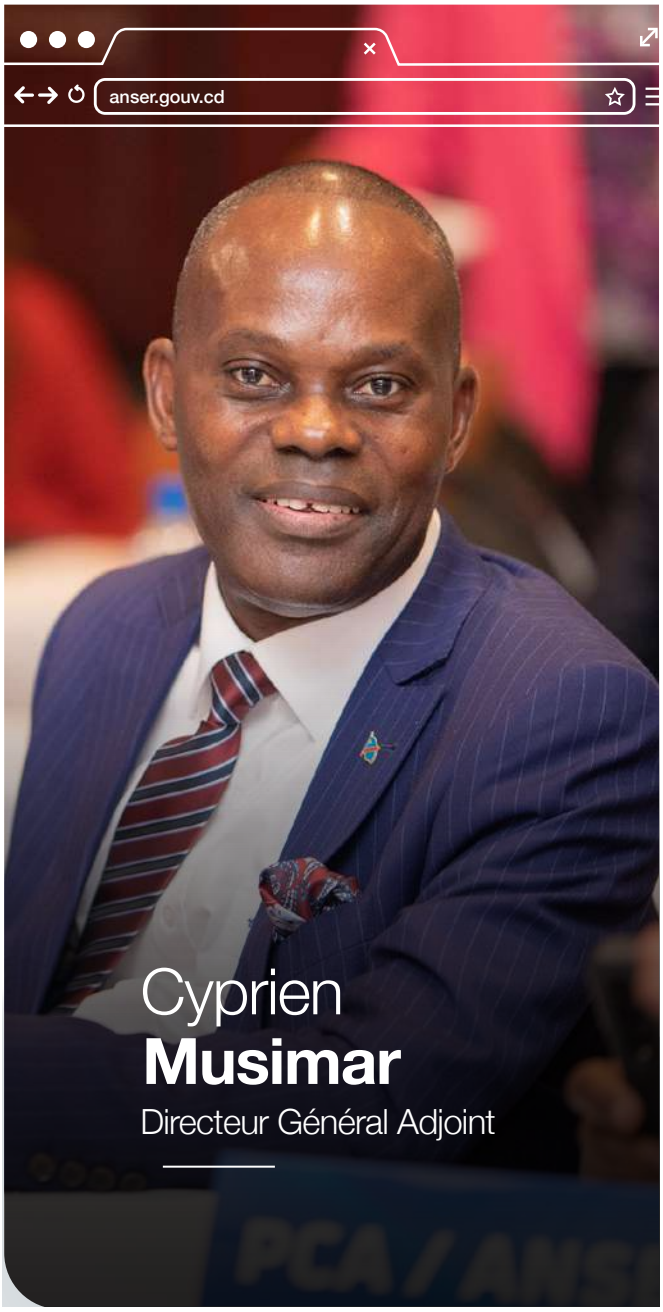

Men, Women and figures that give HOPE...

Between 2021 and 2022, the resources allocated to ANSER by the government have increased from 6.6 million USD to 20.7 million USD, a threefold increase (300%). Our ratios indicate that more than 80% of this budget is directed directly to structural investments under two major headings:

(1) infrastructure aimed at increasing the supply of electricity: more than 10 solar and hydroelectric micro power projects are currently being implemented in rural and peri-urban areas ;

(2) The Mwinda Fund, a performance-based subsidy fund aimed at increasing demand. This fund has succeeded in attracting a dozen companies in 49 territories, including nearly 30 semi-landlocked territories, which are emerging as entirely new markets for the private sector, whose levels of investment in the sector are otherwise increasing. It has directly accelerated the electrification of more than 25,000 households, and many more considering the leverage effects on the whole sector.

By 2022, ANSER's action will have enabled about ½ million people to benefit from public lighting through the extension of this network over 50 linear Km, covering 5 provinces. In addition, the projects launched will allow the supply of electricity in rural and peri-urban areas to increase by about 12 MW, of which more than 75% is solar photovoltaic. This is unprecedented in the context of the DRC, which has traditionally relied on hydroelectricity. This offer should benefit about 2 million people by July 2023 - delivery deadlines of the works in progress -, in more than 18 territories, following the decentralized approach advocated by ANSER. In addition, the direct incentive of the intermediate Mwinda Fund program, launched in 2022, should enable more than 25,000 additional households to access a wide range of private company offerings in 49 territories of the DRC. Indirectly, with the support of other partners, including several USAID programs that cooperate with the Mwinda Fund, more than 10 health centers should be able to access electricity.

On the side of technical and financial partners, confidence in ANSER is growing. The World Bank has subscribed directly to the Mwinda Fund for $63 million, while USAID/POWER AFRICA is providing robust assistance through PAOP and TBI.

For its part, UNDP has increased its financial support to ANSER through capacity building, the development of a program to preserve protected areas through access to electricity, and especially funding for a mini-grid project as a prelude to the PDL-145T model. Sweden, through NEFCO, has launched, in parallel, a program of complementary subsidies to the Mwinda Fund for about USD 26 million. Several other parallel programs are being developed with USAID and are co-financed by the Mwinda Fund.

All of these interventions are designed to stimulate private investment. Our database, which is currently being consolidated, already shows that the country's electrification is progressing rapidly. It is still small, of course, but it is significant because it marks a break with the past for the beneficiary localities, which are thus emerging «from the darkness», to use the expression of Cardinal Fridolin Ambongo, who attended the inauguration of a microcenter in Ipamu (in the Diocese of Idiofa).

In the next two years, we will be able to provide firmer statistics on the impact in terms of the rate of access to electricity in the DRC, territory by territory, but also on the induced effects of access to electricity (jobs, income, value chains, carbon footprint, access to other basic social services, etc.). This should allow ANSER to feed the Observatoire Congolais du Développement Durable (OCDD) in connection with the monitoring of the SDGs, and in particular #7 relating to access to electricity for all.

These encouraging results show that, no matter how huge the electrification project in the DRC may be, it is still feasible in depth, provided that the angles of approach are well defined. This is what we have been working on for the two years of our mission. We have therefore worked to lay solid foundations that are equal to the challenges to be met.

These foundations have focused on the definition of rural and peri-urban electrification options in the context of the DRC, the definition of technical standards to assess the quality of the works, the setting of benchmarks in terms of investment costs (CAPEX and OPEX), the development of our strategy for subsidies to the Mwinda Fund, the activation of the market approach throughout our operations in order to mobilize private investment (with the signing of the first PPPs) and the establishment of knowledge generation and learning mechanisms (monitoring, evaluation and capitalization).

Building on a solid foundation also means consolidating the culture of accountability to all stakeholders. The 2022 annual report highlights our financial statements as well as the results of the audit of our operations for the 2020 and 2021 fiscal years. As a young institution, we could expect to have a qualified audit report (containing material misstatements). This is not the case, fortunatly. Again, ANSER passed the test with a «satisfactory» rating. The results of the external audit were corroborated by those of the micro-assessment conducted by the UN system agencies, through an independent firm. Once again, ANSER was rated as moderate risk. This allowed ANSER to receive resources from UNDP and other UN agencies and to report on them according to the rules of the art.

All of these advances are the result of teamwork and the very remarkable spirit of dedication that characterizes ANSER's staff. My perspective is to continue to motivate this team of experts that I have the honor to lead. It is an almost perfect mix: on the one hand, experience combined with the energy of youth, and on the other hand, a diversity of men and women whose contribution to the realization of ANSER's mission I cannot measure. Isn't it said that the solidity of a building is ensured by the constitution of its structure and also by the connections between the main components of this structure!

With the Government's firm determination to anchor the country's development on a territorial basis, particularly through the Local Development Program known as PDL-145 Territories, there is reason to be even more optimistic. Indeed, on the recommendation of the President of the Republic, whose unwavering support for our action I welcome, ANSER will have to extend its expertise to PDL-145T and play the leading roles in the rural and peri-urban electrification component. In this regard, our offer consists mainly in giving a constructive and sustainable scope to what is akin to an emergency. To achieve this, it will be necessary to build an economic model that works and that leads to the relay of the private sector, through sustainable PPPs, to carry in the long-term public investments in the electricity sector in rural and peri-urban areas.

Les chiffres clés

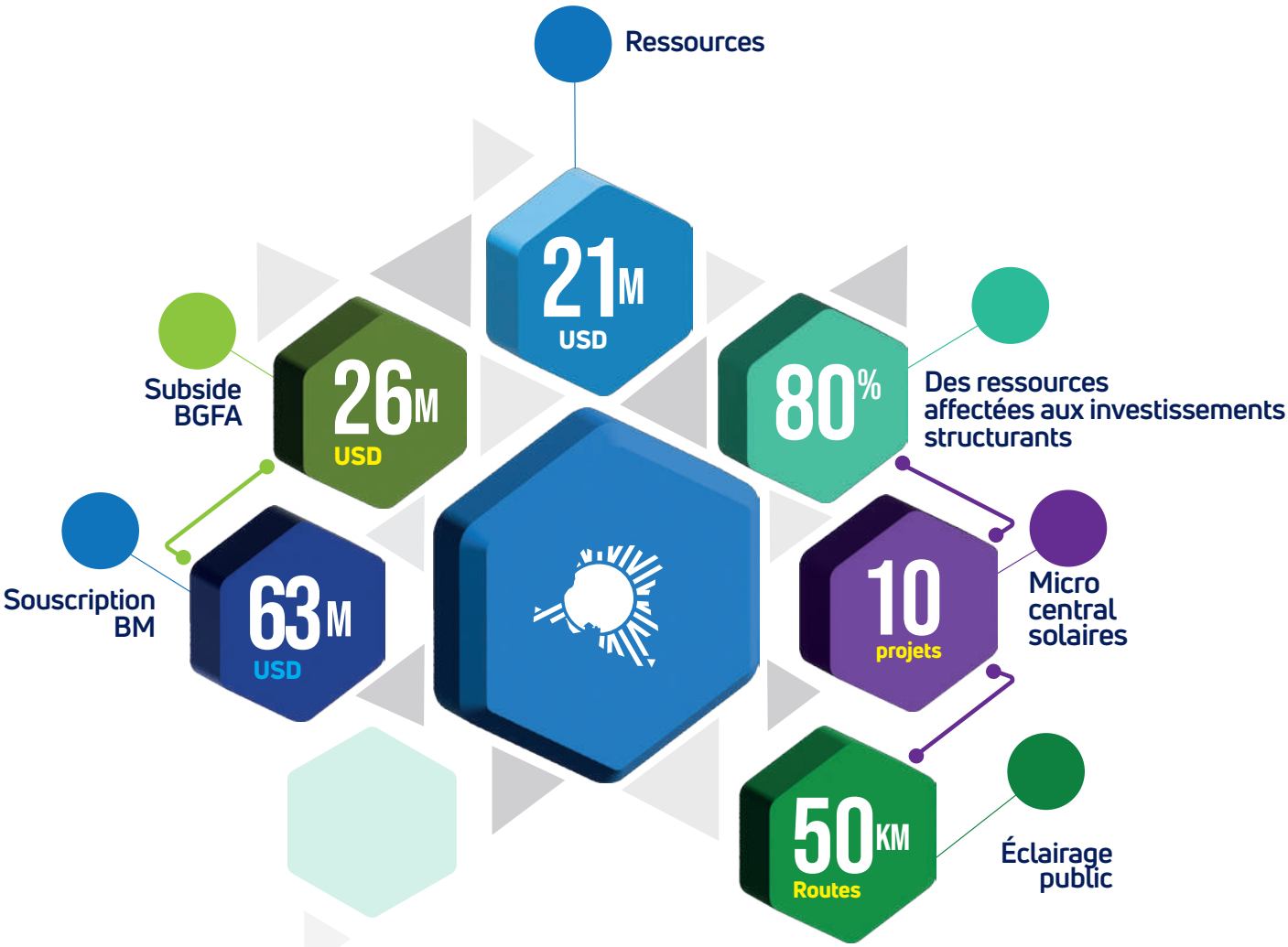

Impact direct

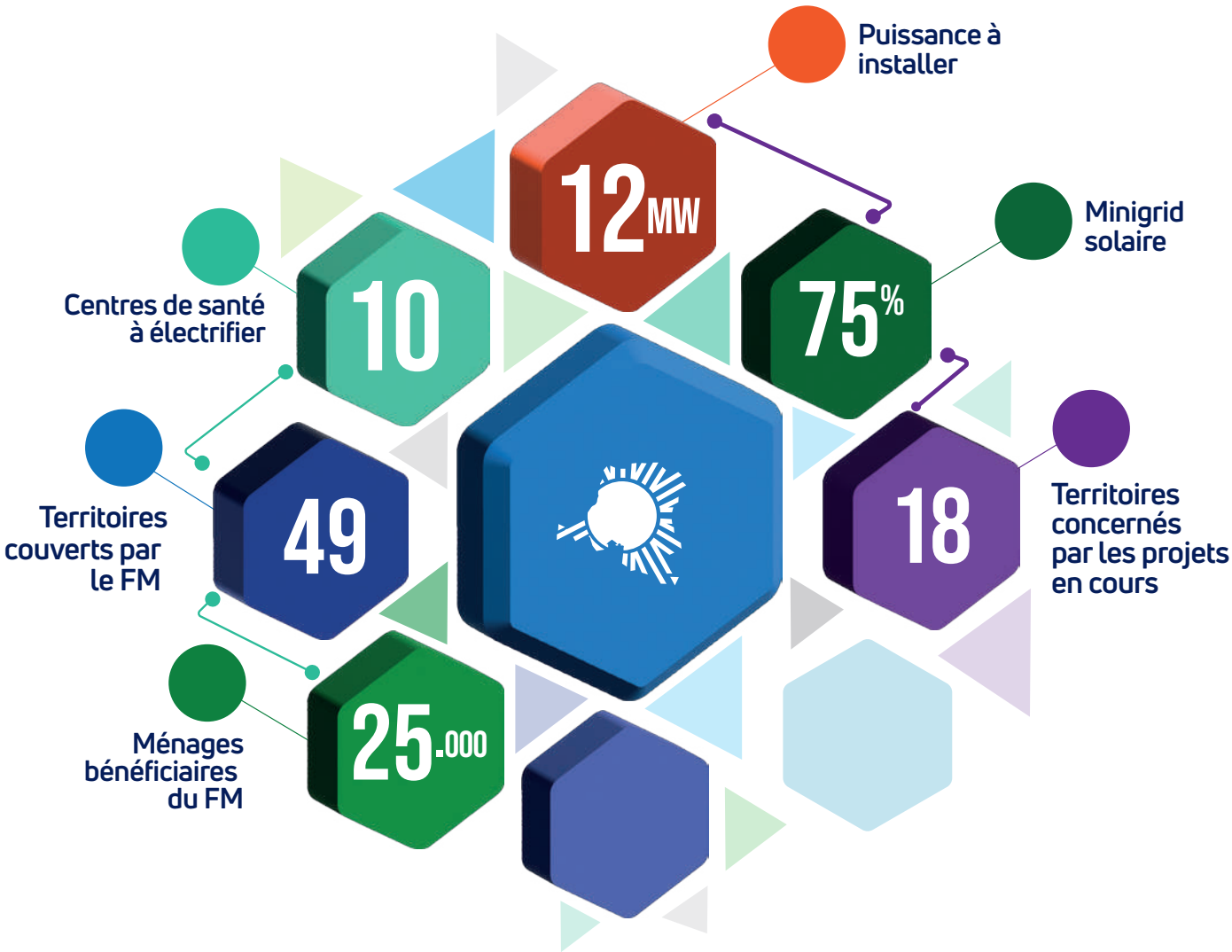

Résumé exécutif

Si, en 2020 et 2021, l'action de l'ANSER s'est essentiellement centrée sur l'élaboration d'une vision et sa traduction en Plans Locaux de l'électrification suivant l'approche décentralisée, dite aussi l'approche 145 territoires, l'année 2022 aura été celle des essais à travers plusieurs projets pilotes. Il a, en effet, fallu développer des prototypes de solutions, dont plusieurs apprentissages ont pu être tirés.

Ces apprentissages ont porté sur la pertinence des options d'électrification retenues, les standards techniques définis et les mécanismes pour assurer la qualité des ouvrages, la réactivité du marché (élasticité de l'offre), l'évaluation des coûts (CAPEX et OPEX), les défis logistiques (coûts d'approche), les délais de réalisation des ouvrages, les différents coûts de transaction, les modèles de financement adéquats, l'engagement avec le secteur privé et les procédures de passation de marchés, la conclusion des premiers accords en partenariat public-privé (PPP). Le volet « services énergétiques » en milieux rural et périurbain n'a pas été en reste : l'usage productif de l'électricité a été un des aspects critiques de l'expérimentation, à travers un dialogue renforcé avec le secteur privé.

En termes de partenariats, l'ANSER a consolidé son leadership sur la scène internationale. Elle a été invitée à participer à plusieurs forums internationaux comme, entre autres, la rencontre annuelle du FMI/Banque mondiale lors de laquelle elle a pu plaider pour l'accès à l'électricité des populations vivant dans le dernier segment. L'ANSER a aussi pu lancer, au nom de l'Afrique, le programme Mini-Grid en partenariat avec le PNUD, le GEF, le RMI et la BAD et partager ses meilleures pratiques sur la mise en place récente du Fonds Mwinda. Elle a pu tisser des liens avec des initiatives internationales comme avec celle de Sustainable Energy for All (SE4All). L'ANSER a également été invitée à participer à plusieurs forums internationaux sur les investissements dans le secteur des énergies renouvelables (DRC invest; CIAN; Africa Energy Forum; etc.).

L'ANSER a consolidé son approche décentralisée avec l'ouverture effective de ses bureaux de pools (Kasaï, Équateur, Tshopo, Goma; et Grand Ouest). Le bureau du grand Katanga sera rendu opérationnel en 2023. Ce déploiement en provinces a permis d'étendre la sphère d'influence en nouant un dialogue direct avec les Gouverneurs de provinces et leurs gouvernements, ainsi que des centaines d'autorités locales œuvrant au niveau des Entités territoriales Décentralisées (ETD).

D'autres éléments de base ont été mis en place. Un système de suivi-évaluation a, par exemple, été établi avec la collecte de données de référence associée devant permettre la mise en place d'une matrice d' indicateurs à suivre pour documenter les changements intervenus à la suite des progrès et de documenter l'impact des projets. Des cabinets conseil ont aussi été engagés pour certifier les infrastructures réalisées par les tiers avant d'organiser la réception et le transfert aux bénéficiaires. Sur le plan organisationnel, l'année 2022 a été aussi celle du raffermissement de la structure de l'ANSER avec le recrutement de son personnel clé : Directeurs, Coordonnateurs des Pools et différents experts, dans une approche qui met l'accent sur l'expérience, le genre et aussi l'engagement.

Au niveau politique, l'ANSER a continué à bénéficier d'une attention soutenue de toutes les hautes Autorités de la RDC, de la Présidence de la République au Gouvernement, ainsi que les organes de représentation du peuple (Parlement et Sénat). Cette attention reflète le fort engagement du Gouvernement envers l'électrification du pays, matérialisé à l'échelle du secteur par la finalisation en 2022 de la Politique Nationale Énergétique, de la Lettre des Politiques dans le secteur de l'énergie et de la planification pour l'électrification des 145 territoires que compte la RDC. Cet engagement est porté au plus haut niveau par le Chef de l'État, Son Excellence Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, et mis en œuvre sous la direction de Monsieur le Ministre des Ressources hydrauliques et de l'Électricité, Olivier Mwenze.

Cette prise de responsabilité de l'État n'a pas échappé au secteur privé où le nombre d'opérateurs énergétiques privés, regroupés au sein de l'Association Congolaise des Energies Renouvelables et Décentralisées (ACERD), a été multiplié par deux. Le patronat a, en effet, vu le nombre des membres passer de 27 en 2021 à 54 en 2022. Quant aux anciens membres de l'ACERD, sous l'effet levier du Fonds Mwinda établi par l'ANSER, ils ont soit diversifié leurs produits, soit étendu leurs zones d'opérations pour couvrir les milieux ruraux difficiles d'accès. Ce Fonds est, en effet, passé d'une cible de 3.000 ménages pour sa phase pilote en 2021 à 25.000 ménages en 2022-2023 pour sa phase intermédiaire avec des impacts majeurs sur le secteur.

Ainsi l'année 2022 a permis à l'ANSER d'ouvrir la voie vers un passage à l'échelle. Les projets initiés en 2022 devraient permettre d'apporter l'électricité à plus de 2 millions de congolais en milieux ruraux et périurbains à travers des kits solaires domestiques et des minicentrales solaires. Des approches pour développer les services énergétiques associés, comme l'accès à l'eau et à l'éclairage public, ont été expérimentées et formalisées. Les modèles économiques des projets, centrés autour des usages productifs pour assurer la durabilité des projets et des impacts réels sur le tissu socioéconomique local, ont été testés, renforcés et partagés.

L'ANSER s'est dotée des moyens nécessaires pour s'assurer le passage à l'échelle. Au niveau national, elle a été retenue comme partenaire de mise en œuvre des programmes énergétiques du Programme de Développement Local des 145 Territoires. Cela constitue une responsabilité importante pour une agence si jeune, mais surtout un levier pour accélérer les projets en 2023. Les partenariats signés en 2022 verront aussi leurs dividendes commencer à se matérialiser en 2023.

Tous les éléments sont en place pour un passage à l'échelle des activités de l'ANSER en 2023.

Abstract

If, in 2020 and 2021, ANSER's action was essentially focused on the development of a vision and its translation into Local Electrification Plans following the decentralized approach, also known as the 145 territories approach, the year 2022 will have been the year of testing through several pilot projects. Indeed, it was necessary to develop prototype solutions from which several lessons could be learned.

These lessons learned concerned the relevance of the electrification options selected, the technical standards defined and the mechanisms to ensure the quality of the works, the responsiveness of the market (elasticity of supply), the evaluation of costs (CAPEX and OPEX), the logistical challenges (approach costs), the deadlines for the completion of the works, the various transaction costs, the adequate financing models, the engagement with the private sector and the procurement procedures, and the conclusion of the first public-private partnership (PPP) agreements.

The «energy services» component in rural and peri-urban areas has not been left out: the productive use of electricity has been one of the critical aspects of the experimentation, through an enhanced dialogue with the private sector.

In terms of partnerships, ANSER has consolidated its leadership on the international scene. It has been invited to participate in several international forums such as the IMF/World Bank annual meeting, where it was able to advocate for access to electricity for populations living in the last segment. ANSER was also able to launch, on behalf of Africa, the Mini-Grid program in partnership with UNDP, GEF, RMI and the ADB and share its best practices on the recent implementation of the Mwinda Fund. It was able to forge links with international initiatives such as Sustainable Energy for All (SE4All). ANSER has also been invited to participate in several international forums on investments in the renewable energy sector (DRC invest; CIAN; Africa Energy Forum; etc.).

ANSER has consolidated its decentralized approach with the effective opening of its pool offices (Kasai, Equateur, Tshopo, Goma; and Grand Ouest). The Greater Katanga office will become operational in 2023. This deployment in the provinces has extended the sphere of influence by engaging in direct dialogue with provincial governors and their governments, as well as hundreds of local authorities working at the level of the Decentralized Territorial Entities (DTEs).

Other basic elements have been put in place. For example, a monitoring and evaluation system has been established with associated baseline data collection to establish the matrix of indicators to be monitored to document changes in progress and to document the impact of projects. Consulting firms were also hired to certify the infrastructure built by third parties before organizing the acceptance and transfer to beneficiaries.

At the organizational level, the year 2022 has also seen the strengthening of ANSER's structure with the recruitment of key personnel: Directors, Pool Coordinators and various experts, in an approach that emphasizes experience, gender and commitment.

At the political level, ANSER has continued to receive sustained attention from all the high authorities of the DRC, from the Presidency of the Republic to the Government, as well as the bodies representing the people (Parliament and Senate). This attention reflects the Government's strong commitment to the electrification of the country, materialized at the sector level by the finalization in 2022 of the National Energy Policy, the Letter of Policies in the energy sector and the planning for the electrification of the 145 territories of the DRC. This commitment is carried at the highest level by the Head of State, His Excellency Felix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, and implemented

under the leadership of the Minister of Hydraulic Resources and Electricity, Olivier Mwenze.

This assumption of responsibility by the State has not escaped the private sector, where the number of private energy operators has doubled, grouped within the Congolese Association of Renewable and Decentralized Energies (ACERD). Indeed, the number of members has increased from 27 in 2021 to 54 in 2022. Existing members have either diversified their products or expanded their areas of operation to cover hard-to-reach rural areas, leveraged by the Mwinda Fund established by ANSER. This Fund has, in fact, gone from a target of 3,000 households for its pilot phase in 2021 to 25,000 households in 2022-2023 for its intermediate phase with major impacts on the sector.

The year 2022 has thus allowed ANSER to pave the way for a move to scale. The projects initiated in 2022 should make it possible to bring electricity to more than 2 million Congolese in rural and peri-urban areas through solar home kits and solar mini-power plants. Approaches to develop associated energy services, such as access to water and public lighting, have been tested and formalized. The economic models of the projects, centered around productive uses to ensure the sustainability of the projects and real impacts on the local socio-economic fabric, have been tested, strengthened and shared.

ANSER has acquired the necessary means to scale up. At the national level, it has been selected as a partner for the implementation of energy programs in Local Development Plans in the 145 Territories program. This is an important responsibility for such a young agency, but above all it is a lever for accelerating projects in 2023. The partnerships signed in 2022 will also see their dividends begin to materialize in 2023.

All the elements are in place for ANSER to scale up its activities in 2023.

TABLE DES MATIÈRES

Soutien permanent du Président de la République à l'ANSER 4
L'électrification rurale, un rêve qui, dans la douleur, commence progressivement à prendre corps » 6
Rural electrification, a dream that is PAINFULLY BUT gradually beginning to come true» 7
Des hommes, des femmes et des chiffres qui donnent espoir... 8
Men, Women and figures that give HOPE... 10
Les chiffres clés 12
Impact direct 13
Résumé exécutif 14
Abstract 15
Acronymes 18
Les principales avancées 20
Chapitre 01. Inverstissements en milieux rural et périurbain et principaux apprentissages 21
1.1. AUGMENTATION DE L'OFFRE DE L'ÉLECTRICITÉ EN MILIEUX RURAL ET PÉRIURBAIN 22
Pool Grand Ouest 24
Pool Grand Est 27
Pool Grand Équateur 28
Pool Grand Oriental 29
Pool Grand Kasaï 30
1.2. PRINCIPAUX APPRENTISSAGES 31
Pool Grand Katanga 33
Chapitre 02. Fonds Mwinda Un levier de viabilisation de la demande et d'incitation aux investissements privés 35
2.1. RÉSULTATS DU PROJET PILOTE ET DU PROGRAMME INTERMÉDIAIRE À MI-PARCOUR 36
2.2 AVANCÉES VERS LA FINALISATION DU RECRUTEMENT D'UN GESTIONNAIRE DE FONDS 39
2.3. PRINCIPAUX APPRENTISSAGES 40
Chapitre 03. Renforcement de la capacité opérationnelle de l'ANSER 43
3.1. RECRUTEMENT DU PERSONNEL CLÉ ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL 44
Chapitre 03. Renforcement de la capacité opérationnelle de l'ANSER 44
3.2. DÉCENTRALISATION EN PROVINCES 47
3.3. ACQUISITION DES OUTILS DE TRAVAIL 49
3.4. DISPOSITIF DE SUIVI ÉVALUATION 49
3.5. PLATEFORME DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES 51
Chapitre 05. Visibilité et Partenariats Internationaux 55
5.1. UNE PARTICIPATION AUX ÉVENEMENTS ET DIALOGUES DE HAUT NIVEAU À L'INTERNATIONAL... 56
5.2. ... QUI ABOUTIT À LA CONCLUSION DE PARTENARIATS À FORT IMPACT POUR LA RDC 59
Chapitre 06. Renforcement des partenariats avec le secteur privé 64
Chapitre 07. Leçons apprises des précidures de passation des marchés 72
7.1. 14 PROJETS D'ÉLECTRIFICATION EN URGENCE DE L'ESPACE GRAND KASAÏ 73
7.2. FONDS MWINDA : TRAVAIL DE CONCERT AVEC LA DGCMP 74
La procédure de passation des marchés - DGCMP 75

La procédure de passation des marchés - Fonds Mwinda 76
Partie 02. L'évolution globale du secteur 78
Chapitre 1 : Fort portage ministériel pour accélérer l'électrification de la RDC 81
Chapitre 2 : Politique nationale de l'énergie 85
Chapitre 3 : Rôle central de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité 87
3.1. EXAMEN DES DOSSIERS D'OCTROI DES TITRES (CONCESSIONS, LICENCES ET AUTORISATIONS) 88
3.2. APPROBATION DES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ-88; 3.4. OCTROI DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ 89
3.5. PROTECTION DES CONSOMMATEURS 89
Chapitre 4 : Nouveaux investissements privés dans le secteur 90
Chapitre 5 : Atlas des mini-réseaux en RDC, pour une meilleure connaissance du marché 94
Partie 03. De l'Électricité au développement... 97
Chapitre 1 : Éclairage public et accès à l'eau, approches adoptées 99
1.1. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, UN INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 100
1.2. L'ACCÈS À L'EAU, UN SERVICE PUBLIC INDISPENDABLE 102
Chapitre 2 : Des projets au développement pérenne 104
2.1. L'ENJEU DE LA PROMOTION DE MODÈLES ÉCONOMIQUES DURABLES 105
2.2. LES PREMIÈRES LEÇONS TIRÉES DES PROJETS RÉALISÉS 105
2.3. DÉMARCHE ADOPTÉE : « APPROCHE MARCHÉ » ET PROMOTION DES USAGES PRODUCTIFS 105
Chapitre 3 : Construire la paix et le développement dans les zones bordant les aires protégées de l'Est de la RDC 108
Chapitre 4 : Travaux en cours pour renforcer le cadre légal et réglementaire actuel 110
4.1. INSUFFISANCES DE LA LOI N °14/011 DU 17 JUIN 2014 RELATIVE AU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉLECTRIFICATION EN MILIEUX RURAL ET PERIURBAIN. 111
4.2. MESURES CORRECTIVES ENTREPRISES 111
4.3. DES DOCUMENTS ET TEXTES JURIDIQUES VALIDÉS ET EN ATTENTE DE LEUR SIGNATURE ET PUBLICATION. 112
4.4. PROCHAINES ÉTAPES 114
Partie 04. États financiers & redevabilité 115
I. GESTION FINANCIERE 116
II. PROGRAMME D'ACTION 2022 119
III. ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE 121
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 126
Partie 05. Perspectives 2023 & Conclusion 128
5.1. PDL-145 T 129
5.2. PIP ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT 132
5.3. PASSAGE À L'ECHELLE DU FONDS MWINDA 136
Des résultats qui en appellent à de plus grandes réalisations... 138

Acronymes

A2EI	: Acces To Energy Institute
ACERD	: Association Congolaise des Énergies Renouvelables et Décentralisées
AGREE	: Projet d'Accès, Gouvernance et Reforme pour les secteurs de l'Électricité et de l'Eau
ANAPI	: Agence Nationale de Promotion des Investissements
ANSER	: Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et périurbain
ARE	: Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité
ARMP	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
BAD	: Banque Africaine de Développement
BGFA	: Beyond the Grid Fund for Africa
BM	: Banque Mondiale
CAFI	: Central Africa Forest Initiative
CAPEX	: Capital Expenditure
CFEF	: Cellule d'exécution des Financements en faveur des Etats Fragiles
CIAN	: Conseil Français des Investisseurs en Afrique
CNE	: Commission Nationale de l'Énergie
COP 27	: Conférence des Parties 27
DGCMP	: Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics
ETD	: Entité Territoriale Décentralisée
FABS	: Forest Activity for Biodiversity Support
FMI	: Fonds Monetaire International
FM	: Fonds Mwinda
FONAREDD	: Fonds National REDD
GEAPP	: Global Energy Alliance for People and Planet
GEF	: Global Environment Facility
GPL	: Gaz de Pétrole Liquefié
INPP	: Institut National de Préparation Professionnelle
MRHE	: Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité
NEFCO	: Nordic Environment Finance Corporation
OPEX	: Operation Expenditure
OSER	: Opérateur des Services Énergétiques en milieu Rural
PAOP	: Power Africa Off Grid Project
PDD-RC	: Programme de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion Communautaire
PDL-145 T	: Programme de Développement Local des 145 Territoires
PIP	: Programme d'Investissements Prioritaires
PLE	: Plans Locaux d'Investissements
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNUD	: Programme des Nations unies pour le Développement
PPP	: Partenariat Public Privé
PPP-P	: Partenariat Public Privé et Population
PTN-TIC	: Ministère des Postes, Télécommunication et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
RBF	: Result Based Financing
RDC	: République Démocratique du Congo
RMI	: Revenu Minimum d'Insertion
SADC	: Southern African Development Community
TBI	: Tony Blair Institute for global change
UC-PPP	: Unité de Coordination de Partenariat Public Privé

Les investissements
Fonds Mwinda
Initiative de l'ANSER
le levier financier pour accélérer l'électrification de la RDC
Renforcement de la capacité
Adoption d'une stratégie Genre
Visibilité et Partenariats Internationaux
Renforcement des partenariats
Leçons apprises des procédures de passation des marchés
Perspectives d'avenir

01

Les principales avancées

01.

Investissements en milieux rural et périurbain

et principaux apprentissages

- ***12 MW*** *de capacité installée (disponible à partir Juillet 2023)*
- ***50 Km*** *des routes éclairées (dépuis décembre 2022)*
- ***2 Centres de santé*** *électrifiés (+ 8 en cours)*
- ***49 Territoires*** *couverts par le Fonds Mwinda*
- ***2 millions*** *des personnes bénéficiaires directes (à partir de juillet 2023)*

1.1. AUGMENTATION DE L'OFFRE DE L'ÉLECTRICITÉ EN MILIEUX RURAL ET PÉRIURBAIN

S'appuyant sur son Programme d'Investissements Prioritaires (PIP), l'ANSER a réalisé en 2022 plusieurs projets de constructions des minicentrales et d'autres projets visant à accroître l'offre de l'électricité. Dans leur nature, ces projets sont essentiellement des pilotes ayant permis à l'ANSER d'affiner les modèles à déployer à grande échelle en 2023.

L'ANSER a adopté une approche « décentralisée partant de ses Pools provinciaux » pour concevoir et mettre en œuvre ses projets d'infrastructure. Cette approche permet d'être au plus proche des enjeux de chaque territoire et d'assurer un dialogue régulier avec les parties prenantes locales. Dans un objectif d'équité territoriale, chaque Pool a fait l'objet de projets d'investissements par l'ANSER et ses partenaires.

Quant au Pool Grand Katanga, sa structuration est en cours et l'ouverture d'une représentation provinciale y est imminente.

Néanmoins, des projets sont actuellement en élaboration pour faire partie du PIP de l'ANSER. Par ailleurs, l'ANSER y appuie techniquement la mise en oeuvre de trois centrales hydroélectriques sur financement privé.

POOL	GRAND OUEST
APPROCHE	Électrification rapide et à moindre cout des zones enclavées
TECHNOLOGIES	Minicentrales solaires avec stockage
BÉNÉFICIAIRES	Électrification des ménages Électrification des usages productifs (restaurants, chambre froide, artisanat local) Électrification d'activités sociocommunautaires (écoles primaires, secondaires et internats, églises, couvents, salles polyvalentes, hôpitaux) Desserte en eau (adduction d'eau, moulins) Éclairage public
PROJETS	• Ipamu, 6 microcentrales photovoltaïques isolées dont les puissances varient entre 5 kWc et 20 kWc ; station de pompage d'eau de 10 kWc de puissance. • Bonga Yasa, 7 pico-centrales d'une capacité totale de 130 kWc pour électrifier la commune rurale de Bwala-Yulu, l'hopital de Bonga Yasa et la mission catholique Yasa, 100 lampadaires pour l'éclairage public
STATUT D'AVANCEMENT	Réalisé, en exploitation
CAPACITÉ INSTALLÉE CUMULÉE	200 kWc

POOL	GRAND ÉQUATEUR
APPROCHE	Éclairage public sur 50 km au bénéfice de 1/2 millions de personnes
TECHNOLOGIES	Lampadaires solaires
BÉNÉFICIAIRES	Chefs-lieux des 5 provinces du Pool
PROJETS	• Déploiement de lampadaires solaires sur 50 km dans les zones périurbaines de Gbadolite, Mbandaka, Gemena, Lisala et Boende
STATUT D'AVANCEMENT	Réalisé
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	500.000 personnes

POOL	CENTRAL / GRAND KASAI
APPROCHE	"Lancement du « volet électrification » du Programme de Développement Local des 145 Territoires
TECHNOLOGIES	Centrales solaires Construction et réhabilitation de centrales hydroélectriques
BÉNÉFICIAIRES	Ménages et activités productives rurales et périurbaines, réparties 14 territoires des 5 provinces constitutives de l'espace Grand Kasaï (Kasaï, Kasaï Central, Kasaï Oriental, Lomami et Sankuru)
PROJETS	• 14 projets en lien avec le volet électrification du Programme de Développement Local des 145 territoires sur financement du Gouvernement de la République
STATUT D'AVANCEMENT	En cours - Appels d'offres lancés pour les 14 projets, réalisation prévue en 2023
CAPACITÉ INSTALLÉE CUMULÉE	Mise en service prévue en 2023
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	50 000 ménages (mise en service prévue en 2023)

POOL	EST
APPROCHE	"Projets d'électrification de Luvingi et Katogota"
TECHNOLOGIES	Électrification par soutirage à partir du réseau de la Société Nationale de l'Électricité (SNEL)
BÉNÉFICIAIRES	Ménages et activités économiques rurales et périurbaines des localités rurales de Luvungi et Katogota localisées respectivement à 6 Km et 15 km de la cité de Kamanyola dans le territoire d'Uvira au Sud-Kivu.
PROJETS	• Électrification par soutirage des localités de Luvungi et Katoga (première phase) sur financement du Ministère du Développement Rural. Extension prévue sur toute la plaine de la Ruzizi (deuxième phase).
STATUT D'AVANCEMENT	Protocole d'accord signé avec la SNEL, lancement en cours, réalisation prévue pour 2023
CAPACITÉ INSTALLÉE CUMULÉE	Pas de nouvelles capacités installées, mais la SNEL, partenaire du projet, s'engage à disponibiliser 500 KW pour cette zone
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	75 000 personnes (première phase)

POOL	ORIENTAL
APPROCHE	"Électrification de la Cité de Poko grâce à la mise en œuvre du projet Nexus Nature-Paix financé par le PNUD"
BÉNÉFICIAIRES	Ménages et activités économiques rurales et périurbaines des localités rurales de Luvungi et Katogota localisées respectivement à 6 Km et 15 km de la cité de Kamanyola dans le territoire d'Uvira au Sud-Kivu.
PROJETS	• Électrification par minicentrale solaire photovoltaïque de l'Hopital Général de Poko et d'activi tés économiques de la cité de Poko, dans le cadre de la mise en œuvre du projet Nexus Nature-Paix dans l'Est de la RDC financé par le PNUD, suivant une première phase d'étude scientifique1 sur les liens entre la protection de l'environnement, la paix et le développement économique dans les communautés autours des aires protégées. • 6km d'éclairage public solaire inclus dans le projet
STATUT D'AVANCEMENT	En cours de réalisation – société privé ADIRA – Off grid Solutions recrutée pour assurer le déploiement et la mise en œuvre des mini-centrales et de l'éclairage public, mise en service prévue en 2023
CAPACITÉ INSTALLÉE CUMULÉE	40 kWc (fin avril 2023)

1. https://anser.gouv.cd/cloture-du-projet-nexus-nature-paix-dans-lest-de-la-rdc/

Pool Grand Ouest

ÉLECTRIFICATION RAPIDE ET À MOINDRE COÛT PROMUE DE IPAMU ET BONGA

Ici l'action de l'ANSER a consisté en un test-grandeur nature portant sur la réalisation des microcentrales solaires, destinées à alimenter les ménages, assurer la desserte en eau et aussi orienter vers l'usage productif dans des zones enclavées. L'ANSER a expérimenté la contractualisation avec les entreprises, les défis logistiques, l'adaptabilité des solutions proposées aux besoins de la population locale, les retours des populations locales et bien évidement, des modèles propices pour l'exploitation des ouvrages.

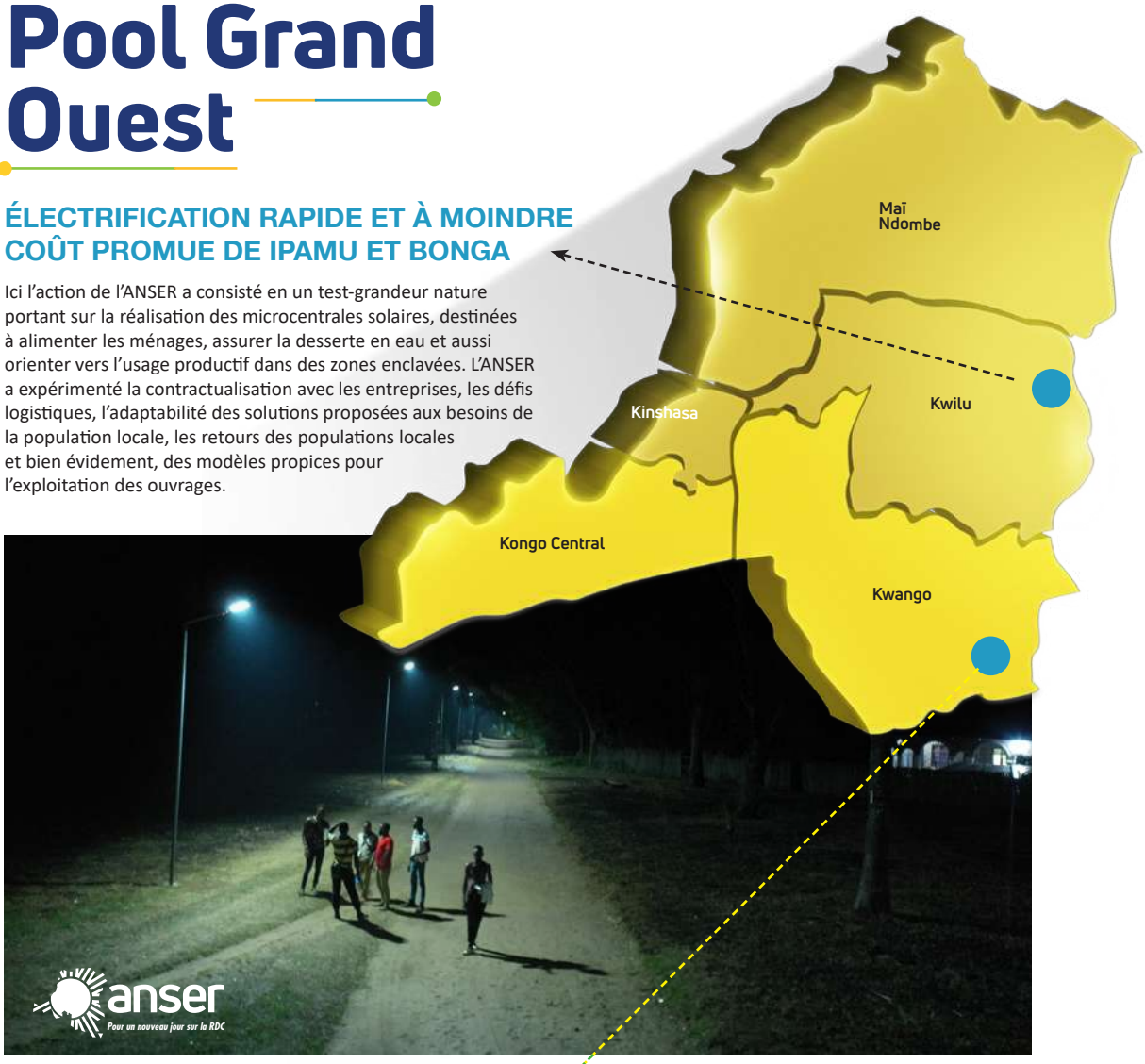

POUR UN NOUVEAU JOUR SUR IPAMU

Lancé en marge de célébration du centenaire de l'évangélisation d'Ipamu à Idiofa, ce projet d'électrification a été réalisé en un temps record et à moindre coût malgré les innombrables défis logistiques rencontrés. Au terme des essais techniques des ouvrages, un nouveau jour s'est levé sur la cité d'Ipamu.

Mis à part l'éclairage public, la cité a bénéficié de six (6) microcentrales photovoltaïques isolées dont les puissances varient entre 5 kWc et 20 kWc ; ainsi que d'une station de pompage d'eau de 10 kWc de puissance. Toutes ces puissances combinées bénéficieront aux écoles, églises, couvents, salles polyvalentes, quelques moulins, restaurants et une chambre froide.

L'électrification d'Ipamu par le solaire, loin d'être une entreprise hasardeuse, s'appuie sur les Plans Locaux d'Électrification (approche 145 territoires) qui définissent les options technologiques les plus efficientes et le potentiel énergétique de chaque territoire. En plus de l'effectivité de l'accès à l'énergie que le photovoltaïque offre, le moindre coût ainsi que la brièveté de délai d'exécution constituent son autre atout majeur. Preuve que des changements significatifs, en termes d'accès à l'électricité, peuvent se produire à moindre coût et en un temps record.

Sur terrain, les effets de l'accès à l'électricité se font déjà ressentir : l'expansion de la vie sociale au-delà de 18 h 00, l'exercice des activités économiques nocturnes et la prise en charge avec aisance des malades pour des interventions nocturnes.

L'économie de la cité d'Ipamu évolue autour des activités de la paroisse catholique (le couvent, l'évêché, l'hôpital, les écoles, les sites des enseignants, des infirmiers et des médecins). C'est donc une approche basée sur les services publics qui y a été développée en collaboration avec un opérateur privé des services énergétiques affilié à l'église catholique.

IPAMU

Centrale solaire avec stockage

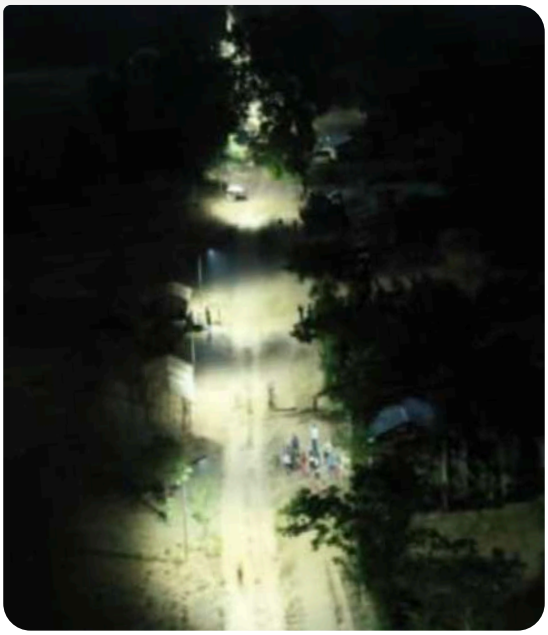

Capacité

Puissance totale installee **70 kWc**

Côut 450 000 $

Études 1 mois

Exécution 2 semaines

Usages

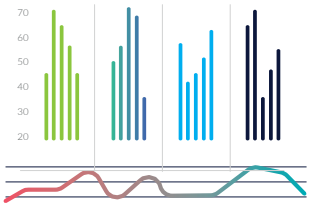

1 centrale de 10 kWc

10 kWc :

ISTM (800 étudiants) auditoires, salle d'informatique, dispensaire, bureaux, homes, quelque logement des enseignants

1 centrale de 20 kWc

20 kWc :

2 Couvents (abbés et sœurs) 5 écoles et dortoirs (+/- 1500 élèves étudient la nuit)

40 ménages (Camps des enseignants et quelques ménages)

1 centrale de 10 kWc

10 kWc :

Hôpital (450 lits, laboratoire), une zone de santé et camp de médecins (30 maisons de médecins ou travailleurs de l'hôpital raccordés)

1 centrale de 10 kWc

10 kWc :

village IPAMU (300 ménages)

120 lampadaires d'éclairage public

1 centrale de 10 kWc

10 kWc :

L'artisanat (moulin, restaurant, chambre froide)

1 centrale de 10t kWc

10 kWc :

Bâtiment de la coordination et deux écoles.

Modèle économique

Il existe à IPAMU, ADEPI (Association pour le Développent Economique d'Ipamu) qui est en partenariat dans le volet énergie avec Electriciens Sans frontières France pour la pérennisation des ouvrages.
Un protocole d'accord de gestion du réseau électrique de Ipamu se prépare entre ANSER POOL Grand Ouest et ADEPI.

Facturation de l'énergie :

Elèves : 1.000 FC /mois (2.500 élèves)
Cadre du village (Enseignants : 20.000 Fc/mois) (70 maisons)
Commerçants : 40.000 Fc/mos (4 pour l'istant)
10 litres d'eau : 50 FC/mois (40 m3/ jour)

BONGA YASA

Centrale solaire avec stockage

Capacité

Puissance totale installée **130 kWc**

Côut **750 000 $**

Études **1 mois**

Exécution **2 semaines**

Usages

1 centrale de 20 kWc

20 kWc :

Eglise (capacité de 1000 places) , Camp des enseignants et cadres (45 ménages), Ecole primaire Masonga (804 élèves) ; Institut Yangemba (371 élèves) , Couvent des frères Josephites , Collège père Greggio (100 élèves) , Cure ;

1 centrale de 15 kWc

15 kWc :

Noviciat des sœurs (congrégation de la charité de Namur), Couvent des sœurs (congrégation de la charité de Namur), Lycée Mandondo des sœurs (500 élèves), Dortoir lycée Mandondo (150 élèves), Maison des aspirantes (2), Centre de santé, Maisons des infirmiers (8ménages)

1 centrale de 5 kWc

5 kWc :

La centrale aliment le forage d'eau au couvent des sœurs.
(1 bidon de 25L/50 fc)

1 centrale de 10 kWc

10 kWc :

Bâtiment de la coordination et deux écoles.

1 centrale de 15 kWc

15 kWc :

Moulin

100 lampadaires d'éclairage public

1 centrale de 30 kWc

30 kWc :

19 pavillons avec 265 lits, Un couvent de sœurs, 9 maisons des cadres ITM (65 élèves), ISTM (100 étudiants), 70 ménages (30 maisons des infirmiers, camps des agents, camps des cadres)

1 centrale de 15 kWc

15 kWc :

Moulin de la commune rurale de bwala yulu

1 centrale de 20 kWc

20 kWc :

Bâtiment bureau de la commune (en construction), Bâtiment bureau Sous-division de l'enseignement primaire et secondaire, Place commerciale de Bwala-Yulu (marché), Bureau Police, Activités productrices (8 boutiques), Ecole primaire Masangi/Yasa (580 élèves), 50 ménages environnants

Modèle économique

La gestion transitoire du central se fait par l'eglise catholique en attendant de recruter un exploitant.

Facturation de l'énergie :

Elèves : 1.000 FC /mois (2.500 élèves)
Cadre du village (Enseignants : 20.000 Fc/mois) (70 maisons)
Commercants : 40.000 Fc/mos (4 pour l'istant)
10 litres d'eau : 50 FC/mois (40 m3/ jour)

Pool Grand Est

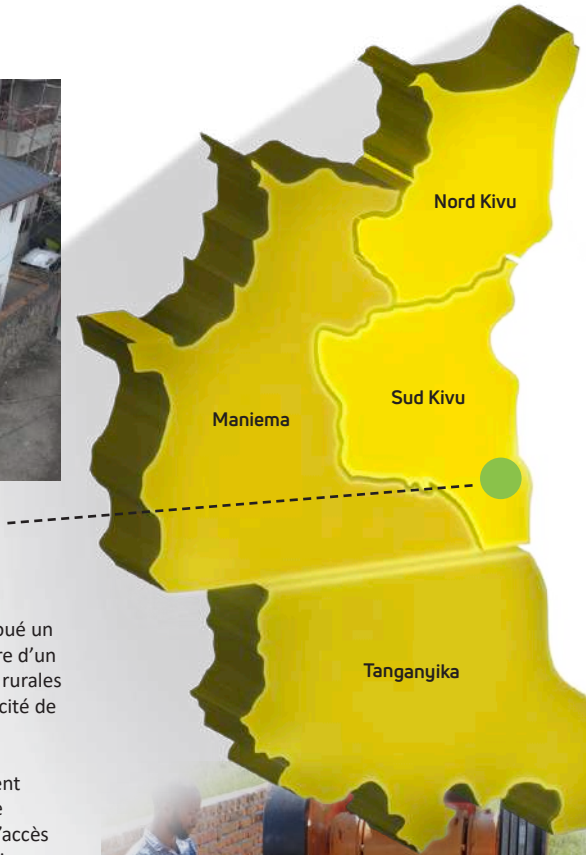

PROJET D'ÉLECTRIFICATION DE LUVUNGI ET KATOGOTA

Une autre approche et dans un autre espace géographique : l'ANSER a noué un partenariat avec la Société Nationale de l'Électricité (SNEL) via la signature d'un protocole d'accord portant sur l'électrification par soutirage des localités rurales de Luvungi et Katogota, localisées respectivement à 6 Km et 15 km de la cité de Kamanyola dans le territoire d'Uvira, au Sud-Kivu.

Ce projet, initié et entièrement financé par le Ministère du Développement Rural, bénéficiera, dans sa première phase, à près de 75,000 résidents de Luvungi et Katogota avant d'être étendu sur toute la plaine de la Ruzizi. L'accès à l'électricité garde un rôle catalytique et libérateur du potentiel économique de nos bourgades rurales. Cet objectif est ici poursuivi par le Ministère du Développement Rural qui s'appuie sur l'expertise technique de l'ANSER dans la coordination de l'électrification rurale.

Pour rappel, au lendemain de la libéralisation du secteur de l'électricité intervenue en 2014, l'ANSER a été opérationnalisée au titre des mesures d'accompagnement de ladite libéralisation avec pour mandat d'assurer la coordination technique et le financement de l'électrification rurale. Aussi, en s'appuyant sur le financement reçu du Ministère de Développement Rural, l'ANSER, va-t-elle, recourir à la SNEL au travers de ce protocole pour la mise en œuvre dudit projet. C'est, en effet, en raison de la détention par la SNEL du réseau électrique existant et dont il faudra faire l'extension dans le cadre de ce projet que l'ANSER est conduite à procéder au gré à gré avec cette dernière. La SNEL s'engage ainsi à disponibiliser 500 KW au profit de cette contrée.

Ce projet a été initié au mois de février 2022 par son Excellence Monsieur François Rubota, Ministre d'État, Ministre du Développement Rural. Il intègre, de facto, les priorités du volet électrification du Programme de Développement Local- 145 territoires.

PROJET NEXUS PAIX-NATURE DANS L'EST DE LA RDC

Lancé le 6 septembre 2022, le projet Nexus Paix – Nature dans l'Est de la RDC s'est penché sur les solutions pour l'amélioration des conditions de vie des populations vivant autour des aires protégées de la RDC de l'Est de la RDC. Ce projet a réuni trois composantes majeures touchant directement aux programmes d'urgence aussi bien du PNUD que du gouvernement de la RDC, à savoir (1) la consolidation d'une paix durable dans les zones cibles, (2) la relance de l'économie locale dans les zones post conflit et (3) la protection de la nature. Il consiste à analyser le contexte, renforcer les capacités des parties prenantes et proposer une réponse programmatique ayant l'énergie au centre de sa stratégie.

Le projet Nexus Paix – Nature dans l'Est de la RDC sera développé dans le chapitre 3 du présent rapport.

Pool Grand Équateur

ÉLECTRIFICATION PUBLIQUE SUR 50 KM AU BÉNÉFICE DE ½ MILLIONS DE PERSONNES

ÉCLAIRAGE DES ARTERES PRINCIPALES DE MBANDAKA, GBADOLITE, GEMENA, LISALA ET BOENDE

Après un projet pilote très instructif mené à Ndjili Brasserie en 2021 dans les périphéries de Kinshasa, et dont l'évaluation a eu lieu après 12 mois d'observation, l'ANSER est passée à l'échelle en réalisant son premier projet du pool Grand Equateur, qui est celui de l'éclairage public dans les chefs-lieux des 5 provinces de l'espace Grand Équateur.

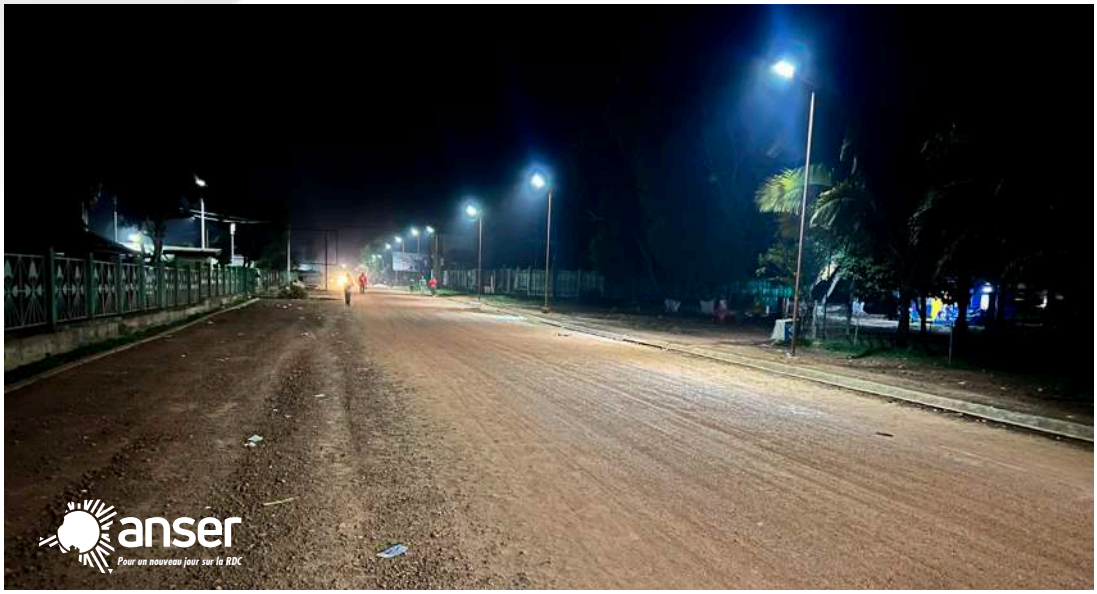

En effet, en 2021, s'appuyant sur son partenariat avec Solektra Mali Sarl, l'ANSER a expérimenté une technologie innovante en matière d'éclairage public. Dans la commune de la Nsele, 2 km de route, dans le quartier Ndjili-Brasseries, ont servi au déploiement des lampadaires solaires ; objets de ladite innovation (Pool Ouest). Un an après le lancement de ce projet, l'équipe technique de l'ANSER a pu tester plusieurs paramètres se rapportant notamment aux défis logistiques, à la qualité du matériel, l'établissement des liens de collaboration entre les entreprises locales et étrangères, le recours à la main-d'œuvre locale, la transmission de connaissance et l'évaluation de l'impact de l'électrification public sur les activités économiques en temps nocturne, sur l'insécurité, et autres facteurs consignés dans le rapport d'évaluation.

Pool Grand Oriental

LA CITÉ DE POKO ÉLECTRIFIÉE GRÂCE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET NEXUS PAIX-NATURE FINANCÉ PAR LE PNUD

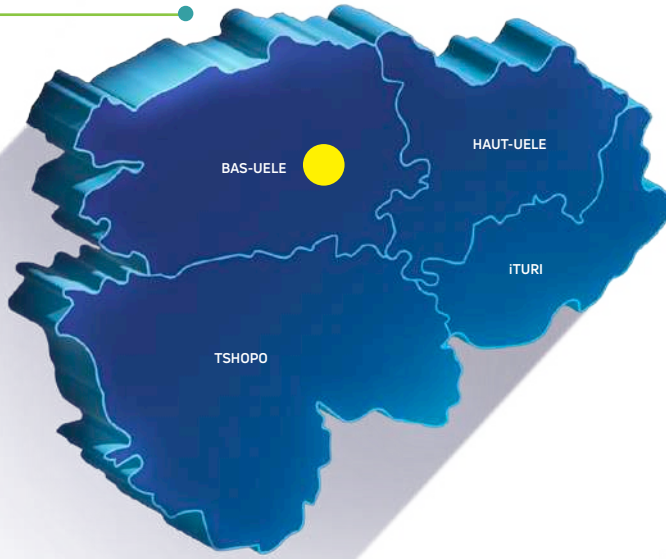

Le projet d'électrification de la cité de Poko, chef-lieu du territoire de même nom, a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du projet Nexus Paix-Nature dans l'Est de la RDC, financé par le PNUD. Prévu pour les communautés autour des aires protégées, ce projet mis en œuvre par ANSER passe à sa phase pratique : l'électrification de Poko. La cité est située dans le territoire du Bas-Uélé, à 130 km de la ville de Isiro et traversée par la RN 25 reliant la ville de Buta. Comme plusieurs territoires de cette province, certaines parties de ce territoire, particulièrement les zones à proximité des aires protégées, ont été le théâtre des guerres.

La première phase du Projet Nexus Paix-Nature (Dont l'essentiel est repris ici : https://anser.gouv.cd/cloture-du-projet-nexus-nature-paix-dans-lest-de-la-rdc/) qui consistait en une étude scientifique des liens entre la protection de l'environnement, la paix et le développement économique dans les communautés autour des aires protégées, concluait que l'électricité pourrait être un facteur de développement, car elle apporte une diversité des choix des activités de réinsertion sociale, autant pour les chefs de guerre, les démobilisés que les victimes et que cette approche décrite est considérée dans les efforts actuels de pacification de la région.

Après évaluation des solutions proposées, il est question pour le PNUD et l'ANSER d'amorcer une 2ème phase consistant en une levée des fonds et la mise en œuvre des projets bancables proposés et justifiés par l'étude. Celle-ci réunira le secteur public, privé ainsi que la population pour un PPP-P gagnant.

C'est ainsi que la Cité de Poko, bordant de près la réserve à faune d'Epi dans le Bas-Uélé, a été retenue pour tester cette théorie. Faisant suite à l'état des lieux effectué par les équipes ANSER sur terrain, la capacité installée dans la cité de Poko s'élève autour de 100 kW. 38 commerces ont été répertoriés au centre commercial autour du marché central et chacun de ces commerces a un kit solaire de 40-50 W pour le besoin en énergie (Soit près de 1,9 KW en solaire). On y retrouve également un atelier de soudure et une menuiserie au centre commercial avec une capacité installée en thermique de 10 kVA (groupe électrogène de 8 kW) pour leurs besoins. Une rizerie a aussi été répertoriée avec un groupe électrogène de 12 CV (8,8 kW). La congrégation de l'ordre de Saint Augustin a une centrale hydroélectrique hors service qui produisait 50 kW pour leurs activités et l'Hôpital Général de référence a une capacité installée de 20kVA (soit 18 kW) en thermique ainsi que 6 kits Altech de 50 W de chaque, soit un total de 300 W en solaire.Considérée comme une zone d'expérimentation, l'approche pratique dans la Cité Poko a visé principalement l'installation de 6 km d'éclairage public sur la RN25 et le marché central permettant les activités commerciales de se prolonger un peu plus dans la soirée. Ce projet d'éclairage public a été couplé à la construction d'une microcentrale solaire photovoltaïque d'une capacité installée de 40 kWc repartie de la manière suivante : (1 x 10 kWc) pour desservir l'Hôpital Général de Poko et (3 x 10 kWc) pour ses environs. Cette intervention devrait être relayée en 2023 par un important investissement du Gouvernement, à travers l'ANSER dans la zone avec la construction des microcentrales solaires photovoltaïques d'une capacité totale installée de 500 kWc pour booster l'entreprenariat local et les activités génératrices de revenu.

L'impact attendu au sein de la communauté se décline comme suit : 8 PME électrifiées, 1 structure de santé communautaire et 1 service public électrifiés, 250 ménages connectés, 210 emplois créés, 4 écoles électrifiées et 4 institutions sociales éclairées. Partant de ces faits, au lieu de 4 petites centrales, elles ont été calibrées à 2: Dont une de 18 kWc à l'Hôpital Général et une autre de 12 kWc au bloc commercial. Dans le cadre de cette activité, la société privée ADIRA–Off grid Solutions va assurer le déploiement et la mise en œuvre sur terrain pour installer les centrales PV à Poko ainsi que 6 km d'éclairage public.

C'est avec beaucoup de satisfaction que les résultats préliminaires ont été présentés lors de l'atelier de clôture de la première phase le 07 décembre 2022, à Kinshasa.

Pool Grand Kasaï

LANCEMENT DU « VOLET ÉLECTRIFICATION » DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DES 145 TERRITOIRES

Lors de l'inauguration du siège de l'ANSER dans l'espace Grand Kasaï, intervenue au mois de juillet 2022, l'ANSER a procédé dans la foulée au lancement des appels d'offres de 14 projets urgents, en lien avec le volet électrification du Programme de Développement Local des 145 Territoires. Ces projets, financés par le Gouvernement de la République, découlent du Programme d'Investissements Prioritaires de l'ANSER, lui-même issu des Plans Locaux d'Électrification.

N°	Projets	Type	"Puissances [KW] "	Impact Ménages	Processus de passation de marché	Prestataires	Réception Provisoire
1	**Kamonia**	PV	300	4 500	Signé, en cours d'exectution	COVEC	juil-23 & août-23
2	**Wembonyama**	PV	200	3 000	Signé, en cours d'exectution	GOSHOP	juil-23 & août-23
3	**Lubao**	PV	100	1 500	Signé, en cours d'exectution	EH SOLAIRE	juil-23 & août-23
4	**Lusambo**	PV	500	7 500	Signé, en cours d'exectution	EH SOLAIRE	juil-23 & août-23
5	**Ngandajika**	PV	200	3 000	Signé, en cours d'exectution	EH SOLAIRE	juil-23 & août-23
6	**Miabi**	Ext	2 000	30 000	Signé, en cours d'exectution	ACCC	juil-23 & août-23
7	**Mwene-ditu**	PV	200	3 000	Signé, en cours d'exectution	UNISERTECH	août-23 & sept-23
8	**Mupompa**	PV	400	6 000	Signature prévue Avril 2023	-	sept-23
9	**Mbuji-Mayi**	PV	700	10 500	Signature prévue Avril 2023	-	sept-23
10	**Mweka**	PV	200	3 000	Signature prévue Avril 2023	-	sept-23
11	**Katanda**	PV	200	3 000	Signature prévue Avril 2023	-	sept-23
12	**Tshimbulu**	PV	200	3 000	Signature prévue Avril 2023	-	sept-23
13	**Kamayi**	PV	1 000	15 000	Signature prévue Avril 2023	-	sept-23
14	**Ludimbi**	Hydro	600	9 000	En cours de traitement	-	nov-23
15	**Milembue**	PV	100	1 500	En cours de traitement	-	nov-23
16	**Mwanza-Ngoma**	Hydro	1 100	16 500	En cours de traitement	-	nov-23
17	**Mbombo**	Hydro	800	12 000	En cours de traitement	-	nov-23
18	**Kakese**	PV	100	1 500	En cours de traitement	-	nov-23
19	**Lukalaba**	PV	200	3 000	En cours de traitement	-	nov-23
20	**Luebo**	PV	400	6 000	En cours de traitement	-	nov-23
21	**Lodja**	PV	400	6 000	En cours de traitement	-	nov-23
22	**Luiza**	PV	200	3 000	En cours de traitement	-	nov-23
23	**Lubefu**	PV	400	6 000	En cours de traitement	-	nov-23

Quant au Pool Grand Katanga, sa structuration est en cours et l'ouverture d'une représentation provinciale y est imminente. Néanmoins, des projets sont actuellement en élaboration pour faire partie du PIP de l'ANSER. Par ailleurs, l'ANSER y appuie techniquement la mise en oeuvre de trois centrales hydroélectriques sur financement privé.

Au total, en 2022, l'ensemble des projets portés par l'ANSER permettra une augmentation d'environ 8MW de l'offre de l'électricité dans les milieux rural et périurbain, dont plus de 75% en solaire photovoltaïque. Cette offre devrait profiter à peu près 2 millions de personnes d'ici à juillet 2023.

L'action de l'ANSER aura aussi permis à environ 500,000 personnes de bénéficier de l'éclairage public, à travers l'extension de ce réseau sur plus de 50 km linéaires, couvrant 5 provinces.

1.2. PRINCIPAUX APPRENTISSAGES

Comme susmentionnés, les projets lancés en 2022 par l'ANSER sont essentiellement des pilotes ayant eu comme objectif d'affiner les modèles à déployer à plus grande échelle en 2023. Dans cette optique d'apprentissage, l'ANSER a évalué (internes ou via tierce partie indépendante) la plupart de ces projets pour en analyser les forces et les faiblesses et détailler les leçons sur lesquelles se bâtiront les futurs projets. Les principales leçons sont reprises ci-dessous.

Pertinence des options technologiques retenues

L'électrification des différents sites s'est appuyée sur les Plans Locaux d'Électrification (approche 145 territoires) qui définissent les options technologiques les plus efficientes et le potentiel énergétique de chaque territoire. Les projets réalisés en 2022 sur la base de ces orientations technologiques ont permis de confirmer la pertinence de la solution photovoltaïque, pour électrifier à moindre coût les territoires enclavés dans des délais d'exécution maitrisées, malgré les innombrables défis logistiques rencontrés. Preuve que des changements significatifs, en termes d'accès à l'électricité, peuvent se produire à moindre coût et en un temps record.

Des changements se sont immédiatement fait ressentir dans les zones électrifiées. A Ipamu par exemple, les projets de l'ANSER ont permis une expansion de la vie sociale au-delà de 18 h 00, l'exercice des activités économiques nocturnes et la prise en charge des malades pour des interventions nocturnes. A Bonga Yasa, l'hôpital a pu, de nouveau, faire fonctionner tout son appareillage médical. L'artisanat local, le commerce, l'administration locale et les institutions éducatives locales se sont vu ouvrir de nouvelles possibilités d'activités.

Ces résultats ont permis d'adresser les craintes que pouvait avoir la population vis-à-vis des technologies solaires : l'énergie solaire a démontré sa capacité à faire tourner un grand hôpital avec tous ses équipements médicaux (radiologie, stérilisation, assistance respiratoire,...), mais aussi des moulins à manioc, des systèmes d'adduction d'eau et des congélateurs. Le tout sans bruit, de façon très respectueuse de l'environnement. L'efficacité de l'énergie solaire fait ses preuves à travers l'approche décentralisée d'électrification, rapide et à faible coût que prône l'ANSER.

Évaluation des coûts

Lors de la phase de planification et de conception des projets, l'ANSER avait élaboré une base de données avec les coûts de référence estimés pour les différents investissements (CAPEX et OPEX). Combinés aux offres reçues des soumissionnaires lors des appels d'offres lancés en 2022, les premiers retours d'expérience des projets réalisés sur terrain ont permis de confronter les référentiels de l'ANSER à la réalité du terrain.

Si plusieurs coûts de référence ont pu être confirmés, d'autres par contre, comme ceux relatifs aux coûts logistiques liés aux défis d'enclavement des sites visés, ont pu être complétés ou recontextualisés.

Les coûts de transaction, en particulier ceux liés aux démarches administratives portées par les investisseurs (pour obtenir les titres d'exploitation par exemple), sont également significatifs et viennent impacter la rentabilité des investissements privés. Un travail important est actuellement mené par l'ARE et l'ANSER pour améliorer le cadre réglementaire. Une des propositions phares est la mise en œuvre d'un guichet unique qui devrait permettre de faciliter les démarches avec des gains significatifs en termes de temps et de coûts (voir Partie 3, Chapitre 4 – Travaux en cours pour renforcer le cadre légal et règlementaire).

Logistique

Les projets tests montrent que l'un des plus grands défis à la concrétisation des ambitions de l'ANSER sera de l'ordre logistique. L'acheminement des équipements sur les sites est en effet complexe en raison de leur enclavement, dû à la dégradation des infrastructures routières dans de nombreuses provinces.

Par exemple, au Grand Kasaï, où des projets d'électrification ont déjà été initiés en 2022, la quasi-totalité des infrastructures routières est dégradée. Une collaboration étroite avec les autorités provinciales est indispensable pour adresser ce type de barrière logistique. Cette collaboration a été initiée. Bon nombre d'autorités locales ont pris le ferme engagement d'accompagner l'ANSER afin que sa mission ne connaisse point d'entraves.

Les projets de l'ANSER ne pourront donc être réussis qu'en mobilisant en amont les ressources adéquates, incluant les surcoûts associés à la logistique, mais aussi en travaillant en étroite collaboration avec les autorités provinciales pour lever autant que faire se peut les barrières logistiques.

Pool Grand Katanga

Octobre 2022 : avec le Père Bienvenu responsable de ELKAP (électricité pour Kapanga) à la MCH de Rushishi qui alimente kapanga.

Dernier des six Pools que compte l'ANSER à voir le jour, le Pool Grand Katanga dont le bureau reste à inaugurer, est pleinement opérationnel avec un coordonnateur déjà actif sur terrain. Kolwezi est la localisation désignée pour son siège. A la différence des autres Pools, celui du Grand Katanga connaît une intense activité minière très énergivore généralement au détriment des populations rurales livrées à la précarité énergétique. Le rééquilibrage de cette équation consiste à s'assurer qu'une part de l'énergie produite au profit de l'industrie minière soit impérativement allouée aux communautés rurales qui, du reste, détiennent un grand pouvoir d'achat.

Novembre 2022 : avec le chef de secteur mwana-mwadi à munanga.
Echange sur l'électrification de wakipinji, kasonfinya et munanga à partir de la centrale de busanga

Cela pourrait déjà être le cas avec la centrale hydroélectrique de Busanga. Les discussions sont en cours avec la province de Lualaba au sujet d'un projet de soutirage de l'énergie à réaliser sur la production de Busanga au bénéfice des villages environnants le site de la centrale de Busanga.
Dans l'entretemps, le Pool étoffe déjà son portefeuille de projets devant être inséré dans le PIP de l'ANSER. Tout comme dans le Pool Grand Est, on note ici un engagement citoyen, des initiatives privées et celles de l'église catholique visant à assurer l'accès à l'énergie aux communautés rurales. Un élément clé de l'approche de l'ANSER résidera dans l'accompagnement technique de toutes ces initiatives.

A la différence de beaucoup de communautés des milieux rural et périurbain du Congo profond, celles du Grand Katanga ont l'avantage d'accéder à la rente financière leur pourvue par les entreprises minières. Cela peut constituer une source de financement garantie pour les projets d'électrification des communautés. La mobilisation et la sensibilisation des communautés, quant à ce, sera de mise.

Par ailleurs, les investigations sur terrain dans la poursuite de quelques études de faisabilité tendent à indiquer qu'au Katanga comme partout ailleurs dans le Congo profond, le défi logistique sera un paramètre à gérer sur fond de l'expérience acquise dans nos projets précédents.

02.

Fonds Mwinda

Le levier de viabilisation de la demande et d'incitation aux investissements privés

- ***9 contrats*** *signés avec les entreprises*
- ***49 Territoires*** *Couverts*
- ***25 000 ménages*** *touchés*
- ***Plusieurs services*** *utilitaires visés*

En RDC, le marché de l'énergie est naissant. Il mérite fondamentalement des actions pour soutenir sa formation et sa croissance. En outre, le pouvoir d'achat des populations en RDC est parmi les plus faibles de la région de l'Afrique centrale, rendant son marché risqué pour les investisseurs. A cela s'ajoute un contexte pays caractérisé par une histoire creditée de multiples feuilletons d'instabilité politique, les conflits armés dans certaines régions et un cadre institutionnel et règlementaire peu incitatif, affectant d'autant plus le niveau d'investissements dans le secteur.

Conscient de ces réalités, le Gouvernement de la RDC a créé en 2020 un Fonds de subsides, le Fonds Mwinda (FM). Le FM a pour mission principale de contribuer à la réduction de l'écart entre le taux d'électrification actuel, estimé à 15%, et le taux de 30% visés par le Gouvernement à l'horizon 2025. A cet effet, il déploie un outil de « derisking » (la subvention Mwinda), qui permet de réduire le risque perçu par les investisseurs, tout en facilitant l'accès aux produits et services énergétiques aux ménages à faibles revenus. Aussi le FM, joue-t-il, un rôle catalytique, en stimulant à la fois l'offre et la demande sur le marché.

2.1. RÉSULTATS DU PROJET PILOTE ET DU PROGRAMME INTERMÉDIAIRE À MI-PARCOURS

Rapport phase pilote fonds mwinda

En 2021, L'ANSER a réalisé un projet pilote Mwinda qui a pu accélérer l'électrification de 3.000 ménages pour un budget global de 1 million USD – dont une grande partie a été consacrée à la mise en place d'un cadre institutionnel pour le FM.

En 2022, l'ANSER a élaboré et lancé le programme intermédiaire Mwinda. Pour un budget global de 3,9 millions de USD, ledit programme vise environ 25.000 ménages et concerne quatre segments de marché : les équipements solaires autonomes (SHS), les mini-réseaux (MR), les solutions de cuisson propre et l'électricité à l'usage productif (électrification des centres de santé et fourniture d'eau potable). S'appuyant sur les Plans Locaux d'Électrification de l'ANSER et l'expertise sur terrain des coordonnateurs de Pools, 49 territoires prioritaires ont été retenus.

Les 49 Territoires couverts par le Programme Intermédiaire du Fonds Mwinda

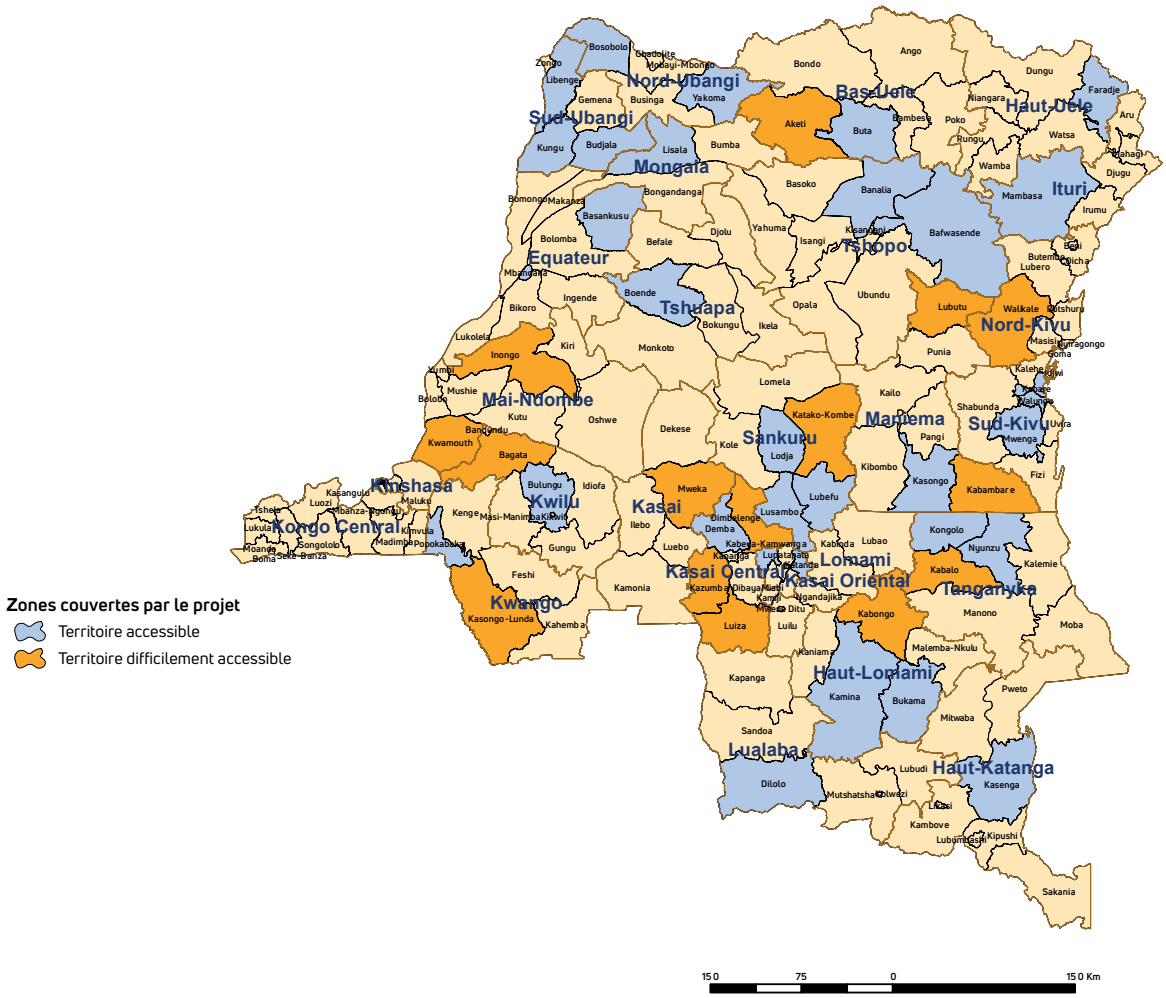

Deux appels à propositions ont été lancés en mai 2022 pour le recrutement des promoteurs privés susceptibles de soumettre des projets d'électrification, respectivement par systèmes solaires autonomes et par la technologie des mini-réseaux. Au terme de cette procédure, 4 opérateurs ont été retenus pour le marché des systèmes solaires autonomes (sur 23 offres déposées), et 5 opérateurs pour le marché visant les mini-réseaux (sur 9 offres déposées).

Tableau - Opérateurs retenus :

Systèmes solaires autonomes	Mini-réseaux
Altech Group	BBOXX
Orange	ETS Salfor
BBOXX	Nduma Kasha
Solektra	Nuru
Africa Green Power	

Madame Lyza ONEMA
Project Manager du Fonds Mwinda

Séance ouverture des plis

AP 09 ANSER 10 juin 2022

Photos de la réception et ouverture des plis relatifs aux dossiers d'Appel d'offres

A terme, 23.244 ménages devraient être électrifiés par la technologie SHS et 2.050 par la technologie mini-réseaux, soient plus de 25.294 ménages bénéficiaires du Programme intermédiaire Mwinda.

Ces prévisions dépassent les estimations initiales de l'ANSER. Cela est lié au fait que les opérateurs se sont principalement positionnés sur la distribution des systèmes de petites capacités (Catégorie 1 - Tier1) dans des zones relativement accessibles et associées à de faibles niveaux de subvention, plutôt que sur les systèmes plus larges (Catégorie 1 – Tier 2) ou dans des zones difficilement accessibles, associées à de plus hauts niveaux de subvention.

2.2 AVANCÉES VERS LA FINALISATION DU RECRUTEMENT D'UN GESTIONNAIRE DE FONDS

Principe de bonne gouvernance, l'ANSER s'est engagée en 2021 dans le recrutement d'un gestionnaire de fonds pour le Fonds Mwinda avec l'appui de la Banque Mondiale, deuxième investisseur dudit Fonds, après le Gouvernement de la RDC.

Ce processus a connu de nombreux retards mais est entré dans sa phase finale au dernier trimestre de 2022, avec la réception et l'analyse des propositions techniques et financières des 3 candidats présélectionnés. La signature du contrat avec l'entreprise retenue, au terme de ce processus, devrait avoir lieu au premier trimestre 2023, pour un démarrage au plus vite des activités du gestionnaire.

2.3. PRINCIPAUX APPRENTISSAGES

La validation du mécanisme de financement basé sur les résultats

L'évaluation du projet pilote lancé en 2021 et les premiers retours du Programme intermédiaire ont démontré la pertinence du mécanisme de financement proposé, à savoir une subvention basée sur le résultat, ou «Result Based Financing » (RBF), à des niveaux variables selon la localisation géographique et de la dispersion des ménages en « zones accessibles » ou en « zones difficilement accessibles ». Ce type de mécanisme permet de réduire le coût d'achat des solutions solaires et de les rendre accessibles aux ménages à faibles revenus.

La validation des choix technologiques et niveaux de subvention

Les retours du terrain encouragent à considérer principalement les solutions « d'entrée » du continuum de l'électrification tel que défini par la classification de SE4ALL[2] (catégorie 1/Tier1 et catégorie 2/Tier2). Deux catégories des produits et deux zones géographiques ont été définies, dégageant ainsi un système à quatre niveaux de subvention comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

2. Classification SE4ALL: est une catégorisation des services énergétiques. (tier 1 : entre 20 et 50 W : 3 lampes, un chargeur, une radio ; Tier 2 : Tier1 + Télévision et autres fonctionnalités) https://www.seforall.org/sites/default/files/MTFpresentation_SE4ALL_April5.PDF

Un effet levier avéré sur les investissements du secteur privé

Les évaluations menées par l'ANSER ont permis d'estimer que pour 1 USD de subvention octroyé par le Fonds Mwinda, ce sont 3 USD en investissement privé qui sont mobilisés, soit un effet levier induit par la subvention du Fonds Mwinda d'environ ¼. Appliqué au programme intermédiaire Mwinda, dont le budget de subvention directe est d'environ 5M USD, ce sont plus de 15M USD d'investissements privés qui pourraient être mobilisés.

	Tier 1	Tier 2
Zone accessible	USD 60	USD 80
Zone d'accès difficile	USD 84	USD 126

Le Fonds Mwinda contribue ainsi réellement à renforcer et stabiliser le secteur de l'électricité en RDC. Cette prise de risque partagée entre le Fonds Mwinda et les opérateurs du secteur privé lance un signal fort à l'endroit des investisseurs sur la volonté du Gouvernement congolais de développer ce marché.

L'importance d'instaurer un climat de confiance avec les bailleurs de fonds et acteurs privés

La confiance des bailleurs représentés, par la Banque Mondiale, chèrement acquise par le Fonds Mwinda, contribue énormément à rassurer le marché. Elle a catalysé un fort regain d'intérêt des investisseurs privés et institutionnels (les banques de développement).

Plusieurs grands opérateurs sont en train de s'implanter ou de revenir en RDC : Baobab +, le géant D.LIGHT, PowerGen, Solektra, Burn, Schneider Electric, pour ne citer que ceux-là.

Un autre effet remarqué est la diversification des activités des opérateurs. Se sentant davantage en confiance, les opérateurs déjà actifs en RDC osent augmenter leurs investissements pour passer d'un segment de marché vers un autre, SHS vers les mini-grids, se positionnant de la sorte sur les deux segments.

Du côté des bailleurs, la RDC voit arriver, entre autres, le programme AGREE « Accès de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Électricité et de l'Eau » de la Banque Mondiale estimé à 700 millions USD ; le programme BGFA « Behond the Grid For Africa » pour environ 20 millions USD; le programme « scaling mini-grid » de IFC pour 400 millions USD, le Gouvernement de la RDC avec le Programme des 145 Territoires (PDL-145T) pour environ 36,2 millions USD. Ce sont là des signaux très positifs pour le marché.

Le besoin d'améliorer le cadre règlementaire et fiscal

Du dialogue instauré entre l'ANSER et le secteur privé, il ressort que plusieurs obligations légales et réglementaires freinent encore drastiquement l'essor du marché. En particulier, l'obtention des autorisations pour les mini-réseaux reste lente et complexe (longs délais d'homologation de leurs tarifs, difficultés d'obtention des autorisations d'exploitation…) avec des conséquences ressenties sur les coûts et la rentabilité des projets.

La question de la fiscalité et de la multiplicité des taxes appliquées sur le secteur occupe aussi une place centrale dans les échanges avec le secteur privé. Les exonérations accordées à certains opérateurs, et non de manière sectorielle, posent aussi problème et génèrent un sentiment de concurrence déloyale chez certains opérateurs, nuisant ainsi au climat des affaires.

L'amélioration du cadre règlementaire est une priorité de l'ANSER et l'ARE. Voilà pourquoi des travaux sont en cours pour lever les barrières identifiées. (voir Partie 3, Chapitre 5 – Les améliorations du cadre règlementaire).

Le rôle des nouvelles technologies de l'information dans une gestion axée sur les résultats

Dans la continuité des travaux entrepris en 2021, le FM s'est doté en 2022 d'une plateforme de suivi et de géolocalisation des branchements des ménages ou des très petites entreprises (TPEs) subventionnées. Il s'agit de la plateforme «Prospect», développée en partenariat avec le fournisseur A2EI et mise en service entre la fin du 3ème et début 4ème trimestre 2022. Elle rassemble déjà les données géolocalisées des 3.000 branchements réalisés dans le cadre du programme pilote de 2021 et devrait intégrer, par la suite, au fil du temps, celles du Programme intermédiaire.

Cet outil vient en appui à la bonne gouvernance du FM, tout en facilitant la transparence et la traçabilité des connexions. L'objectif, étant l'identification fiable et la géolocalisation facile de chaque ménage bénéficiaire de la subvention du FM, et assurer un meilleur suivi et une bonne coordination avec les autres programmes de subventions. Un lien devrait bientôt être mis à disposition sur le site de l'ANSER pour partager avec le grand public les données agrégées et non confidentielles du Fonds Mwinda.

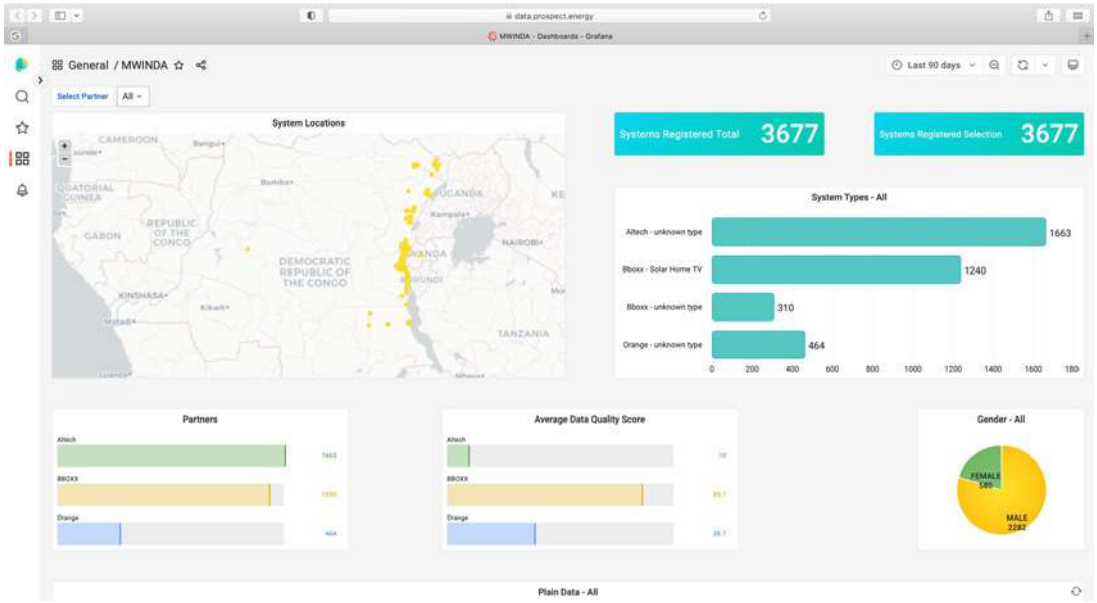

Photo : Dashboard de la plateforme PROSPECT

Schématisation du modèle de subvention

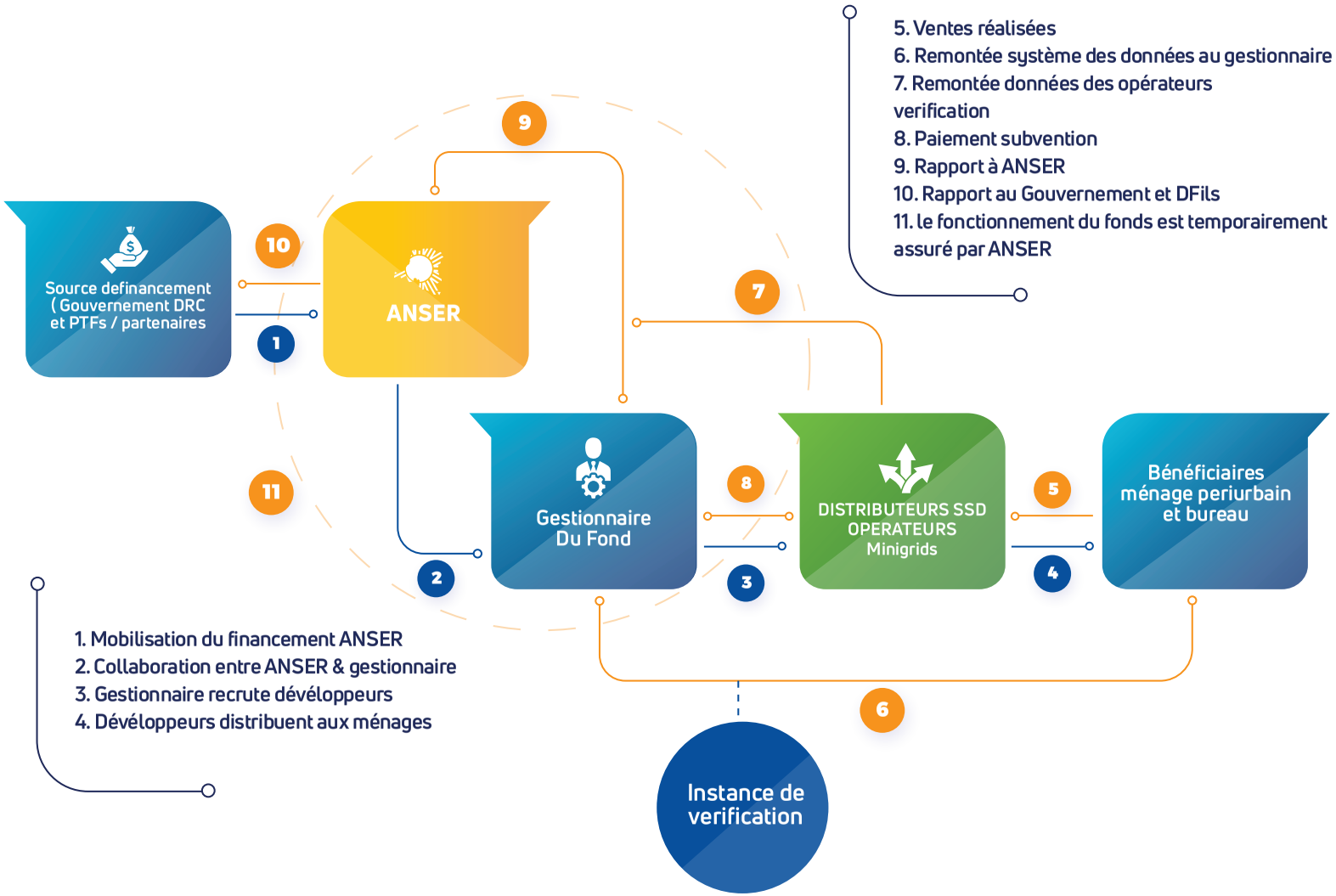

03.

Renforcement de la capacité opérationnelle de l'ANSER

- ***5 Directions*** *opérationnelles*
- ***6 Pools*** *installés pour couvrir les 26 Provinces*
- ***Cadre stratégique*** *de* ***Suivi-Evaluation*** *mis en place*
- ***Outils de gestion*** *instaurés*
- ***Autres process d'opérationnalisation*** *mis en place*

3.1. RECRUTEMENT DU PERSONNEL CLÉ ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Cadre organique et recrutement du personnel

Pour rappel, L'ANSER est un Établissement Public crée par Décret n° 16/014 du 21 avril 2016. Elle dispose de trois organes d'administration et de contrôle, organisés comme décrit dans le graphique ci-après.

Organes d'Administration et de Contrôle

MISSIONS

Conseil d'Administration

- Conçoit, oriente la politique de l'ANSER et en contrôle la gestion;
- Prend tout acte intéressant l'ANSER, en oeuvre de la politique générale;
- Fixe sur proposition de la Direction Générale, le cadre organique et le statut du personnel;
- Approuve les manuels de procédures opérationnelles, administratives et financières

Direction Générale

- Agit au nom de l'ANSER dans la limite de son objet social ;
- Coordonne toutes les activités en rapport avec l'administration, l'organisation, le financement et le fonctionnement de l'ANSER;
- Assure la mise en exécution des décisions, orientations et recommandations du Conseil d'Administration et lui en rend compte ;
- Présente au Conseil d'Administration pour approbation, le rapport de gestion technique, administrative et financière de l'ANSER.

Collège des Commissaires aux comptes

A ce jour, les Commissaires aux comptes n'ont pas encore été nommé par le Président de la République.

COMPOSITION (fin 2022)

M. Camille KABASELE DIKANGALA, Président

M. Idesbald CHINAMULA VUNINGOMA, Directeur Général

Mme Suzy BADJOKO MUGENI, Administrateur

M. Yenes MBO MALELI, Administrateur

M. KOLOMANTA MBUTA, Administrateur

M. Idesbald CHINAMULA VUNINGOMA, Directeur Général

M. Cyprien MUSIMAR NDELE, Directeur Général Adjoint

L'ANSER est ensuite organisée autour de 5 Directions, dont les assignations sont détaillées ci-après. En 2022, tous les postes de Direction ont été pourvus suivant la procédure d'appels à candidature et les recommandations d'un cabinet de recrutement indépendant et expérimenté - comme prévu dans le Décret de création de l'ANSER à l'article 45.

Au regretté
Appolinaire KIAKESIDI, Directeur Administratif et Financier,
... Un esprit armé de lucidité...
Il y avait en lui ce saint empressement de celui
qui voudrait voir le monde changer...
Tu auras été avec nous au bon endroit, au bon moment, et ton action aura été juste !
En très peu de temps, tu as eu un tel impact
sur notre instutition que nous aimerions
voir perdurer après ton brusque départ.

Bonne transition vers la nouveauté céleste !

Feu Apollinaire KIAKESIDI FUMUMBOMBO, Directeur Administratif jusqu'à son décès inopiné le 29 octobre 2022

Détenteur d'un Master en Gestion des entreprises, d'un DESS en Gestion des Politiques économiques et d'une licence en Gestion commerciale, ses vingt-sept ans d'expérience ont apporté une expertise riche dont nous aimerions voir porter ses fruits malgré son décès. Car, quoique ne l'ayant pas achevé, il a apporté et promu une orthodoxie dans la gestion administrative et financière de l'ANSER.

M. Papy ONOKOKO TONDA, Directeur Technique

Ingénieur civil en électricité avec une expérience professionnelle de dix-sept ans dans le secteur privé, il a fait ses preuves sur le plan technique avec la conception, la réalisation et la maintenance des plusieurs projets hydroélectriques de petite comme de grande envergure (dont le méga barage de Inga). Il a été dans le coup sur la plupart des projets dans le secteur de l'énergie en RDC. Il est responsable de la planification et la programmation des investissements au sein de l'ANSER.

M. Aimé Yuma Heradi, Directeur des Projets

Technicien en développement communautaire et rural avec vingt-quatre ans d'expérience dans la gestion et l'implantation des projets communautaires et durables. Il a travaillé pendant douze ans avec les ONG Internationales dans plusieurs provinces de la RDC et douze autres années dans le secteur minier dans la province de l'Ex Katanga, au Nord-Kivu, au Maniema et en Afrique (Burkina Faso et Congo Brazzaville).

Mme Anne-Marie MBUNGANI, Directrice Juridique

Juriste de formation, elle a une licence en droit et un diplôme spécial en Commerce extérieur.

Elle a longtemps œuvré comme experte du Ministère des Affaires étrangères, chargée de mission d'assistance technique auprès du Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention de la RDC et comme conseillère juridique auprès du Conseil d'État.

Mme Soraya AZIZ SOULEYMANE, Directrice de Communication, Mobilisation et Partenariats

Titulaire d'une double maîtrise en relations internationales et en Recherche et développement. De plus, elle est détentrice d'un certificat de leadership international de 12 mois de l'Arizona State University.

Elle a seize ans d'expérience dans les domaines combinés des droits de l'homme, transparence et responsabilité autour des projets miniers/industriels, partenariats, communications et logistique. Blogueuse influente avec plus de 200,000 abonnés en combinant tous ses réseaux sociaux, elle appartient également à un riche réseau d'acteurs et de chercheurs nationaux et internationaux, à travers lesquels elle contribue aux recherches, organise et participe régulièrement à des ateliers et conférences.

Environnement de travail stimulant

En parallèle de ces recrutements, l'ANSER a lancé des activités en vue d'assurer un environnement de travail positif. Cela a inclus, entre autres, l'organisation d'une session de trois jours de Team Building à Zongo, au Kongo Central (RDC), au mois d'août 2022 afin de construire une cohésion au sein du personnel.

Renforcement de compétences et formations

Avec l'appui de ses partenaires comme le PNUD, l'ANSER a organisé en 2022 plusieurs échanges d'expérience à travers des missions ou des ateliers, visant non seulement à affiner ses projets mais aussi et surtout, à renforcer les compétences de ses experts dans le domaine de l'électrification rurale, nouveau en RDC mais très effectif ailleurs en Afrique. C'est de la sorte, par exemple qu'une équipe de ses cadres s'est rendue au

Sénégal pour échanger avec l'Agence Sénégalaise d'Électrification Rural (ASER) (voir Partie 1, Chapitre 5, Section 5.2, Partenariat avec le PNUD).

PHOTO DU TEAM BUILDING

D'autres formations, à l'instar de celle sur la passation des marchés ont été organisées à Kinshasa en partenariat avec l'Université de Kinshasa.

Politique de stage et transfert de compétences

En 2022, l'ANSER a mis en place une politique de stage poursuivant deux objectifs : (1) familiariser les étudiants avec le milieu de travail et (2) favoriser leur apprentissage professionnel dans le contexte spécifique du secteur de l'électricité.

L'accueil des stagiaires permet également à l'ANSER d'explorer les nouvelles idées dans le domaine de la recherche et du développement. C'est, par exemple, avec l'appui d'un stagiaire que l'ANSER a pu mettre en place des mécanismes de vérification des connexions sur terrain dans le cadre du Fonds Mwinda.

A l'ANSER, le stage est donc conçu comme un instrument de promotion de l'innovation. Car, le stagiaire d'aujourd'hui peut être la force active de demain, le collaborateur de demain. Ainsi l'ANSER affirme de façon transparente sa responsabilité sociale vis-à-vis des structures publiques (universités, collèges, étudiants, candidats,...) en s'inscrivant de même comme un acteur important dans le développement socio-économique des étudiants congolais.

3.2. DÉCENTRALISATION EN PROVINCES

L'ANSER a subdivisé le large territoire national en 6 Pools à électrifier : Pool Grand Oriental, Pool Grand Equateur, Pool Grand Est, Pool Grand Kasaï, Pool Grand Ouest et Pool Grand Katanga. Ces six pools provinciaux englobent les vingt-six provinces de la République Démocratique du Congo. Ils ont pour objectifs de rapprocher le centre de décision du niveau local et d'apporter des appuis techniques aux acteurs provinciaux dans la réalisation de leurs projets énergétiques régionaux. Ils veillent à la collecte des données au niveau local, à la planification de l'électrification et au soutien technique des gouverneurs dans l'élaboration des cahiers de charges relatifs

aux différents projets d'électrification. Ils agissent comme une véritable courroie de transmission des besoins locaux au niveau national, dont ils finissent par refléter les options au niveau local.
Une des priorités de la feuille de route de l'ANSER adoptée en 2021 était l'ouverture et l'opérationnalisation de ces représentations en provinces, avec le recrutement des coordonnateurs de pools en charge de superviser les activités de chaque pool et l'ouverture des bureaux de représentation.

En un peu moins de deux ans, l'ANSER a réussi son pari de la décentralisation avec, d'une part, la finalisation du recrutement des 6 coordonnateurs de pools et, d'autre part, l'ouverture des bureaux de représentation dans deux pools jugés prioritaires : la région du Kasaï, avec pour base Mbuji-Mayi et la région de l'Est avec pour base Goma. Cet élan devrait se poursuivre et s'intensifier en 2023 et au-delà.

Cette démarche de décentralisation a déjà permis d'établir des synergies avec les gouverneurs des provinces et autres parties prenantes du secteur énergétique au niveau provincial. Elle a également permis de collecter les informations nécessaires à la production des Programmes d'Investissements Prioritaires 2022-2025.

	COORDONNATEUR	LIBELLÉ DU POOL	PROVINCES	SIÈGE
	Archange MBANGU Ingénieur en génie mécanique, ISPT Kinshasa	**Grand-Ouest**	Kongo Central, Kwango, Mai Ndombe, Kwilu et Périphérie de Kinshasa	Kinshasa (7ème Rue Limete)
	Damien TWAMBILANGANA IBTP	**Grand Kasaï**	Kasaï, Kasaï Central, Kasaï Oriental, Sankuru et Lomami	Kananga
	Jules KIKANDA Ingénieur en électricité, Université de Catholique de Louvain	**Grand Est**	Nord-Kivu, Maniema et Tanganyika Sud-Kivu,	Goma
	Thierry NSASI, Ingénieur Civil, Université de Kinshasa	**Grande Orientale**	Tshopo, Bas-Uele, Haut-Uele et turi	Kisangani
	Nelly INGOLI Docteur en Médecine, Université de Zaparojie, Université de Catholique de Louvain	**Pool Equateur**	Equateur, Sud-Ubanai, Nord- Ubangi, Mongala et Tshuaba	Mbandaka
	Mike ILUNGA Ingénieur Civil Université de Lubumbashi	**Grand Katanga**	Lualaba, Haut-Lomami, Haut-Katanga	Kolwezi

3.3. ACQUISITION DES OUTILS DE TRAVAIL

De 2020 à 2021, les activités se sont plus focalisées sur l'urgence de la planification que sur la mise en place de l'ossature administrative et financière au sein de l'ANSER. En 2022, néanmoins, des actions concrètes de grande envergure ont été menées en faveur de la consolidation de la gestion administrative et financière. Les points saillants suivants peuvent être épinglés :

La mise en place d'outils de gestion administrative

N°	LIBELLE	ÉTAT
1	Politique de stage	En application
2	Manuel des Procédures	Finalisé, en cours de finalisation
3	Règlement Intérieur	Finalisé, à présenter au Conseil d'Administration pour validation
4	Code d'éthiques	Finalisé, à présenter au Conseil d'Administration pour validation
5	Cadre organique	En cours de diagnostic

Micro-évaluation de l'ANSER

L'accès à certains financements des partenaires est conditionné par les résultats probants d'un audit permettant d'établir l'orthodoxie de la gestion administrative et financière de l'institution demanderesse de financement. A cet effet, l'ANSER s'est soumise en 2022 à cette obligation requise de la part de son partenaire le PNUD. Les conclusions, dans leur ensemble, lui ont été favorables; l'audit ayant conclu que « l'évaluation globale du système de contrôle interne et de gestion des opérations du partenaire d'exécution peut être jugée à risque **Modéré** dans l'ensemble».

Néanmoins, cet audit s'est avéré aussi révélateur de ce qu'il reste à parfaire dans les pratiques administratives et financières de l'ANSER pour s'assurer un fonctionnement conforme aux standards internationaux. Plusieurs recommandations ont été faites à l'ANSER, notamment vis-à-vis du suivi de son plan de formation, de l'évaluation de son personnel et du besoin d'acquérir un logiciel de passation et de gestion des marchés en vue des grands projets à venir. Des actions ont été entreprises pour avancer sur ces points en 2023.

3.4. DISPOSITIF DE SUIVI ÉVALUATION

L'ANSER a lancé plus d'une trentaine de projets d'électrification en 2022 et en prépare de nombreux autres. Dans ce contexte, il est indispensable de mettre en place une politique de suivi et évaluation des projets réalisés. Il s'agit d'évaluer l'efficacité des investissements réalisés, mais aussi d'analyser leur impact social et économique et de prendre note des leçons retenues dans un but d'amélioration continue.

En 2022, l'ANSER a posé les bases de cette démarche de suivi évaluation. Elle a deux volets :

- Une composante technique, consistant à évaluer l'efficacité et la durabilité des équipements et la performance des entreprises pour pouvoir constituer une base de données d'équipements et des entreprises les plus performantes ;
- Une composante socio-économique, pour mesurer l'impact des investissements dans les centrales électriques au niveau local.

Cette démarche s'appuie sur les études de base que l'on réalise chronologiquement avant l'investissement dans les sites potentiels des projets sur les 145 territoires. Elles permettront, non seulement, de mesurer les avancées obtenues en termes d'électrification dans les milieux rural et périurbain, mais aussi d'évaluer

l'impact de ces projets sur les conditions socio-économiques des ménages.

L'ANSER a conceptualisé une chaîne de résultats pour ses projets qui devrait lui permettre d'en suivre l'exécution et l'atteinte des objectifs de développement visés – ainsi que corriger les imperfections observées le cas échéant. De fait, les évaluations seront organisées périodiquement pour s'assurer de l'atteinte des résultats escomptés.

L'évaluation ex-post doit être entreprise plusieurs années après l'investissement afin d'avoir suffisamment de recul. Elle sera donc effectuée par les équipes des Pools où l'investissement a été réalisé. Il est fort envisageable que les évaluations se fassent avec la contribution des consultants externes dans le but d'éviter toute attitude de juge et partie.

Chaines de résultats

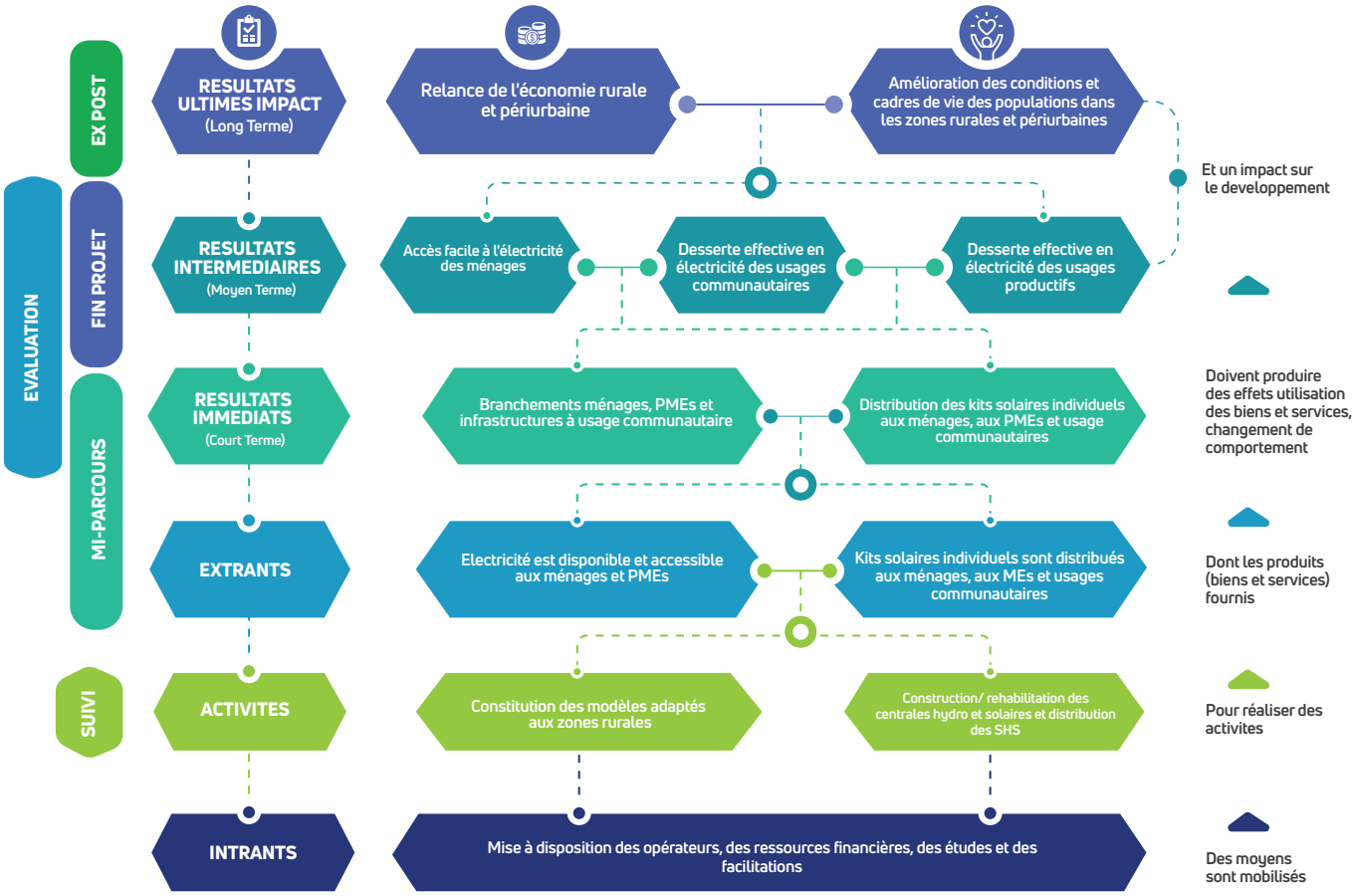

Source : ANSER

Cette activité est, non seulement, nécessaire pour permettre à l'ANSER de tirer les leçons du passé afin d'améliorer ses performances mais aussi, lorsque ces investissements ont été effectués sur fonds public, de mesurer l'efficacité de la dépense publique. De fait, en tant qu'investisseur, l'État est en droit de demander un retour sur ses investissements. Plus largement, il est important pour l'ANSER de pouvoir garantir la redevabilité vis-à-vis non seulement de l'État Congolais mais aussi, des autres bailleurs, donateurs ou investisseurs.

3.5. PLATEFORME DE MISE À DISPOSITION DES DONNÉES

Un autre objectif clé que s'est assigné l'ANSER est celui de se doter d'une plateforme digitale et interactive permettant la mise à disposition des données des Plans Locaux d'Électrification, un meilleur suivi des projets de son PIP et de leur mise en œuvre et enfin, faciliter la mise à jour régulière des statistiques du secteur de l'électricité. Cette plateforme couvrira tous les 145 territoires de la RDC, en particulier leurs milieux ruraux et périurbains. Subsidiairement, les villes seront aussi prises en compte dans leurs périphéries (zones périurbaines), de même que les zones minières.

En 2022, les travaux de conception de cette plateforme ont été initiés et ses termes de référence sont en cours de finalisation. La contractualisation d'un prestataire pour son déploiement est prévue pour l'année 2023 pour une mise en service au cours de l'année.

Zoom sur la plateforme digitale prévue

Les cas d'usage :

- Identifier les zones mal desservies et les inclure dans la programmation ;
- Éclairer les décisions ultérieures des décideurs en matière d'électrification ;
- Élaborer des programmes d'investissements prioritaires ;
- Servir de tableau de bord pour le secteur.

Les bénéficiaires :

- Les acteurs gouvernementaux nationaux et provinciaux, qui agissent à travers l'ANSER pour promouvoir l'accès aux services énergétiques et doivent avoir à leur disposition des outils de connaissance et d'aides à la décision ;
- Les potentiels investisseurs, qui doivent être orientés dans leurs investissements sur la base des opportunités existantes et des priorités gouvernementales ;
- Les partenaires et les autres bailleurs de fonds, qui souhaitent accompagner le gouvernement à travers des investissements directs dans certains projets, la prise en charge d'études de faisabilité ou encore des subventions via le fonds Mwinda ;
- Les acteurs de la société civile, qui doivent connaitre les engagements du gouvernement et l'avancement des projets facilités sur les territoires.

Les principales données suivies en temps réel :

- Le taux d'électrification de chaque localité, territoire dans l'ensemble du pays ;
- Les informations relatives aux projets en cours d'exécution avec les mises à jour régulières ;
- Les données relatives à l'offre ;
- Les données relatives à la demande, y compris les données multisectorielles : les activités économiques, sociales… ;
- Les données relatives aux voies de communication et leur état (mises à jour régulièrement) ;
- Les données intégrées venant des autres plateformes.

04.

Adoption d'une stratégie Genre

- ***Stratégie Genre*** *adoptée*
- ***37% des Experts*** *sont des femmes*

Avec l'appui de l'USAID, du Power Africa Off-Grid Program (PAOP) et du Tony Blair Institute, l'ANSER a adopté sa stratégie et de son plan d'action en matière d'égalité des genres, lors d'un atelier organisé dans son siège à Kinshasa du 03 au 05 Octobre 2022.

Pour sa mise en œuvre, la politique d'égalité des genres qu'adopte ANSER se déploie sur deux niveaux:

- Niveau institutionnel, consistant à la prise en compte des questions des genres dans la gouvernance, les opérations et la culture du lieu de travail ;
- Niveau des projets, dans la promotion au sein de l'ANSER et de ses partenaires d'exécution d'un engagement inclusif des parties prenantes et d'une prise en charge pondérée garantissant équitablement l'accès à l'énergie aux hommes comme aux femmes en milieux rural et périurbain.

Comme l'affirment la Constitution de la RDC ainsi que la Loi n° 15/013 du 1er août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité ainsi que la politique genre y afférente, les femmes et les hommes ayant des identités sociales distinctes, doivent assurer la mise en œuvre d'une politique de genre qui prend en compte des exigences liées à leurs intérêts, besoins et priorités respectives. C'est de ce cadre légal que découle la stratégie finalisée au cours de cet atelier.

A travers la validation de sa stratégie et de son plan d'action en matière d'égalité des genres, l'ANSER complète donc un indicateur de plus pour assurer un impact inclusif dans la poursuite de la promotion de l'accès pour tous à l'électricité et ce, à hauteur de 30% à l'horizon 2025 et 60% à l'horizon 2030.

En raison de leur expérience dans l'implémentation de politique de genres, l'USAID, Power Africa Off-Grid Program et le Tony Blair Institute comptent parmi les partenaires techniques ayant accompagné l'ANSER dans la formulation de ses objectifs dans la matière.

Attentif à la question de l'égalité des genres, le Gouvernement de la République s'est vu représenté, lors de l'atelier, par bon nombre de ses ministères : celui des Ressources Hydrauliques et Electricité, du Genre,

Clôture de l'atelier d'adoption de la stratégie Genre, le 05 Octobre 2022

de Petites et Moyennes Entreprises, du Développement Rural, de l'Agriculture. Bien d'autres institutions et partenaires stratégiques de l'ANSER étaient également invités, à l'instar de l'ARE, PNUD, ACERD, UKAID, Union Africaine et la Banque Mondiale.

Faisant suite à l'adoption de cette stratégie, un Comité genre a été mis en place au sein de l'ANSER. Il a la charge du contrôle du respect de la stratégie d'égalité des genres au niveau de l'ANSER et à ce titre, il est responsable du pilotage, du suivi, de l'évaluation et de la communication des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'égalité des genres et de son impact dans l'accès aux services énergétiques en milieux rural et périurbain. Le Comité est composé de 3 femmes et 2 hommes, représentant les différentes directions de l'ANSER. Il est accompagné par un expert du Power Africa Off-grid Program (PAOP) et un expert du Tony Blair Institute.

Les premiers résultats sont attendus dès 2023. Ils incluront, entre autres, l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes tout au long du cycle des projets pour un impact tangible au niveau des populations, l'adoption d'une politique interne contre le harcèlement sexuel et des actions de communication pour encourager les filles et jeunes femmes à entreprendre des carrières professionnelles dans le secteur de l'énergie en République Démocratique du Congo.

Les premiers résultats d'une politique volontariste en faveur de l'égalité des sexes

A noter que, depuis sa mise en place, l'ANSER suit avec attention l'évolution de la parité au sein de son équipe et a mis en place une politique volontariste pour recruter des femmes à des postes décisionnaires. Si, au total, les femmes ne constituent que 37% de l'effectif global de l'ANSER à la fin de 2022, 2 Directeurs sur les 5 sont des femmes et une coordonnatrice de Pool contre 5 coordonnateurs. Ces premiers résultats sont timides mais encourageants, surtout compte tenu de la faible représentation des femmes dans les cursus scientifique et ingénieurie en RDC.

N°	CATEGORIE	EFFECTIFS		
		HOMMES	FEMMES	TOTAL
1	DIRECTEURS	3	2	5
2	COORDONNATEURS DE POOLS	5	1	6
3	EXPERTS CHEFS DE SERVICE	7	2	9
4	EXPERTS ASSOCIES	7	5	12
5	ASSISTANTS	4	7	11
6	PERSONNEL D'APPUI	7	3	10
	TOTAL	33	20	53

05.

Visibilité et Partenariats Internationaux

- ***Une dizaine*** *de partenariats conclus*
- ***Image institutionnelle*** *renforcée*
- ***100 millions US*** *d'engagement*

5.1. UNE PARTICIPATION AUX ÉVENEMENTS ET DIALOGUES DE HAUT NIVEAU À L'INTERNATIONAL…

De Basankusu à Washington-DC

Rencontres annuelles du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Mondiale (BM) à Washington: « Leave no one behind » : le plaidoyer de l'ANSER

En plein dans le Congo profond, de Basankusu à Bunagana en passant par Kwamouth, la problématique de l'accès à l'électricité s'accouple soit à l'extrême pauvreté, à l'enclavement ou encore aux conflits. Une réalité, à quelques différences près, commune à tous les 145 territoires.

Mais ces régions ne sont pas dénuées de potentiel économique. Production d'huile de palme, de café, de cacao… les richesses sont là, mais ne sont pas pleinement exploitées en raison notamment de l'absence d'accès aux sources d'énergie accessibles et à bas coût pour les collecter, les transformer et les commercialiser. Avec l'appui de ses partenaires, la mission de l'ANSER consiste à libérer ce potentiel, avec l'appui de tous ses partenaires.

C'est ce message que l'ANSER a porté lors des rencontres annuelles du FMI et de la Banque Mondiale organisées du 10 au 15 octobre à Washington DC. En effet, l'ANSER a été invitée à participer à un panel de haut niveau afin de contribuer à la redéfinition d'une stratégie d'approche pour **« Accélérer l'Accès à l'Energie pour les Pauvres en Afrique au Milieu des Crises Multiples »**. Profitant de cette tribune, l'ANSER a mis en avant l'approche de la RDC orientée vers sur les services énergétiques pour un développement socio-économique plus large du pays. Elle a fait un plaidoyer auprès des partenaires pour qu'ils fassent preuve de plus d'audace dans leurs approches en déployant des outils financiers flexibles et réactifs, et en mettant en place des procédures accélérées à même de faire face à l'urgence de la situation dans ces territoires en crise.

Sustainable Energy For All et Gogla Off-Grid Solar Forum and Expo à Kigali

Du 18 au 21 Octobre 2022, s'est tenue à Kigali, au Rwanda, la 7ème édition du Forum et exposition du secteur hors-réseau de l'Energie, organisée par GOGLA, l'Association mondiale de l'industrie de l'énergie solaire hors réseau, qui regroupe en son sein les associations nationales des différents pays membres et le programme de la Banque Mondiale « Lighting Global ».

Pour sa part, l'ANSER a été parmi les panélistes mis à l'honneur lors du panel sur l'électrification universelle pour les ménages. Ce fut une occasion pour mettre en avant l'outil révolutionnaire que la RDC a déployé qui impacte positivement les ménages, en leur permettant d'accéder aux services énergétiques, grâce à un mécanisme de subventionnement, soit le Fonds de subsides hors réseau, le Fonds Mwinda. La présentation d'autres projets importants comme le programme intermédiaire du Fonds Mwinda et le programme EASE ont également fait partie des discussions bilatérales entre acteurs du secteur et des perspectives de collaboration sont envisagées pour 2023.

16ème réunion annuelle de l'Association Africaine pour l'Electrification Rurale (CLUB-ER), Tunisie

Du 1er au 4 novembre 2022, l'ANSER a pris part à la 16ème réunion annuelle de l'Association Africaine pour l'Électrification Rurale (CLUB-ER). Cette association est un réseau regroupant les agences et structures nationales en charge de l'électrification rurale (agences et fonds d'électrification rurale, agences en charge des énergies renouvelables, régulateurs, directions ministérielles en charge de l'accès à l'électricité, compagnies nationales d'électricité…).

Le thème de cette rencontre était : **«Accélérer l'accès : extension du réseau et électrification décentralisée».**

L'ANSER a pu tirer de précieuses leçons d'expériences comme les défis rencontrés par des agences aux mandats similaires aux tiens. Ces leçons touchent au:

- Besoin d'adapter chaque approche d'électrification au contexte et aux ressources nationales ;
- Besoin d'avoir une stratégie, une politique et un plan directeur d'électrification appuyés par des subventions pour atteindre des résultats tangibles ;
- Rôle central du gouvernement d'inciter le développement du marché local et encourager la formation d'acteurs locaux à même d'assurer l'exploitation des ouvrages dans la durée.

Désormais membre de cet important club africain spécialisé, l'ANSER compte sur cette plateforme pour développer son réseau international et affiner sa stratégie d'électrification accélérée et à moindre coût pour une transformation socioéconomique du Congo profond.

COP 27, Égypte : Adaptation, atténuation, financement pour le climat, pertes et dommages associés au changement climatique

En 2022, la réunion annuelle des États autour des objectifs climatiques mondiaux, dite la Conférence des Parties (COP), s'est tenue en Égypte. La RDC a pris une part active à l'organisation de cette conférence en servant de siège à sa préparation (PreCop-27). En raison de la centaine de millions d'hectares de forêt qu'il regorge, le bassin du Congo s'impose, **de facto,** comme un atout majeur pour l'humanité dans la gestion du dérèglement climatique et mérite le qualificatif de « Pays solutions».

Garantir l'accès à l'électricité et aux services énergétiques des communautés rurales participe sans aucun doute à la préservation de la forêt du bassin du Congo. L'ANSER a donc participé activement à la COP 27 pour présenter l'électrification rurale de la RDC comme une solution au changement climatique. L'ANSER a aussi saisi l'opportunité pour se présenter aux bailleurs de fonds présents pour ainsi capitaliser sur le lancement de nouveaux programmes. L'ANSER a également œuvré à la vulgarisation de la réforme du secteur afin d'attirer de nouveaux investisseurs publics et privés.

L'ANSER a été invitée à intervenir à plusieurs évènements parallèles, dont les plus marquants sont :

- « The Ambition : Powering Underserved Markets with Renewable Energy", au pavillon de Sustainable Energy for All et des représentants de haut niveau de USAID / Power Africa, la Banque Mondiale et Acumen ;
- Le lancement du « Africa Minigrid Program », au pavillon du PNUD, avec des représentants du PNUD, de la Banque Africaine de Développement et de RMI ;

- « Perspectives énergétiques africaines en 2022 », au Pavillon de la Francophonie, avec des représentants de l'International Energy Agency.

Ces engagements ont permis de renforcer la collaboration de l'ANSER avec des acteurs clés du développement et d'accélérer la signature de plusieurs partenariats stratégiques au bénéfice des populations rurales et périurbaines de la RDC (Voir section suivante).

Lancement du « Africa Minigrids Program » -
https://www.undp.org/energy/our-flagship-initiatives/africa-minigrids-program

Déjeuner d'affaires « Investir en République Démocratique du Congo » co-organisé par l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) et le Conseil français des Investisseurs en Afrique (CIAN), France

L'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements (ANAPI) et le Conseil français des Investisseurs en Afrique (CIAN) ont organisé un déjeuner d'affaires avec pour thème « Investir en République Démocratique du Congo » le 25 novembre 2022 à Paris, en France. L'objectif de ce déjeuner d'affaires était de promouvoir les opportunités d'affaires en RDC et d'explorer les meilleures options pour faire participer les entreprises françaises et européennes à la dynamique de croissance du pays.

L'ANSER y a été invitée comme institution membre de la délégation congolaise et y a présenté les défis et opportunités des investissements dans le secteur électricité en RDC ainsi que ses principales avancées enregistrées dans le cadre des projets pilotes (Fonds Mwinda, Ipamu et Bonga Yasa) et le PIP 2022-2025. De cette riche rencontre, on retiendra que les échanges B2B se sont poursuivis et que des promesses fermes de financement ont été obtenues.

5.2. … QUI ABOUTIT À LA CONCLUSION DE PARTENARIATS À FORT IMPACT POUR LA RDC

Beyond the Grid Fund for Africa (BGFA)

A l'occasion du lancement de son appel à propositions en République Démocratique du Congo, le fonds Beyond the Grid for Africa (BGFA) a procédé, au cours de l'année 2022, à la signature d'une lettre d'intention avec l'ANSER. Ledit appel à propositions s'adresse aux opérateurs énergétiques, tout en visant l'amélioration de l'accès à l'énergie propre aux communautés rurale et périurbaine. Cette signature fait de l'ANSER le représentant logique du Gouvernement dans la mise en œuvre dudit programme.

Le programme BGFA est une composante importante de l'engagement suédois en faveur de la réduction de la pauvreté et du développement durable en République Démocratique du Congo. Le fonds BGFA est un mécanisme multilatéral établi et géré par la NEFCO, la « banque verte » nordique. A travers cet appel à propositions du BGFA, les opérateurs énergétiques hors réseau auront l'opportunité d'établir environ 110.000 connexions par systèmes solaires domestiques autonomes ou mini-réseaux, et quelques 50 connexions à usage productif de niveau d'accès élevé en faveur d'un demi-million de congolais, pour un financement global de 15 millions d'euros à dater de 2023 jusqu'à la fin 2027.

L'ANSER a vivement encouragé les prestataires de services énergétiques à s'intéresser à l'appel à propositions et à soumissionner pour l'obtention des financements basés sur les résultats. Ce programme peut, en effet, accélérer l'accès aux services énergétiques de nombreux congolais et améliorer significativement les conditions de vie des communautés rurales et périurbaines.

Partenariat avec l'activité de soutien aux forêts et à la biodiversité (FABS)

Dans le but de protéger les forêts du Bassin du Congo, l'ANSER a noué un partenariat avec l'Activité de Soutien aux Forêts et à la Biodiversité (FABS).

FABS est un projet de l'USAID pour soutenir la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales dans le secteur de l'énergie domestique et de la cuisson propre, en facilitant et en accélérant l'accès des populations aux solutions et alternatives au charbon de bois. Il offre des subventions au secteur privé, aux organisations de la société civile, aux organisations non gouvernementales ou à d'autres partenaires qualifiés pour soutenir des projets durables et contribuant au développement de l'économie de la RDC. Ce programme doit également permettre de réduire la perte de forêts et les émissions de gaz à effet de serre.

Après l'appel à propositions lancé aux entreprises énergétiques et aux ONG Congolaises, FABS a reçu 245 soumissions de projets qui sont, à ce jour, en cours d'examen technique par une commission conjointe ANSER-FABS. Cette commission procèdera à la sélection des solutions les plus innovantes proposées.

Ce programme contribue à l'objectif de l'ANSER, à travers le Fonds Mwinda, d'étendre l'accès aux solutions des cuissons propres à 20.000 ménages ruraux et périurbains d'ici fin 2023. Objectif auquel a déjà contribué le Gouvernement avec une enveloppe de fonds propres de 250 000 USD.

Le Projet Nexus Paix-Nature avec le PNUD

L'ANSER a initié un partenariat fort avec le PNUD dans le projet Nexus Paix-Nature dans l'Est de la RDC. Une première phase de collaboration a été lancée du 6 septembre au 7 décembre 2022 pour se clôturer par une conférence-débat de haut niveau sous le thème « l'énergie comme facteur de consolidation de la paix et moteur de relance économique dans les zones post-conflit ». Ce projet a permis de produire une étude sur la dynamique des conflits et leur impact économique dans les zones post conflit et de développer une proposition de réponse programmatique (dont un projet bancable et 3 projets en cours de finalisation). Cette approche est présentée dans un chapitre dédié de ce rapport (Partie 3 – Chapitre 3).

Ce projet a également permis le renforcement des capacités des agents de l'ANSER à travers une formation et un échange d'expérience avec l'Agence Sénégalaise de l'Électrification Rurale. Les principales leçons apprises touchent à (i) l'usage productif de l'électricité et son importance pour assurer la pérennité des projets et le développement des territoires, et (ii) la nécessité de produire des études de base avant le lancement de tout projet afin de faciliter le suivi et évaluation.

Une seconde phase du projet est en cours de discussion. Elle pourrait consister à lever des fonds pour mettre en œuvre les projets bancables proposés et justifiés par l'étude. Par ailleurs, dans l'attente du lancement de ce programme d'électrification des communautés autours des aires protégées, l'ANSER, par le financement du PNUD, a lancé le projet d'électrification de la Cité de POKO (Bas-Uélé) au titre de projet pilote (voir Partie 1, Chapitre 1, Section 1.1 – Pool Oriental).

Partenariat avec USAID

Dans le cadre de son nouveau programme FORET, financé par le USAID, d'environ 300M USD, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement et la Banque Mondiale, l'ANSER explore l'opportunité pour son programme FORET de déployer sa composante cuisson propre dont l'enveloppe avoisine les 15M USD au sein

du Fonds Mwinda. Les échanges entre Fonds Mwinda et le TTL du programme FORET de la Banque Mondiale avancent bien et devraient se matérialiser en 2023.

Signature d'un Memorandum of Understanding avec RAEL (Renewable and Appropriate Energy Lab at the University of California Berkeley)

A l'occasion de la COP 27, un Memorandum of Understanding a été signé entre l'ANSER et RAEL, Renewable and Appropriate Energy Lab at the University of California Berkeley. Les objectifs de ce partenariat sont non seulement de développer des approches pour la collecte des données socioéconomiques nécessaires à l'identification des chaînes de valeurs et des usages productifs à promouvoir dans les projets d'électrification de l'ANSER, mais aussi de travailler conjointement pour analyser les impacts des projets d'électrification sur le développement des zones ciblées.

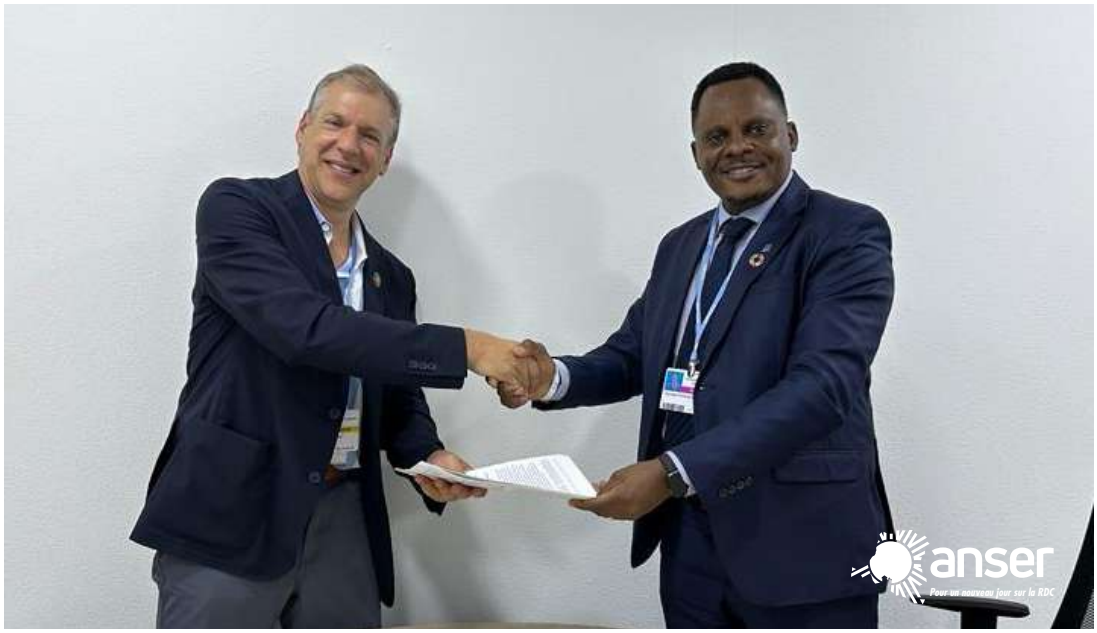

Signature MOU avec RAEL

Sustainable Energy for All (SE4ALL)

Un programme de SE4All sur les mini-réseaux va être lancé en 2023 et la RDC a été retenue dans la liste des pays bénéficiaires. L'ANSER devrait piloter l'implémentation de ce programme au niveau de la RDC.

Perspectives de partenariats

L'ANSER a été conviée aux « Vendredis de l'Énergie », initiés depuis 2020 par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD, dans le cadre du Programme de Consommation Durable et Substitution Partielle. En effet, le bois-énergie représente 95% de la consommation énergétique des ménages ruraux et près de 90% de celle des ménages urbains en RDC.

Dans son volet Energie, le FONAREDD, qui est un outil de mobilisation des finances, de Coordination intersectorielle et du suivi des financements liés à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des Forêts (REDD+), entend renforcer ses liens de collaboration avec l'ANSER pour accélérer le développement du marché des foyers améliorés et gaz de pétrole liquéfié comme mode de cuisson propre. L'objectif du programme est de réduire la dépendance des ménages au bois-énergie, leur permettre d'épargner des revenus et, par ricochet, réduire le déboisement excessif en RDC.

Coordination et rédévabilité vis-à-vis des partenaires

PARTENAIRE	AXE(S) STRATEGIQUE(S)					ACTIVITÉ(S)/PROJET(S)	BUDGET ESTIMÉ (USD)
	1 Politique, régulation et planification intégrée	2 Programme d'investissement prioritaire orienté impact	3 Mobilisation des financements publics et privés (Fonds Mwinda)	4 Décentralisation	5 Renforcement des capacités		
PNUD	x	x				PDL 145T : volet électrification PLE, Appui montage projets Recrutement & Renforcement capacités	Discussions en cours ‡500k Discussions en cours
BAD	x				x	PLE, Recrutement & Renforcement capacités	+ 5 millions
Banque Mondiale / IFC			x		x	Demande MG solaires (VIDA), Recrutement & Renforcement capacités, Financement du Mwinda	‡ 63 millions (Mwinda)
Union Européenne	x		x			Textes simplifiés, électrification des aires protégées (Electrify)	+ 2 millions
GEAP/Rockefeller F.		x			x	Financement des projets du secteur privé	+5 millions
FABS (USAID)			x			Electrification des zones protégées	‡250k
TBI (USAID)	x	x	x	x	x	Assistance technique à l'ANSER	Assistance Technique
PAOP (USAID)	x	x	x	x	x	Assistance technique à l'ANSER	Assistance Technique
SE4ALL			x			Assistance financière aux entreprises dans le déploiement des mini réseaux	Discussions en cours
Suède / BGFA			x			Derisking mechanisms, RBF, cuisson propre	Discussions en cours
ICCN		x				Electrification des zones protégées (avec le PNUD et l'UE)	Discussions en cours

Engagement et contributions des Partenaires Techniques et Financiers

Réussir le défi de l'électrification rurale dans le contexte de la RDC, tout comme les ambitions de développement affichées derrière la question de l'électrification, va de pair avec la capacité de l'ANSER à pouvoir coordonner les divers appuis reçus (ou attendus) de différents partenaires techniques et financiers (PTF).

Pour y arriver, il est important que l'assistance technique, quelle que soit sa nature, puisse d'abord s'adosser sur la vision et feuille de route définie par le Gouvernement (via l'ANSER). Ensuite, il est important que, de son côté, l'ANSER soit en mesure de rendre compte, de manière transparente et professionnelle, de ce qu'elle reçoit de différents partenaires et les résultats y associés.

Ces appuis peuvent être fournis directement à l'ANSER, et dans ce cas sont reflétés dans ses états financiers également, tout comme ils peuvent être apportés directement aux différents programmes et processus mis en place par l'ANSER et dans ce cas sont comptabilisés uniquement au niveau des résultats finaux de développement (appuis indirects).

C'est pour sacrifier à cet exercice que nous présentons le présent tableau qui renseigne sur les appuis dont nous avons pu bénéficier (ou négocier au cours de l'année 2022). Il est évident que ledit tableau sera plus enrichi dans les futurs rapports de l'ANSER.
Il ressort de ce tableau que :

- Il y a beaucoup d'intérêt de plusieurs PTF à s'associer aux efforts du gouvernement de la RDC pour réduire le gap de l'accès à l'électricité, particulièrement pour les zones rurales et périurbaines et c'est très encourageant ;
- Le Fonds Mwinda, ce Fonds de subsides mis en place par le Gouvernement pour a la fois pour réduire la barrière financière liée à l'accessibilité, suscite un intérêt bien particulier pour les PFT avec des appuis directs et indirects ;

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, l'ANSER joue le rôle de coordination de l'appui des bailleurs de fonds et ce, pour assurer que les fonds disponibles génèrent le plus de retombées positives pour les populations rurales.

Quelques exemples partant du tableau ci-dessus :

1. Le Fonds Mwinda coordonne les fonds des bailleurs alloués en faveur des entreprises bénéficiaires sous le modèle de financements basés sur résultats (« result based finance, RBF»);
2. Le PDL-145T – volet électrification qui est exécuté par le PNUD mais en collaboration avec l'ANSER sur différents axes ;
3. Les fonds d'électrification des aires protégées : l'ANSER est en discussions avec l'ICCN pour établir un cadre de collaboration pour la coordination de l'exécution des projets d'électrification dans ces zones.

L'ANSER reste ouvert à toutes les opportunités qui permettraient de hausser le taux d'électrification rurale en RDC tout en assurant aux partenaires un cadre de collaboration structuré et transparent.

06.

Renforcement des partenariats avec le secteur privé

- ***43 Entreprises*** *fédérées au sein de l'ACERD*
- ***16 contrats*** *signés (EPC et Fonds Mwinda)*

Communiqué de presse :
Dialogue autour du Partenariat ANSER - Secteur Privé

La mise en place d'une relation de confiance avec le secteur privé a été un axe fort de l'année 2022. Dans cette perspective, l'ANSER a renforcé sa collaboration avec l'ACERD, l'Association Congolaise pour les Énergies Renouvelables et Décentralisées, et participé activement à plusieurs rencontres organisées par le secteur privé. Les moments forts de ce dialogue sont repris ci-dessous.

Des échanges soutenus avec l'ACERD tout au long de l'année 2022

Tout au long de l'année, l'ANSER a activement participé aux travaux de la commission technique de l'Association Congolaise pour les Énergies Renouvelables et Décentralisées (ACERD) qui se sont tenus, en présence des experts des Ministères, Entreprises et Services publics et privés et les Instituions de contrôle et les Corporation Professionnelles. Il était principalement question d'élaborer des recommandations pour la finalisation du projet des normes sur l'électrification rurale et l'agro-alimentaire à faire valider auprès des Autorités gouvernementales et enfin, appuyer les parties prenantes pour la vulgarisation desdites normes.

Visite du stand ACERD par le Directeur Général de l'ANSER lors du forum sur l'électrification en milieu rural organisé par l'ANSER, 1er Semestre 2022

DIALOGUE AVEC LE SECTEUR PRIVÉ, INDISPENSABLE POUR DES MARCHÉS FRUCTUEUX

Le service public de l'électricité, consacré par la Loi libéralisant ledit secteur en RDC, est assuré de manière à favoriser le recours à l'initiative privée et l'instauration d'un régime de concurrence. Le mode d'Appel d'offre est celui recommandé, par excellence, pour accéder aux financements publics et les appuis divers de l'État en vue de renforcer les capacités des OSERs (Opérateurs des Services Énergétiques en milieux Ruraux).

Dans le souci de promouvoir et de consolider la confiance entre le secteur public et privé, l'ANSER a organisé, le 26 janvier 2023, une session d'échanges avec les acteurs du secteur privé œuvrant dans le domaine de l'électrification pour l'évaluation de son partenariat avec eux, en lien spécifiquement avec les dossiers d'appels d'offre relatif au programme d'urgence d'électrification de l'espace Grand Kasaï et le Fonds Mwinda. Ces DAO font partie du premier lot de 14 Projets d'électrification faisant partie du Programme d'Investissements Prioritaires (PIP), dans un processus encadré par la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DGCMP), entre septembre et décembre 2022.

Depuis son opérationnalisation, l'ANSER a mené deux processus de passation des marchés. Le premier a porté sur l'administration des subsides aux bénéficiaires finaux à travers le Fonds Mwinda, tandis que le second a

anser
Pour un nouveau jour sur la RDC

anser
Dialogue autour du partenariat
ANSER – SECTEUR PRIVE
Focus : Dossiers récents d'appels d'offre (2022)
(Fonds Mwinda, Région du Kasaï et alentours)
www.anser.gouv.cd
anser
Pour un nouveau jour sur la RDC

porté sur la sélection des entreprises pour l'établissement des mini réseaux dans la région du Kasaï (bien que cela a couvert aussi certaines autres parties du pays). Ces premières expériences d'apprivoiser le marché ont été très riches en leçons. L'ANSER a noté un engouement sans précédent des entreprises privées investies dans le secteur de l'électricité. Sur la trentaine de DAO lancés en 2022, ANSER a enregistré plus d'une centaine d'offres, mais seulement huit (8) ont abouti jusqu'à l'établissement des contrats de prestation de service.

Il ressort de ces échanges qu'à l'issue des deux processus de passation des marchés susmentionnés, sur un total de 31 marchés, 161 offres ont été réceptionnées. Et que malgré ce nombre important d'offres reçue, plusieurs offres ont, cependant, été invalidés faute de conformité administrative (soit 59%) alors que 25% présentaient des coûts disproportionnellement élevés par rapport aux évaluations internes.

Malgré ce faible taux d'aboutissement, l'ANSER a appris énormément sur les enjeux du secteur et surtout l'engagement avec le secteur privé. C'est donc pour tirer les leçons de cette phase d'expérimentation que s'est tenue cette séance d'échanges avec les entreprises pour, à la fois, partager les résultats obtenus mais aussi et surtout recevoir le feed-back des entreprises en vue de maintenir un climat de confiance et de consolider le partenariat stratégique entre l'ANSER et le secteur privé.

De manière spécifique, cette rencontre a permis de (d') :

- Échanger sur le processus de passation des marchés ;
- Recueillir les impressions du secteur privé sur le premier round d'appels d'offres ;
- Partager les difficultés majeures rencontrées dans le traitement des offres reçues et les pistes de solution possibles ;
- Évaluer ensemble les faiblesses et contraintes majeures du processus et proposer des mécanismes pour y remédier ;
- Identifier les mesures d'accompagnement du pouvoir public à l'endroit du secteur privé ;
- Présenter les opportunités d'appels d'offres pour 2023 (plan de passation des marchés) et plus globalement les perspectives pour faire décoller ce secteur en RDC (perspectives générales).

Le chef de mission de l'UC-PPP, invité à ces accises pour le rôle clé que joue son institution dans les PPP, a brièvement parlé des caractéristiques des types de marchés émergents dans le secteur. Pendant que de leur côté, les banques, également invitées pour leur rôle d'accroît des garanties diverses, ont évoqué les possibilités des facilitations financières. Aussi, au titre des recommandations, le secteur privé, a-t-il, spécifiquement suggéré que l'ANSER se montre plus flexible dans l'évaluation des offres.

Il s'est dégagé un consensus sur la nécessité de renforcer les capacités des entreprises soumissionnaires qui en ont besoin. En effet pour beaucoup, ce processus d'appel d'offres était nouveau de même l'électrification en milieux rural et prériurbain.

Les opérateurs ont également soulevé la question de la bonne gestion des centrales construites. L'ANSER a souligné qu'elle partageait l'avis selon lequel une gestion efficace et profitable des centrales une fois construite est essentielle pour leur durabilité. L'ANSER veut assurer le relai au secteur privé pour l'exploitation des ouvrages et l'expansion de leurs activités (PPP). L'ANSER a ainsi rappelé que des soumissionnaires ayant gagné les marchés se sont aussi portés volontaires pour les gérer, que plusieurs instruments de gestion existent déjà dans le cadre légal de la RDC et qu'il était également possible pour les communautés locales de s'en occuper si elles sont bien organisées. La gestion de ces centrales peut se faire dans le cadre de l'affermage ou de la régie intéressée.

Enfin, plusieurs opérateurs ont rappelé le poids et la complexité de la fiscalité en RDC qui pourrait décourager certains opérateurs et menacer la faisabilité des projets d'électrification. L'ANSER a rappelé son engagement de longue date en faveur d'un aménagement fiscal favorisant l'électrification en milieux rural et périurbain.

C'est dans ce processus de transparence que cette rencontre, franche et dynamique, a duré 3 heures dont une consacrée aux interventions et les deux autres, au débat. Avec cet exercice, l'ANSER est confiante que le prochain cycle des appels d'offres sera davantage fructueux que celui en cours.

1. Fonds MWINDA – Processus de sélection

Phase	SHS	MG	Commentaire
Nombre de propositions reçues	23 sociétés	8 sociétés	
Nombre des sociétés sélectionnées	5 sociétés	4 sociétés	
Disqualifié pour dépôt de dossier hors délai	3 sociétés	-	
Disqualifié pour non conformité administrative	14 sociétés	3 sociétés	- Absence de lettre de soumission de propositions ; - Lettre de soumission de propositions non signée ; - Non présentation de l'habilitation de signature/ délégation de pouvoirs ;
Disqualifié pour non conformité technique	1 société	1 société	

2. Travaux et fournitures – État des lieux d'appels d'offres

Phase	Marchés	%	Commentaire
Nombre de marchés	31		19 solaires, 8 hydro, 4 soutirages
Marchés fructueux	4	13%	
Marchés infructueux	15	48%	
Offres reçue	161		
Offres éliminées (admin)	95	59%	
Offres éliminées (techniques)	4	2%	
Offres retenues	38	24%	
Offres en cours d'analyse	24	15%	

3. Principales difficultés rencontrées dans les marchés de construction des centrales

Phase	Commentaire
offres éliminées (admin et finance)	- Validité de garantie de soumission - Manque d'accompagnement des banques (ligne de crédit de 200k$) - Validité de l'attestation fiscale - Agrément du Ministère des RHE non fourni - Bordereaux des prix non signés et non cachetés - Surcoûts
offres éliminées (techniques)	- Listes d'engagements en cours (engagements insuffisants) - Expériences similaires (insuffisantes) - Consitance faible des offres

4. Points forts – points faibles

	Commentaire
Point faibres	- Le marché est nouveau : peu de références dans le secteur - Contrainte du temps : les délais sont très serrés - Garanties de soumission non valables (faibles accompagnement des banques) - Contraintes logistique (pour les visites de terrain) - non-conformité administrative de la plupart des offres - incohérences entre le bordereau de prix (BOQ et l'offre technique
Point forts	- Les réunions préparatoires avec les entreprises pour les mobiliser - Vif intérêt du secteur privé (au regard du nombre des soumissions) - Adaptation des DAO aux conditions de marché (flexibilité) - Collaboration franche au niveau de l'administration (DGCMP, ARMP, ANSER, ARE, Cabinet du Ministre) - Propositions innovantes et audacieuses des soumissionnaires - Intérêt pour l'exploiation des ouvrages

6ème édition de la Conférence sur l'énergie (DRC NRJ6), organisée par la Fédération des Entreprises du Congo (FEC)

La 6ème édition de la Conférence sur l'énergie (NRJ 6) s'est tenue du 2 au 3 décembre 2022 à Kinshasa. Cette édition a eu pour thème : « Une nouvelle feuille de route pour le secteur de l'énergie FEC-RDC »

Le Forum RDC/NRJ de la FEC est une occasion de dialogue, voulu constructif, entre le Gouvernement et le secteur privé et en particulier, avec la FEC. Même si l'assistance est dominée par les industriels et les miniers essentiellement, cette tradition de dialogue s'incruste davantage.

Au cours des éditions antérieures, notamment celle de 2019, la FEC s'est présentée comme un ardent défenseur de la mise en place et l'opérationnalisation de l'ANSER et de l'ARE, afin de donner une plus grande portance à la réforme du secteur initiée depuis 2014 (Loi 14/011 du 17 juin 2014). Et ce message semble être bien entendu puisqu'en juillet 2020, les tout premiers animateurs de ces institutions ont été nommés, en plein période de confinement suite au COVID-19. L'édition de 2021, post COVID-19, a permis à la FEC d'accueillir très positivement ces nominations, mais pas seulement, puisque le plaidoyer de la FEC s'est désormais focalisé sur la dotation de ces agences en ressources nécessaires pour assurer leur fonctionnement. L'édition de 2022 a été, une fois de plus, une occasion toute indiquée pour faire le point sur les avancées dans le secteur.

Monsieur Albert YUMA M., Président de la FEC lors de la conférence NRJ6, à Kinshasa

Monsieur Eric MONGA, Président de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC)/Katanga et Directeur Général de Kipay Investments

À ce propos, M. Olivier Mwenze, Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité, a dès l'introduction du Forum, rendu compte de l'état de la mise en œuvre des engagements pris par le Gouvernement au cours des précédentes éditions du forum NRJ, notamment sur la question du cadre légal et réglementaire. Aussi, la conférence a été clôturée par un panel des Ministres qui aura mis en évidence les actions du Gouvernement dans divers autres secteurs ayant des fortes affinités avec les questions énergétiques. A titre d'exemple, le Ministre de l'industrie est revenu sur cette belle perspective de la production locale des batteries à Lithium, partant de l'exploitation et la transformation locale du Cobalt congolais. Son intervention a été complétée par celle de la Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Madame Eve Bazaiba, qui a abordé plus globalement les solutions qu'offre la RDC dans le cadre de la transition énergétique et écologique et le rôle clé du secteur de l'énergie. La Vice-Premier Ministre a martelé sur la question des compensations attendues de la Communauté Internationale et des stratégies mises en place au niveau du pays et surtout, des trois grands bassins forestiers du monde pour arracher ces financements et les orienter vers les développements technologiques ; maillon important pour financer nos ambitions de développement de manière équilibrée.

Entre ces deux moments, la conférence a permis de faire un aperçu des initiatives développées par les opérateurs privés du secteur de l'énergie depuis la promulgation de la Loi de 2014 et la libéralisation du secteur. La SNEL, membre de la FEC, l'une des entreprises phares du secteur et par ailleurs, principal fournisseur de l'électricité au secteur minier congolais, a eu une belle opportunité de présenter sa feuille de route. Une occasion pour M. Fabrice Lusinde, tout nouveau Directeur Général de la SNEL de mettre en évidence sa vision stratégique pour relever les défis attendus de lui dans le secteur.

Une des sessions phares de cette conférence aura été le panel sur les « Partenariats innovants » qui s'est focalisé sur la recherche et l'innovation comme l'exploitation du Lithium dans la transition énergétique ainsi que les nouvelles initiatives ambitieuses, telles que les solutions dans l'exploitation de l'énergie solaire et les mini réseaux.

Parmi les invités à ce Forum, le Directeur Général de l'ANSER a pris la parole pour présenter, à la fois, les avancées majeures notées depuis l'opérationnalisation de l'ANSER mais également, les opportunités d'investissement à saisir par le secteur privé dans le cadre de l'ambitieux agenda de la RDC, en lien avec l'électrification des zones rurales et périurbaines, notamment la perspective du développement des mini-réseaux solaires et le soutien du Gouvernement dans le cadre du Fonds Mwinda.

Les résolutions et recommandations issues du Forum ont permis d'élaborer la feuille de route de suivi des actions clés de ce partenariat entre le Gouvernement et la FEC.

Forum annuel MAKUTANO 8

Pour entretenir ce dialogue avec le secteur privé, l'ANSER a participé au forum annuel du réseau d'affaires Makutano autour du thème "Infiniment territoires, 145 raisons de parier sur la RDC." En marge de cette rencontre, le Directeur Général de l'ANSER a participé à l'émission "le débat africain" présentée par M. Alain Foka, journaliste panafricain, sur la Radio France Internationale (RFI) avec pour thème "comment accélérer l'électrification de l'Afrique".

Intervention de Son Excellence, Monsieur le Ministre des Finances, Nicolas KAZADI au Forum de MAKUTANO

Panel Électricité - Emission Débat Africain du journaliste Alain FOKA

Débat africain sur RFI
en marge du forum Makutano

07.

Leçons apprises des procédures de passation des marchés

- ***22 Appels d'offres*** *lancés*
- ***161 Offres*** *réçues*
- ***Peu des marchés*** *aboutis*
- ***Marché jeune*** *qui nécessite divers appuis techniques*
- ***Vif intérêt du secteur*** *privé*
- ***Interaction avec plusieurs*** *services techniques de l'Administration*

7.1. 14 PROJETS D'ÉLECTRIFICATION EN URGENCE DE L'ESPACE GRAND KASAÏ

En 2021, l'ANSER a élaboré les Plans Locaux d'Électrification : Approche 145 Territoires d'où elle a tiré le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP 2022-2025). Ce Programme agrège plus de 200 projets matures. Pour l'année 2022, l'ANSER a réussi à faire inscrire 64 Projets dans la loi des finances 2022. De ces priorités, l'ANSER a sorti un programme d'urgence pour l'électrification de 22 Territoires de l'espace Grand Kasaï. Ce Programme s'aligne sur la perspective des résultats promus par l'actuel Gouvernement. Il permet au peuple du Grand Kasaï de voir déjà se matérialiser la promesse : « Zembu idi ilwa » (l'électricité arrive) énoncée par Son Excellence le Président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine TSHISEKEDI lors de son passage dans l'espace Grand Kasaï en décembre 2021.

Une procédure de passation des marchés pour la réalisation d'un premier lot de 14 Projets d'électrification, faisant partie de ce programme d'urgence pour l'électrification de 22 territoires de l'espace Grand Kasaï, a été lancée au mois de juillet 2022.

Il s'agit de la toute première fois depuis son indépendance que la RDC, via l'ANSER, lance des marchés d'électrification de grande envergure avec ses propres fonds. Jusqu'à présent, les marchés de ce secteur avaient été pilotés par les Partenaires Techniques et Financiers de la RDC (PTF), via leurs agences fiduciaires.

L'ANSER a noté un vif intérêt du secteur privé au regard de toutes les offres reçues, avec des propositions innovantes et audacieuses. Néanmoins, cinq mois après le lancement de processus de passation des marchés, l'analyse des offres reçues révèle que seuls deux marchés sur quatorze ont pu être déclarés conformes et attribués (seulement 20% des marchés). Trois sont infructueux (l'un parce qu'il n'y a pas eu d'offre reçue, et les deux autres parce que les offres reçues n'ont pas satisfait aux exigences du dossier d'appel d'offres). Pour les neuf autres, les attributaires pressentis ont proposé des prix deux à trois fois supérieurs aux prévisions budgétaires de l'ANSER. De ce fait, n'ayant pas de crédits supplémentaires pour prendre en charge l'écart constaté, risque fort bien d'annuler ces neuf marchés.

L'analyse de cette expérience a fait ressortir plusieurs problématiques :

- **La durée de validité de garantie de soumission** : plusieurs offres ont été éliminées à l'étape d'examen préliminaire à cause des garanties de soumissions qui expiraient avant le délai de 150 jours. À la base de cette situation : d'une part la non-maîtrise de calcul de délai de prescription de la garantie (surtout lorsqu'il y a eu des Avis de Report) et d'autre part, l'hésitation des Banques Commerciales à accompagner les candidats soumissionnaires dans cet exercice ;
- **La non-présentation de la ligne de crédit présentant la solidité financière** (attestation bancaire confirmant la disponibilité de la ligne des crédits) des entreprises dans plusieurs dossiers de soumission. Alors que le montant exigé dans le DAO n'allait pas au-delà de 200.000 USD, plusieurs entreprises ont éprouvé d'énormes difficultés pour obtenir cette attestation bancaire. Ceci démontre que les Banques Commerciales installées en RDC ne sont pas prêtes à accompagner les soumissionnaires ;
- **La problématique de la validité de l'Attestation Fiscale** : face à une lenteur administrative dans la livraison des attestations fiscales, plusieurs soumissionnaires ont joint dans leurs dossiers des attestations fiscales échues. D'autres n'ont rien déposé ;
- **La problématique de bordereaux de prix non signés et cachetés** : certaines offres ont été rejetées parce que les bordereaux de prix n'ont pas été dûment signés et cachetés par des personnes habilitées, comme exigé dans le Dossier d'Appel d'Offres et le manuel de procédures de passation des marchés ;
- **L'absence de présentation de la liste et description des engagements actuels** : alors que cela a été exigé dans le Dossier d'Appel d'Offres, plusieurs soumissionnaires n'avaient pas joint dans leurs offres la liste et description des engagements actuels. La rareté des marchés d'électrification ou encore les exigences de certains partenaires techniques et financiers de la RDC pourraient expliquer cette situation, d'autant plus que la plupart des marchés lancés par ces partenaires sont souvent attribués à des grandes entreprises étrangères ;
- **La rareté d'expériences similaires** : bien que l'ANSER ait tenu compte de la rareté des marchés d'électrification et qu'elle ait réduit à deux (2) les expériences similaires pour les dix (10) dernières années,

Madame Pauline MUKADI, DG a.i de la DGCMP

force est de constater que malgré cette mesure, plusieurs entreprises ont été incapables de démontrer qu'elles disposent des expériences similaires. Il se fait que certaines entreprises, pour tenter de justifier leur qualification, ont dû fabriquer des expériences qui, après vérification de nos services, se sont avérées fausses ;

- **La complexité de la nature des marchés de l'électrification rurale et périurbaine** : les services requis par l'ANSER dans les DAO sont au moins de trois ordres : fourniture des équipements adéquats, construction des minicentrales solaires, exploitation et pérennisation.

L'ANSER a consolidé ces retours à la fin de l'année 2022 et a organisé en janvier 2023 un atelier de restitution avec les soumissionnaires. L'objectif pour l'ANSER était de pouvoir expliquer aux partenaires privés les raisons de l'échec et trouver ensemble des mécanismes d'amélioration pour les marchés à venir.

Au cours de toute cette procédure, l'ANSER a noté une collaboration franche avec les autres administrations clés : la DGCMP, l'ARMP, l'ARE et le Cabinet du Ministre. Cette collaboration était indispensable au regard de la nouveauté de ces marchés et sera poursuivie en 2023.

7.2. FONDS MWINDA : TRAVAIL DE CONCERT AVEC LA DGCMP

Le Fonds Mwinda (FM) est également soumis aux règles nationales de passation des marchés, impliquant la Direction Générale de Contrôles des Marchés Publiques « DGCMP ». Le processus de recrutement des opérateurs dans le cadre du Programme intermédiaire a évidemment suivi les étapes définies par la DGCMP, soient 17 étapes comptabilisées du lancement à la signature des contrats avec les opérateurs. Le processus s'est spécifiquement avéré long et fastidieux, car ce type de marché est nouveau aussi bien pour l'ANSER que pour la DGCMP.

Cela a requis une étroite collaboration avec la DGCMP permettant à cette dernière d'effectuer des analyses informées des éléments soumis pour validation et non-objection. Ce rapport d'interconnectivité entre nos deux institutions, pourtant nécessaire, s'est montré chronophage avec un impact négatif sur le démarrage des activités du Fonds Mwinda, observable par des retards de résultats en 2022. Mais, dans le moyen terme, il en résultera une facilitation sur la gestion de futurs dossiers de passation des marchés au profit du passage à l'échelle du Fonds Mwinda.

La procédure de passation des marchés - DGCMP

Étape 1
Expression de besoin (PTBA)

Étape 2
Élaboration de plan de passation des marchés

Étape 3
ANO sur le plan de passation des marchés (DGCMP)

Étape 4
Elaboration de dossier d'appel d'offre

Étape 5
ANO sur le dossier d'appel d'offre (DGCMP)

Étape 6
Publication de l'Appel d'offre

Étape 7
Date de dépot des offres

Étape 8
Évaluation des offres

Étape 9
ANO sur le rapport des offres (DGCMP)

Étape 10
Publication de la décision d'attribution provisoir et notification des résultats aux candidats

Étape 11
Observation de délai de recours

Étape 12
Mise au point ou négociation du Contrat

Étape 13
ANO sur le projet de Contrat (DGCMP)

Étape 14
Approbation du Contrat

Étape 15
Publication des attributions définitives

Étape 16
Date d'entrée en vigueur du Contrat

Étape 17
Début d'exécution du Contrat

La procédure de passation des marchés - Fonds Mwinda

Étape 1
Validation du Plan de Passation de Marché de l'ANSER

Étape 2
Élaboration des dossiers d'appels à propositions

Étape 3
Interpellation de la DGCMP sur l'absence d'adequation du Template

Étape 4
Conformation de la DGCMP du caractère nouveau des Aps Mwinda

Étape 5
Élaboration des documents dans un format adapté aux besoins du Fonds Mwinda

Étape 6
Publication des Dossiers d'Appel à propositions

Étape 7
Ouverture de la période des questions & réponses

Étape 8
Organisation de deux sessions questions & réponses

Étape 9
La transmission des fichiers Q&A aux opérateurs et Publication

Étape 10
Changement des dates de dépôts des offres

Étape 11
Les dépôts des propositions

Étape 12
Constitution des commissions

Étape 13
Périodes d'analyse des propositions & sélection soit 15 jours

Étape 14
Notification aux candidats

Étape 15
Période d'exercice du droit de recours

Étape 16
Ouverture des négociations

Étape 17
Signature des contrats avec les opérateurs

Étape 18
Démarrages sur le terrain - Fin juillet ou début Août

L'ANSER VIT DE SES VALEURS

Dans sa feuille de route établie en 2021, l'ANSER s'est engagée à orienter son action autour de plusieurs grandes valeurs. Toutes les actions et réalisations de 2022 se sont inscrites dans cette perspective. L'ANSER vit et fait vivre ses valeurs.

Transparence

La transparence a été, dès les premiers jours d'existence de l'Agence, le fer de lance de la politique générale de l'ANSER. C'est à ce titre, par exemple, que l'ANSER :

- Publie régulièrement les montants perçus du budget de l'État, des dotations particulières, ou les apports des partenaires financiers ainsi que leurs affectations ;
- Publie, en langage clair, les détails techniques de chaque projet mis en œuvre ou commandité par elle ;
- Travaille depuis 2021 avec des journalistes congolais réunis en un club-presse et répond aux questions des journalistes sur ses activités ;
- S'est prêtée à un exercice constitutionnel que constitue la défense de son budget auprès des principales parties engagées dans le processus budgétaire national ;
- S'est soumise à plusieurs audits financiers internes et externes (KPMG, PNUD etc.).

Efficacité et efficience

Les recommandations de ces audits ont permis des améliorations substantielles des standards de l'ANSER et un renforcement de l'équipe administrative et financière en 2022, notamment :

- L'acquisition d'un logiciel de gestion (tom pro) pour faciliter la gestion financière et les audits à venir, mais aussi rendre compte des deniers publics et des fonds internationaux perçus ;
- Le renforcement des équipes par des consultants experts comptables, des experts en passation des marchés, des experts dans la gestion des logiciels techniques divers ;
- L'organisation de plusieurs échanges d'expériences à travers des voyages ou des ateliers, pour affiner les projets mais aussi renforcer les compétences des experts de l'ANSER.

Inclusivité

L'ANSER, dans sa mission de service public, doit absolument s'assurer que ses actions incluent largement l'ensemble des Congolaises et Congolais, quels que soient leurs localisations, leurs genres, leurs âges, leurs origines sociales ou leurs capacités économiques. A cet effet, l'ANSER a, entre autres :

- Déployé son champ d'action à travers les 26 provinces de la RDC, à travers la mise en place de son équipe nationale et provinciale, et du lancement du PIP qui couvre les 145 territoires ;
- Œuvré en faveur de l'égalité entre les sexes, à travers la formation du personnel et l'adoption en Octobre d'une stratégie d'égalité des genres au niveau de l'ANSER.

Respect des normes environnementales

Le réchauffement climatique est réel et son impact se fait déjà sentir à travers le dérèglement climatique. L'ANSER a réaffirmé son principe du respect des normes environnementales en 2022 à travers :

- La production des Plans locaux d'électrification rurale et Périurbaine usant des sources exclusivement hydro et solaires (hormis leurs backups) ;
- La mise en œuvre d'un projet visant l'amélioration des conditions de vie des populations autour des aires protégées dans les milieux en situation post-conflit, avec l'appui financier du PNUD (Projet Nexus Paix-Nature).

02

L'évolution globale du secteur

La RDC, un des pays les plus riches en termes de potentiel des énergies renouvelables, connaît cependant un retard important pour atteindre les' objectif du développement durable et en particulier l'ODD 7 visant l'accès pour tous à l'électricité, de source propre et à moindre coût, d'ici 2030. En effet, d'après des études menées en 2017, seule 11% de la population congolaise a accès à l'électricité et 5% aux énergies de cuisson propre. Néanmoins, le secteur a connu un regain de dynamisme ces dernières années sous l'impulsion de son Excellence Monsieur le Président de la République Felix Antoine Tshisekedi, qui a fait de l'accès à une énergie une des priorités de son mandat.

Monsieur Olivier Mwenze MUKALENG, Ministre des Ressources hydraulique et électricité a mené une série d'actions pour atteindre cet objectif. Ces actions ont porté à la fois sur l'encadrement des différents investissements tant publics que privés, que sur l'amélioration du cadre légal et réglementaire et notamment la politique globale du secteur. Très attendue depuis plusieurs mois, la politique nationale de l'énergie, portée par le secteur de l'électricité, de l'environnement mais aussi des hydrocarbures, a été validée dans ses orientations stratégiques, par toutes les parties prenantes, vers la fin de l'année 2022.

De son côté, l'autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE) a accordé ses avis techniques aux dossiers de demande de concession, licences et autres autorisations à une dizaine d'opérateurs engagés dans le secteur. Les premières approbations des tarifs ont également eu lieu. Tout cela a contribué à affermir l'engagement des investisseurs privés privé dans le secteur de l'électricité en RDC.

À ce propos, l'ANSER a pu recenser dans sa zone de prédilection, zones rurales et périurbaines, l'arrivée récente d'une dizaine d'opérateurs privés, si non l'extension des activités de ceux déjà opérationnels dans ces zones. C'est ainsi que l'on noté un intérêt particulier pour les mini réseaux à certaines entreprises initialement orientées sur des solutions autonomes (communément appelés Kits solaires domestiques). Il est à espérer que cet élan va s'étendre tant le potentiel des mini réseaux en RDC est vaste et largement non exploité. C'est la conclusion d'une étude récente menée par VIDA (Village of Data).

VIDA, une initiative visant à accélérer l'électrification des pays en retard d'accès à l'électricité par la promotion des solutions de mini-réseaux, a révélé avoir recensé plus de 7 100 possibilités d'établissements des mini réseaux sur l'ensemble du territoire national Congolais. L'approche VIDA a recours à la technologie de pointe de géo-référencement à partir des données satellitaires (Top Down). Ses conclusions ont été corroborées par celles à laquelle est parvenue l'ANSER qui a entrepris la même démarche en recourant plutôt à des inventaires au niveau local puis procédé par agrégation (approche dite bottom up).

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
JUSTICE - PAIX - TRAVAIL
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL DEDIE AUX 145 TERRITOIRES
FINANCEMENT : ETAT CONGOLAIS
PDL 145
TERRITOIRES
PNUD
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT LOCAL DEDIE AUX 145 TERRITOIRES
AGENCE D'EXECUTION :
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)
TRAVAUX DE CONSTRUCTION
ÉCOLE PRIMAIRE KIJAGA DU TERRITOIRE D'UVIRA
PROVINCE : SUD-KIVU
MAITRE D'OUVRAGE : MINISTERE DU PLAN
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE, DE L'HYGIENE ET DE LA PREVENTION

Chapitre 1 :
Fort portage ministériel pour accélérer l'électrification de la RDC

Son Excellence Monsieur le Ministre des Ressources hydrauliques et électricité, Olivier MWENZE

Le Gouvernement de la RDC a lancé un grand plan d'industrialisation pour la RDC. La mise en œuvre de ce plan passe, entre autres, par le renforcement de l'offre d'électricité et de l'accès des populations aux services énergétiques.

Le Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques, sous l'égide de Monsieur le Ministre Olivier Mwenze, s'est saisi de ces priorités et a œuvré tout au long de l'année 2022 pour que des progrès tangibles soient atteints. Les premiers résultats sont là :

- La desserte en électricité dans la partie Est de la ville de Kinshasa a été augmentée grâce à la construction du poste de Kimbanseke, offrant la possibilité à 2 millions d'habitants de bénéficier de l'électricité ;
- La desserte de la partie Nord-Ouest de la ville de Kinshasa devrait bientôt augmenter, une fois la construction du poste de Kinsuka finalisée (avancement des travaux estimé à 70%). Cela pourrait à terme alimenter 4 millions de Kinois ;

- Les travaux de construction des lignes de transport pour le barrage de Kakobola, dans la province du Kwilu, sont terminés. Le projet est désormais dans sa phase de distribution et permettra d'alimenter, les Villes de Gungu, Idiofa, Kikwit et Bandundu ville d'ici le mois de septembre 2023 ;
- Les travaux de réparation et de réhabilitation des centrales de Nzilo et Nseke, dans la province du Lualaba, sont en cours, avec un taux d'avancement estimé à 80 % ;
- La centrale de Busanga au Lualaba, d'une capacité de 240 Mégawatts, est désormais opérationnelle et pourra répondre efficacement aux besoins des miniers et des populations environnantes.

Le Ministère a par ailleurs fortement soutenu toutes les activités de l'ANSER en 2022. Il a accompagné la mise en place du fonds Mwinda, sa dotation par la Présidence et son extension à plus de 49 territoires, au bénéfice de presque 30 000 ménages. Le Ministère a aussi soutenu l'expérimentation de l'approche d'électrification rurale et périurbaine et le déploiement d'un premier lot d'une vingtaine de 20 mini et microcentrales, pour un impact sur plus de 500 000 personnes. Ce réel portage est l'une des raisons principales du succès de l'ANSER en 2022.

Au-delà des investissements structurants, la RDC a également marqué de son empreinte les activités sous régionales au sein de la SADEC en accueillant à Kinshasa la xxx conférence des ministres de l'énergie de cette région qui tient engagement à son intégration sur le plan énergétique.

Les normes congolaises en matière d'électrification rurale et périurbaine

Il y a trois instruments clés pour booster le développement du marché de l'électricité en RDC. Il s'agit essentiellement de : (1) **la dimension politique** (qui s'adosse notamment sur le cadre légal et règlementaire, la réforme ainsi que différentes déclinaisons de la politique nationale, notamment celle visant l'électrification des zones rurales et périurbaines) ; (2) **la dimension technologique** (qui repose sur les normes et standards, à la fois basés sur des conventions internationales, mais mieux adaptés au contexte de la RDC) ; (3) **la dimension économique** (à partir de laquelle sont conçus et développés des modèles économiques de recyclage des investissements, défi réel pour ce qui est de l'électrification rurale).

Ce sont ces trois dimensions qui alimentent la portée de la viabilité et durabilité de l'approche de l'électrification rurale et périurbaine. C'est ce qui permet à l'électricité, qui n'est qu'un intrant de base, de pouvoir jouer le rôle catalytique attendu, celui de booster le développement local dans une approche durable.

En mettant en place ses tout premiers programmes, l'ANSER s'est appuyée sur les bonnes pratiques en la matière, et ne s'est pas limitée à avaler la norme dite Verasol (ou ligthing global), appliquée notamment pour les solutions autonomes dites Kits solaires. L'ANSER a abordé la question dans une perspective plus large, prenant en compte les éléments ci-après :

- Garantie de performance (par exemple, parlant de 5 ans de garantie pour les lampadaires solaires installés à travers les différents projets financés par l'ANSER. Ceci est une bonne indication dans les zones rurales enclavées) ;
- Service après-vente (s'assurer que la maintenance va continuer à se faire pour garantie l'utilisation de l'équipement et donc la validation des statistiques nationales) ;
- La dimension environnementale afin d'éviter de faire des zones rurales, pour l'instant intactes, des dépotoirs de la quincaillerie issues de composantes technologiques ;

- La prise en compte de l'approche marché, en intégrant les technologies devant faciliter les paiements par les usagers);
- Etc.

Tous ces éléments mettent en évidence, l'engagement de l'ANSER à porter entièrement pleinement sa responsabilité de promouvoir le développement durable par l'accès à l'électricité dans les zones rurales et périurbaines.

En effet, il ne suffit pas d'augmenter le taux d'électrification qui est presque nul dans les zones rurales et périurbaines, mais plutôt de le faire en respectant les règles de l'art qui sont les normes standards internationales qui tiennent compte de prescriptions techniques minimales sur les segments de production

de l'énergie, de réseaux de transport et de distribution, et aussi sur le déploiement de mini-réseaux, le test de performance des équipements ainsi que l'inspection de l'installation de mini-réseaux.

C'est dans ce cadre que l'ANSER a fait recours aux normes standards communs élaborés et publiés depuis l'année 2018 par l'AFSEC (la Commission Electrotechnique Africaine de Normalisation) qui sont adaptés au contexte particulier de l'électrification rurale en Afrique tirés des normes internationales.

Ci-dessous les normes tirées du guide 01 de l'année 2018 :

Ces normes définissent les exigences de conception et d'installation pour les centrales photovoltaïques avec ou sans stockage ainsi que les microcentrales hydroélectriques pour l'alimentation de mini-réseaux autonomes.

Afin de se conformer, les projets d'urgence lancés par l'ANSER, dont deux types de sources d'énergie potentielles solaire et hydraulique sont développées, se sont basés sur les normes internationales IEC (Commission Electrotechnique Internationale) éditées par l'AFESEC et définies au regard de noms des équipements :

a. Sur la Centrale solaire photovoltaïque

- Panneaux / modules (IEC 61215 séries)
- Contrôleurs de charge (IEC 62109-1, IEC 62093, PV GAP, PVRS6A "Charge controllers for photovoltaic stand-alone systems with nominal voltage below 50V" accepted for use in the IECEE PV scheme).
- Inverseurs (IEC 62109-1 & -2 IEC 62116 IEC 62894IEC 62910)
- PV Trackers (IEC 62817, IEC 63104).
- Composants BOS et équipements mineurs (IEC 60669-1 IEC 60227-1-4)

b. Sur l'Eclairage interne et externe

- Lampe à Basse Consommation pour éclairage public et intérieur (IEC 60969, IEC 61347-1 &2 b)

c. Sur la Sécurité et protection

- IEC 61200-101

d. Sur le Réseau électrique de transport et de distribution

- IEC 62557 séries

e. Sur la Microcentrale Hydroélectrique

- Turbines et générateur (Machines tournantes électriques, IEC 60034 – 1IEC 61362, IEC 61366-1 IEC 61116-1992).
- Test de Champ d'Acceptance pour la performance hydraulique de la turbine (IEC 60041 :1991).
- Système régissant les turbines hydrauliques (IEC 6030)
- Guide pour la mise en service, l'exploitation et la maintenance de turbines hydrauliques IEC 60545 (1976-01)

Le travail doit être développé et les prochaines étapes seraient de finaliser un cadre des prescriptions techniques pour les règles d'art générales : de la production électrique, de réseaux de ligne de transport, de réseaux de ligne de distribution, de l'installation électrique, de protection électrique, de protocole des essais des équipements à mettre en œuvre ainsi que pour le respect des spécifications techniques des composants, dans le cadre de la phase de conception technique et dimensionnement des mini-réseaux. Ce document devra faire partie intégrante de la politique nationale de l'électrification en milieux rural et périurbain, et porté par le Ministère des Ressources Hydraulique et Electricité pour sa mise en œuvre.

TECHNOLOGIE	DESCRIPTION	RÉFÉRENCE
Solaire	Panneaux / modules	IEC 61215 Séries
	Contrôleurs de charge	IEC 62109-1 IEC 62093 PV GAP, PVRS6A “Charge controllers for photovoltaic stand-alone systems with a nominal voltage below 50V” accepted for use in the IECEE PV scheme.
	Inverseurs	IEC 62109-1 & -2 IEC 62116 IEC 62894 IEC 62910
	PV Trackers	PV Trackers IEC 62817 EC 63104
	Lampe à Basse Consommation	IEC 60969 IEC 61347-1 &2 b
	Composants BOS et équipements mineurs	IEC 60669-1 IEC 60227-1-4
Eolienne	Turbine	Turbine IEC 61400 Séries IEC 61400-14 IEC 61400 -21 IEC 61400 -24
Micro hydro	Turbines et générateur (Machines tournantes électriques)	EC 60034 – 1 IEC 61362 IEC 61366-1 IEC 61116-1992
	Test de Champ d’Acceptance pour la performance hydraulique de la turbine	IEC 60041-1991
	Système régissant les turbines hydrauliques	IEC 6030
Rural Électrification		IEC 62557 Séries
Électrique Grille de sécurité		IEC 61200-101

Chapitre 2 : Politique nationale de l'énergie

Madame **Rokya Ye Dieng,** Représentante Résidente Adjointe du Programme du PNUD RDC

Son Excellence Monsieur le Ministre des Ressources hydrauliques et électricité, **Olivier MWENZE**

Sous l'impulsion du Ministre de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques, le pays s'est doté en 2022 d'une Politique Nationale de l'Energie consacrant l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2045. Cette adoption est l'aboutissement d'un processus de plus de deux ans mené avec l'appui financier de FONAREDD et sous l'encadrement technique du PNUD.

Cette politique, qui couvre les hydrocarbures, la biomasse, les énergies renouvelables et l'hydroélectricité, met un accent particulier sur la recherche et le développement. Elle souligne de même la nécessité de développer des stratégies idoines pour que l'énergie pour tous ne laisse pas les populations rurales et autochtones vulnérables en marge de ce développement.

Elle inclut des objectifs SMART et désigne des responsables institutionnels précis pour chacun d'eux, répondant, par conséquent, au manque de mécanismes de redevabilité identifié lors de la phase de diagnostic du secteur.

Pour ce qui concerne l'électricité par exemple, la politique souligne que plus de 95% du mixte énergétique actuel est de source renouvelable et que l'électrification en masse visée devra consolider ces acquis en valorisant l'énorme potentiel des énergies renouvelables. L'objectif est, d'ici 2045, d'avoir au minimum 70% du mix énergétique issu de sources d'énergie vertes. Le Ministre, l'ANSER et le régulateur sont, chacun en ce qui le concernent, responsables de veiller à ces engagements.

La cérémonie validation de la stratégie Genre de l'ANSER

Pour ce qui est des énergies de cuisson propre, la politique nationale n'a pas exclu la biomasse énergie, estimant que le gap à combler, et même la culture locale, ne permettront pas d'éliminer la biomasse énergie aux horizons 2045. La politique estime néanmoins qu'il est possible de réduire la pression sur les forêts en général et les aires protégées en particulier en transformant la filière de production du makala par la promotion du GPL et en investissant dans la recherche et le développement. L'objectif est de réduire à 40% la part des ménages usant du bois-énergie non renouvelable, contre 95% aujourd'hui.

Cette politique est complétée par la Lettre de Politique des Ressources Hydrauliques et Electricité. Cette lettre est la réponse du Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité à la mission que le Gouvernement lui donne au regard des ambitions nationales pour la période 2019-2028. Le Ministre y décline les axes et des objectifs clairs pour les secteurs de l'eau et de l'électricité.

S'agissant de l'électricité, la lettre confirme les objectifs de la politique nationale en allouant des rôles spécifiques à ses organes et aux institutions qui lui sont rattachés. Elle met l'accent sur la promotion des investissements du secteur privé, les solutions renouvelables décentralisées et surtout la nécessité d'élaborer un plan national de l'électrification.

Pour la partie recherche et développement, le Gouvernement se fixe l'ambitieux objectif de développer le potentiel en hydrogène vert de la RDC, et de produire le gros du matériel d'électrification en RDC (production des câbles électriques et des batteries lithium rechargeables notamment).

La Lettre de politique présente aussi l'électricité comme un maillon essentiel du développement intégré dans l'optique de laquelle s'inscrit. L'électricité n'est alors plus un simple service public, mais une composante du développement de l'agroalimentaire, des industries, des PTN-TIC, du numérique, de l'éducation, de la santé, etc.

Chapitre 3 : Rôle central de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité

Prof. Sandrine N. MUBENGA, Directrice Générale de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE)

www.are.gouv.cd

2022 : l'ARE plus que déterminée à jouer pleinement son rôle

Dans le cadre de la libéralisation du secteur d'électricité, il revient à l'ARE de veiller au respect des principes et des règles établies, des normes et des bonnes pratiques, aussi bien pour la conception, l'aménagement et l'exploitation des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité, pour la commercialisation, l'importation et l'exportation de l'électricité, que pour les actions de conception, d'aménagement, d'exploitation, de maintenance et de gestion des ouvrages, installations et équipements y relatifs.

L'ARE a notamment pour missions :

- la régulation du secteur;
- la promotion de la concurrence;
- le contrôle et le suivi des activités du secteur;
- l'arbitrage des différends entre les acteurs du secteur;
- la protection des consommateurs;
- de veiller au respect de la réglementation, des normes et des standards;
- l'examen des dossiers d'octroi des titres (concessions, licences et autorisations) et d'approbation des tarifs.

Dans l'exécution de ses missions, plusieurs avancées significatives ont été enregistrées en 2022 :

3.1. EXAMEN DES DOSSIERS D'OCTROI DES TITRES (CONCESSIONS, LICENCES ET AUTORISATIONS)

En RDC, l'exercice de toute activité dans le secteur de l'électricité est conditionné par l'obtention d'un titre. A cet effet, les opérateurs désireux d'exercer l'une des activités prévues par la loi (Production, transport, distribution, commercialisation, exportation et importation) sont tenus d'adresser leurs dossiers de demandes de titre à l'Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité (ARE).

En 2022, plusieurs sociétés ont vu leurs demandes d'octroi des concessions, licences et autorisations pour la production, le transport, la distribution, la commercialisation, l'importation et l'exportation de l'énergie électrique obtenir des « Avis favorables de l'Autorité de Régulation du secteur de l'électricité ». Il s'agit notamment de :

1. La société Myhydro pour la production de l'énergie dans la Province du Kasaï Oriental ;
2. La société NURU pour la production de l'énergie dans la Province de l'Ituri (Zone de TADU) ;
3. La société NURU pour la production de l'électricité dans la Province de l'Ituri(Zone de Faradje) ;
4. La société CE SOLAIRE SAS pour la production de l'électricité au site de Kibomango ;
5. KIVU POWER pour l'exploitation du Gaz Méthane du Lac Kivu en vue de la production de l'électricité;
6. CONGO INFRA pour la production de l'électricité à partir de la Centrale Hydroélectrique de Nzilo 2 sur la rivière Luluaba ;
7. COPPERBELT ENERGY CORPORATION DRC SARLU pour l'importation de l'électricité de la Zambie en vue de sa commercialisation dans le Haut-Katanga et Lualaba ;
8. KARPOWERSHIP DRC SA pour le déploiement de la centrale flottante à Matadi ;
9. Société SOCODEE pour l'importation de l'électricité du Rwanda en vue de sa commercialisation dans la Province du Nord-Kivu.

Ces différents avis favorables émis par l'ARE confirment la bonne dynamique du secteur et l'engouement du secteur privé pour le marché de l'électricité en RDC. Notons également qu'afin d'assurer la transparence, l'égalité et l'équité dans le processus d'octroi des titres, l'ARE procède régulièrement à la publication des « Avis à Manifestation d'intérêts » à chaque dépôt d'une demande spontanée.

3.2. APPROBATION DES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ

En RDC, tout nouveau tarif de l'électricité avant son application aux consommateurs par un opérateur doit être soumis à l'ARE pour approbation puis transmis aux Ministres des Ressources Hydrauliques et Electricité et celui de l'Economie.
Afin d'obtenir un modèle de tarification de l'électricité applicable en RDC, le Cabinet international « Nodalis » a été recruté par la Banque Mondiale pour mener une étude sur la tarification de l'électricité en RDC. L'étude du cabinet consiste à établir la méthodologie et les outils de fixation des tarifs que les opérateurs électriques (Publics ou privés) appliqueront à leurs clients finaux.

C'est dans ce cadre que ce cabinet, au cours de l'an 2022, a produit son premier rapport relatif à la collecte de données et à l'ajustement de sa méthodologie et qu'il a présenté lors d'un atelier de validation organisée à Kinshasa. Il s'en est suivi un autre atelier organisé à Paris au cours duquel le Cabinet a produit son deuxième rapport relatif au coût de service (R2 – Rapport sur le coût de service).

D'ici la fin de l'année 2023, le cabinet pourrait proposer à l'ARE un modèle de tarification de l'électricité à appliquer en RDC.

Toutefois, en attendant les résultats de cette étude, l'Autorité de Régularité du Secteur de l'électricité continue tout de même à émettre les Avis sur les propositions des tarifs. C'est le cas notamment pour les propositions de tarifs de :

1. SKY POWER BATEKE SOLAIRE I, II, III, IV et V : Proposition de tarif avant la réalisation des travaux.

3.4. OCTROI DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Pour garantir la sécurité des consommateurs finaux de l'électricité, la loi subordonne toute mise en exploitation de toute infrastructure de production, transport, d'exportation, d'importation et de distribution de l'électricité par l'obtention d'un certificat de conformité délivré par l'ARE.

En 2022, l'ARE a veillé à l'application de cette règle. Aussi, plusieurs installations électriques, ont-elles obtenu, des certificats de conformité avant leur mise en exploitation, on peut citer les cas :

1. La Centrale Hydroélectrique de Busanga dans la Province du Lualaba ;
2. Les centrales solaires de Tadu et Faradje dans la Province du Haut-Uele.

3.5. PROTECTION DES CONSOMMATEURS

En dépit de sa mission régalienne de régulation, l'ARE procède également à l'arbitrage des différends entre opérateurs et consommateurs.

En 2022, l'ARE a enregistré plusieurs plaintes des clients (consommateurs finaux) contre les opérateurs.
A l'issue de l'instruction de ces plaintes, l'ARE a rendu quelques décisions importantes qui marquent un tournant historique dans la protection du Consommateur de l'électricité. On peut citer :

1. CCARE-2022-04-08-006 du 08 Avril 2022 : différend opposant FCM à la société YS. A : la plainte de FCM en demande de réparation des dommages causés par la surtension a été déclarée recevable mais non fondée pour absence de preuve ;
2. CCARE-2022-04-22-006 du 08 avril 2022 : différend opposant ATF à la société YS.A : la société YS.A a été condamné à payer à ATF la somme de 64.697,87 USD pour l'usage de la cabine privée de ATF à des fins commerciales ;
3. CCARE-2022-08-10-010 du 05 décembre 2022 : différend opposant EMS contre la société YS.A : la plainte de EMS pour réparation des dommages causés par un incendie consécutif à une surtension en provenance du réseau électrique de YS.A a été déclarée recevable et fondée.

Ce travail sur l'arbitrage des différends entre opérateurs et clients a été rendu possible grâce à la mise en place d'une « Cellule des consommateurs » au sein de l'ARE qui est chargée de recevoir et analyser les différentes plaintes des consommateurs.

Chapitre 4 : Nouveaux investissements privés dans le secteur

Lors de l'acheminement des équipements pour l'électrification de la commune rurale de Bonga yasa

Un des baromètres des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la libéralisation du secteur de l'électricité se rapporte au nombre d'investissements qui y affluent. L'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE) et l'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et périurbain (ANSER) ont été mises en place, les contrats type de concession ont été assouplis et un travail a été amorcé par l'Autorité de tutelle pour alléger la fiscalité du secteur de l'électricité. Ces signaux très positifs envoyés par le Gouvernement ont encouragé le secteur privé à accroitre ses investissements dans le secteur de l'électricité en 2022. Les projets énergétiques portés par les sociétés privées comme KIPAY SOMBWE, TEMBO POWER, GREAT LAKE ENERGY se sont en effet multipliés. Ils devraient permettre de réduire le déficit actuel en injectant près de 1700 MW dans le réseau d'ici à 2030.

A titre d'exemple, plusieurs projets de grande envergure sont en cours de lancement ou de réalisation pour alimenter le réseau national :

- Pour alimenter le réseau Ouest : Great Lake Energy pour la centrale Kinsuka de 900 MW sur le fleuve Congo ;
- Pour alimenter le réseau Sud : Nzilo de 120 MW, Busanga de 240 MW avec la Sycohydro-China, Kipay Sombwe de 120 MW, Tembo Power avec 60MW et Luapula avec 800 MW en partenariat entre la RDC et la Zambie.

Dans les zones rurales et périurbaines, de nombreux acteurs privés sont en train d'investir pour répondre à la demande locale, notamment :

- MyHydro, avec une centrale hydroélectrique de 4,5MW dans le Kasaï Oriental et qui vient de se voir octroyer sa concession ;
- ASHFAR, avec une centrale solaire dans le Kasaï Central ;
- Tembo Power, avec trois centrales hydroélectriques dans le Grand Katanga et une centrale solaire dans le Kasaï oriental ;
- Equatorial Power, qui est en train de construire des mini-réseaux pilotes dans 5 sites, pour une capacité totale de 1.25 MWp ;
- Nuru, qui est en train de planifier son extension dans de nouvelles localités ;
- BBOXX, avec la mise en service en 2022 d'une centrale solaire de 30 kW à Bagira, pouvant être étendue jusqu'à 100 kW, dans le Sud-Kivu ;
- Mais aussi Baobab, sur le segment des kits solaires autonomes, qui s'installe en RDC plus tôt que prévu, encouragé par les différents programmes de subvention en cours, ainsi que le géant D.LIGHT, Solektra, Burn ou encore Schneider Electric.

Néanmoins, le dialogue avec le secteur privé révèle l'existence de plusieurs défis persistants à relever dans notre secteur de l'électricité. Sont cités, en guise d'exemple, l'urgence de (d'):

- Simplifier la signature des contrats d'achat d'électricité par les sociétés minières, grands consommateurs de l'énergie ;
- Accélérer les mécanismes de délivrance des autorisations et documents administratifs ;
- Accélérer la révision en cours des schémas directeurs avec l'identification des infrastructures à réhabiliter et des sites à développer de puissance 50 à 100MW ;
- Poursuivre l'opérationnalisation et le déploiement de l'ARE et de l'ANSER en provinces ;
- Evaluer et renouveler le Décret n° 18/054 de 2018 qui accorde des exonérations aux opérateurs dans la production, l'importation et l'exportation de l'énergie électrique.

Des activités sont en cours pour adresser ces points et devraient permettre d'accélérer encore les investissements privés dans le secteur de l'électricité en 2023.

PROMOUVOIR LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS DANS LE SOUS-SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ ET VALORISER LE POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE DE LA RDC: PARTENARIAT AVEC L'ANAPI

Après la libéralisation du secteur de l'électricité en 2014, le secteur ne comptait que quelques acteurs principaux, notamment la Société Nationale d'Électricité, SNEL en sigle. Plusieurs facteurs, dont le cadre réglementaire non établi et le cadre juridique pas assez vulgarisé, ont contribué à freiner la volonté des privés à investir dans ce secteur, à l'époque, jugé très à risque. Pour accélérer le taux d'électrification du pays en général et des zones rurales et périurbaines en particulier, le Gouvernement congolais, par la libéralisation dudit secteur, s'est fixé des objectifs clairs qui sont les suivants :

- résoudre les problèmes mis en évidence lors du diagnostic posé par le secteur autour du faible taux d'accès à l'énergie électrique et de l'absence d'un cadre juridique adapté et attractif ;
- attirer, à travers des mesures de sécurisation, les investisseurs vers le secteur et favoriser une émergence énergétique nationale par le recours à la formule du Partenariat Public -Privé.

Pour y parvenir, plusieurs principes ont été adoptés dont notamment :

- La mise en place d'un cadre institutionnel adapté : Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité, Provinces, ARE et ANSER ;
- L'obligation de protection de l'environnement pour tous les projets de développement du secteur ;
- L'obligation prescrite à l'Etat de promouvoir l'électrification du milieu rural et périurbain en vue d'accroître le taux de desserte en électricité sur l'ensemble du territoire national ; la garantie de la protection tant de l'opérateur que du consommateur.

Intervention du Directeur Général de l'ANAPI, Monsieur Anthony NKINZO K.,
lors de l'évènement consacré à la célébration des 20 ans d'existence de la structure.

L'ANSER, à qui l'Etat a confié la mission de promouvoir l'électrification et les services énergétiques en milieux rural et périurbain, s'est rapprochée de l'ANAPI dont la mission est de promouvoir les investissements privés en RDC. Dès lors, les deux Établissements publics ont décidé de mutualiser leurs efforts pour d'une part, promouvoir les investissements privés dans le secteur de l'électricité et d'autre part, de valoriser le potentiel énergétique de la RDC.

Ce partenariat stratégique entre ces deux Agences en charge de la promotion porte sur les domaines de collaboration suivants :

- Assistance de l'ANSER à l'ANAPI dans l'élaboration ou la mise à jour des supports promotionnels en lien avec le secteur de l'énergie ;
- Constitution d'un portefeuille des projets d'investissements à haute valeur ajoutée dans le secteur de l'énergie, à proposer aux partenaires locaux et étrangers pour financement ;
- Conduite des missions de promotion conjointes et ciblées dans les milieux d'affaires, local ou étranger, afin de promouvoir le potentiel énergétique du pays et sensibiliser les opérateurs privés sur les incitations et facilités qu'offrent le cadre légal des investissements en RDC, sans oublier les divers accords commerciaux des communautés régionales et sous-régionales dont notre pays est membre ;
- Initiation des réformes et propositions d'amélioration du cadre juridique applicable au secteur de l'énergie et poursuite des actions coordonnées de plaidoyer auprès des Autorités pour la stricte observance du cadre légal et règlementaire en faveur des opérateurs privés.

Près de 15 mois après la signature de ce partenariat, on peut noter l'une des avancées majeures comme la production d'un document de plaidoyer en cours de validation sur les mesures incitatives pour attirer les investisseurs privés dans les milieux rural et périurbain.

Chapitre 5 : Atlas des mini-réseaux en RDC, pour une meilleure connaissance du marché

Le Gouvernement de la RDC a fixé l'objectif d'atteindre 30% de taux d'accès à l'électricité en 2025, puis 60% en 2030. Pour y parvenir, un programme détaillé identifiant plusieurs technologies, dont celle des mini-réseaux décentralisés dans les milieux ruraux et périurbains, a été élaboré.

Pour approfondir cette composante mini-réseaux, le Gouvernement de la RDC se fait appuyer par la Société Financière Internationale (SFI) du Groupe de la Banque Mondiale, avec laquelle il a signé un accord dans un programme appelé Scaling Mini-Grid (SMG) ou « Mise à l'échelle des mini-réseaux ».

Dans le cadre de cette opération, la SFI fournit les services d'un consultant technique, la société Village Data Analytics (VIDA), pour fournir au Gouvernement des informations sur une cartographie géospatiale du potentiel des mini-réseaux à moindre coût dans des capitales provinciales, villes et villages sélectionnés du pays. En outre, cette étude consiste à identifier et évaluer la demande de même que leur pouvoir d'achat et volonté de payer leur consommation électrique.

En effet, VIDA utilise des ensembles de données existants, ses propres données, des images satellitaires et des données d'enquête pour rapidement identifier des villages appropriés pour l'installation de mini-réseaux ou de systèmes solaires. La plateforme présente les avantages ci-après :

- Analyse rapide d'un pays afin d'identifier les villages pertinents pour les mini-réseaux (3 à 6 semaines pour la RDC) ;
- Informations très détaillées sur chaque village : demande d'énergie et estimation du coût d'un mini-réseau ;
- Intégration de l'ensemble de données provenant d'études ou d'autres logiciels. Exemple : Étude NRECA, plateforme Odyssey (intégrée au Nigeria) ;
- Logiciel standardisé utilisé dans 12 pays par la Banque Mondiale, USAID, BBOXX RDC, PowerGen, REA Nigeria, etc. pour identifier des sites de mini-réseaux ;
- Un seul et unique logiciel pour enregistrer et mettre à jour toutes les données, disponible pour tous les décideurs et les entreprises de mini-réseaux ;
- Soutien continu pour mettre à jour le logiciel et ajouter de nouvelles données. Exemple : Programme de mini-réseaux en Sierra Leone

Cette étude constitue donc une avancée significative pour mettre en valeur le potentiel du marché congolais en mini-réseaux car elle a permis :

- L'identification de 7.157 sites potentiels de mini-réseaux solaires en RDC, à partir surtout des évaluations de la demande via l'identification des caractéristiques du bâti ;
- Une analyse relativement détaillée d'environ 120 villes ou villages sélectionnés issus de ce portefeuille aux fins de l'analyse plus poussée de la viabilité des mini-réseaux ;
- L'analyse détaillée de deux capitales provinciales, les villes de Kananga et Mbujimayi (avec une population de 1 à 3 millions d'habitants chacune), pour la conception préliminaire de mini-réseaux incluant une estimation des coûts du projet ;
- La mise en valeur des possibilités d'injection dans le réseau national via l'intégration au réseau existant.

Ce travail est un exemple concret de comment les approches Top-Down (utilisées par VIDA) et Bottom-Up (privilégiées par l'ANSER dans le cadre de l'élaboration des Plans Locaux d'Electrification, PLE) peuvent être combinées. La plateforme de VIDA permet une identification rapide du potentiel du marché, tandis que l'approche décentralisée de l'ANSER permet d'apporter un niveau de détails plus poussé et d'assurer l'ancrage des projets dans les dynamiques territoriales.

Outre la promotion du vaste marché congolais, cette étude devrait permettre au Gouvernement congolais de tracer ses autoroutes de l'électrification du pays. Pour cela, cette perspective doit être liée au plan de l'aménagement du territoire. C'est l'un des enjeux majeurs de l'année 2023.

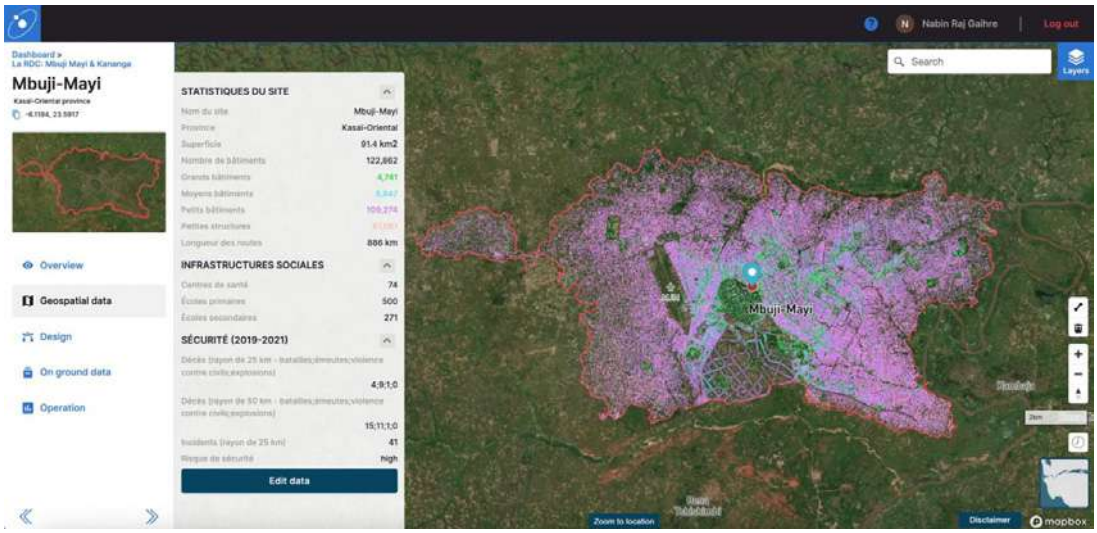

Figure 1 : Carte SIG pour identifier le nombre de connexions à Mbujimayi

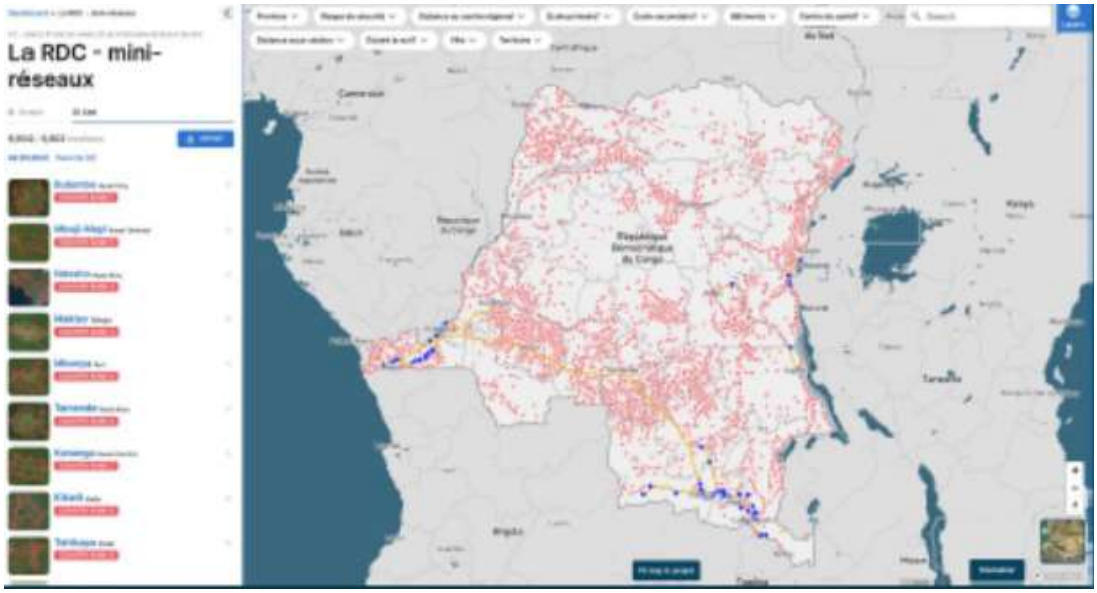

Figure 2 : Figure : Visualisation des données dans l'interface utilisateur de VIDA

03

De l'Électricité au Développement...

L'électricité n'est qu'un intrant, un point de départ vers un horizon plus large de développement. C'est l'essence même de la mission de l'ANSER qui ne se limite pas seulement à apporter de l'électricité mais en faire ce levier, avéré, de la transformation structurelle sur le plan socio-économique. Pour ce faire, l'ANSER travaille à favoriser la création ou le développement des chaînes de valeur, participe au développement socioéconomique des zones bénéficiaires de son action et en retour, permet de consolider le développement du secteur électrique et de l'énergie sur des bases économiques saines.

Cette partie engage une série des réflexions sur la portée des services énergétiques en milieux rural et périurbain mais aussi sur comment améliorer le cadre légal et réglementaire pour attirer davantage les investissements privés dans le secteur de l'électricité en République Démocratique du Congo.

L'éclairage public et l'accès à l'eau font partie des besoins prioritaires pour les communautés vivant en milieux rural et périurbains. Depuis l'amorce de ses activités, l'ANSER a expérimenté des projets d'éclairage public et d'adduction d'eau. Ces deux services publics sont critiques et plusieurs projets exécutés par des tiers n'ont pas abouti à des résultats satisfaisants. L'ANSER met l'accent sur les fondements de son modèle pour le distinguer des autres.

Dans le chapitre suivant, l'ANSER met en valeur son approche de l'électrification qui se fonde sur deux piliers : **approche marché et modèle économique**. Cette réflexion devrait permettre de comprendre le rational de l'ANSER derrière sa stratégie de l'électrification au moindre coût.

Forte de ses vastes étendues de forêts denses et humides, de ses ressources stratégiques pour assurer la transition écologique, la RDC se positionne désormais comme pays solution dans la lutte contre le changement climatique. Comment l'action de l'ANSER s'inscrit-elle dans cette vision nationale? L'approche de l'ANSER vise à concilier la préservation de la nature avec la paix et le développement économique. C'est l'essence même du concept Nexus Paix-Nature expérimenté en 2022, grâce à l'appui du PNUD.

La réflexion se termine sur les propositions d'amélioration du cadre légal et règlementaire pour prendre en compte les dynamiques observées. Il s'agit notamment :

(1) de la nécessité de fluidifier les transactions entre institutions congolaises (probablement par la mise en place d'un Guichet unique) ;
(2) de l'urgence de mettre en place des instruments juridiques susceptibles de prendre en compte les spécificités liées au déploiement des mini-réseaux dans les zones rurales et périurbaines.

Discutées et validées par différentes parties prenantes, ces propositions sont soumises à la sanction politique du Gouvernement.

Chapitre 1 : Éclairage public et accès à l'eau, approches adoptées

Une des avenues principales de Mbandaka éclairée par ANSER

1.1. L'ÉCLAIRAGE PUBLIC, UN INVESTISSEMENT PRIORITAIRE

L'électrification des villages ne se résume pas à la connexion des cases des villageois au réseau. Indépendamment du fait qu'à ce jour, ce réseau n'existe pas encore dans les zones rurales, il s'agit là d'une approche erronée, non viable et qui peut même s'avérer dangereuse pour les habitations en pisé et en chaume (risque d'électrocution et d'incendie). Il faut plutôt une bonne étude des besoins énergétiques des ménages ruraux et périurbains. Quels sont ces besoins ?

Dans une grande partie du territoire national, un éclairage simple des cases et la prise en charge des besoins très élémentaires, tel que celui de la recharge des téléphones, radios et autres, sont très adaptés aux ménages. Cela peut être pourvu par des solutions autonomes (kits domestiques) ou par la connexion des ménages aux mini, voire nano réseaux de source photovoltaïque.

A cela s'ajoute le besoin de lumière publique pour éclairer les trottoirs et places publiques. Elle profite à toute la communauté, indépendamment de leur niveau de revenu, contribue à assurer la sécurité des personnes et leurs biens et surtout, permet de mettre en valeur la soirée. L'éclairage public est l'un des services contributeurs de croissance des activités économiques, surtout dans la soirée et du confort social (sécurité, activités culturelles, etc…).

Aussi, dans sa mission d'électrification des milieux ruraux et périurbains, l'ANSER considère l'éclairage public comme l'une des priorités pour les 145 territoires de la République Démocratique du Congo. Cela fait partie intégrante de sa stratégie d'électrification du pays.

Les défis majeurs de l'éclairage public

Jusqu'à présent, la plupart des programmes d'éclairage public se sont avérés fort coûteux du fait de leur raccordement au réseau électrique et des coûts de maintenance, alors même que l'éclairage public est le parent pauvre dans les budgets des ETD. Si en ville une taxe permet à la mairie de bénéficier des ressources nécessaires pour assurer l'éclairage public, cela n'est pas le cas pour les zones rurales et périurbaines, dépourvues des sources de financement pour ce service public essentiel.

Aussi, l'éclairage public doit s'arrimer aux plans locaux de réhabilitation et d'entretien des routes secondaires et locales qui font souvent défaut.

Bien pire encore, la plupart des composantes de kit d'éclairage public sont importées et doivent franchir de nombreux obstacles avant d'atteindre les zones d'utilisation, rendant encore plus onéreux les projets d'éclairage public. Le risque environnemental est aussi évident tant la plupart des projets n'anticipent pas la gestion des déchets (la quincaillerie par exemple) et autres perturbations diverses que l'arrivée de la lumière peut induire dans l'écosystème local.

Un choix technologique : les lampadaires solaires autonomes

A l'instar de plusieurs autres pays, l'ANSER, pour l'éclairage public dans les zones rurales et périurbaines, a opté pour le recours aux sources d'énergies renouvelables et non polluantes, l'utilisation des lampes à LED et la mise en place des cycles de maintenance plus économiques.

Les lampadaires solaires autonomes sont donc le choix efficace et efficient pour les espaces publics. Outre la réduction de l'impact environnemental qu'ils procurent, la simplicité et rapidité de leur installation qui s'affranchit du réseau électrique tout en optimisant l'efficacité énergétique, le principal atout des lampadaires solaire réside dans les économies qu'ils génèrent, à la fois d'énergie produite et de coût du projet. Plus besoin de réaliser des terrassements ni de déployer des câbles électriques pour raccorder les lampadaires classiques.

Éventuellement, le choix des lampadaires solaires autonomes peut être justifié par :

- Le délai d'implémentation plus rapide que les lampadaires classiques (3 à 5 jours contre 15 à 20 jours sur une distance de 1km) ;
- La pose à très basse tension (inférieure à 50V), ce qui élimine tous les risques d'électrocution et des manœuvres d'isolement du réseau pour les équipes de maintenance et d'installation ;
- Le faible coût d'acquisition, de 3 à 5 fois moins cher que celui des lampadaires classiques ;
- Le fonctionnement 100% autonome, performant et déconnecté du réseau électrique ;
- L'intégration facile dans les zones difficiles d'accès sans perturber l'environnement et la continuité des activités riveraines, et
- La durée de vie suffisamment longue sans aucune maintenance lourde (entre 7 à 15 ans). Ce qui s'amortit aisément au regard des coûts d'acquisition jugés raisonnables.

Standards de l'ANSER pour l'éclairage public

Pour assurer la durabilité de ses projets d'éclairage public, l'ANSER met l'accent sur :

- **Les normes et exigences de qualité** : avec l'avalanche d'équipements low-costs sur les marchés local et international, l'ANSER reste intransigeante sur la qualité des lampadaires solaires et exige des garanties d'équipement allant jusqu'à une période de cinq ans aux entreprises. Les lampadaires solaires retenus par l'ANSER comportent un unique boitier (IP 66), un panneau solaire photovoltaïque cristallin à haut rendement, un régulateur MPPT avec interrupteur horaire ou détecteur crépusculaire, une batterie lithium et une ampoule LED, posés sur un support métallique enfuit au sol et soutenu par un scellement en béton armé, gage de sécurité. Un accent particulier est également mis sur la capacité d'éclairage pendant la nuit (12 heures), le niveau d'éclairement (adapté à l'espace d'éclairé), l'uniformité de l'éclairement, le faible taux d'éblouissement (pour les utilisateurs de l'espace).

- **Le contenu local** : l'ANSER exige que les poteaux soient manufacturés localement, c'est-à-dire sur le territoire national (RDC). Elle tolère, néanmoins, que les composantes de base soient importées, tout en encourageant la perspective de la production sur le territoire national. Dans cette perspective, l'ANSER privilégie des mâts de 6 – 7 mètres de hauteur car disponibles localement et faciles à déplacer par tout type de moyens de transport. Outre les poteaux, la main d'œuvre devra également provenir des zones bénéficiaires du projet et inclure les hommes comme les femmes.

- **Les comités locaux de gestion, pour assurer la surveillance et la maintenance** : De manière transitoire et pour pallier l'absence des OSERs dans les zones de déploiement de certains projets d'éclairage public déjà exécutés, l'ANSER a prévu d'accompagner les communes rurales ou les ETD en mettant en place des comités locaux. Ces comités sont formés et outillés afin d'assurer le monitoring et la maintenance des lampadaires solaires autonomes. Ils impliquent les populations locales et sont assistés par des techniciens formés pour la maintenance. Ils agissent sous la coordination des pools de l'ANSER basés dans les différentes provinces.

- **Le recyclage des composantes** : malgré l'avantage écologique des lampadaires solaires, la problématique du recyclage de ses composantes (panneau photovoltaïque, batterie au Lithium et autres) reste entière, surtout en l'absence d'une règlementation sur leur revalorisation après usage. L'ANSER et le Ministère de l'Environnement collaborent pour mobiliser les financements dans le cadre de crédit carbone et des expertises pour mettre en place les usines de recyclage et de revalorisation des composantes technologiques des énergies renouvelables.

Les premiers retours sur les projets réalisés

Depuis sa mise en place, l'ANSER a lancé quatre projets d'éclairage public (deux d'éclairage public et deux d'électrification de villages intégrant une composante éclairage) :

- **Août 2021** : Projet pilote d'électrification par éclairage public du quartier N'djili Brasseries dans les périphéries de Kinshasa (2km de route éclairée) ;
- **Juin 2022** : Projet d'électrification de la mission catholique IPAMU, intégrant l'éclairage public ;
- **Août 2022** : Projet d'électrification de la mission catholique de Yasa, l'hôpital de Bonga-Yasa et la commune rurale de Bwala-Yulu, intégrant l'éclairage public ;
- **Décembre 2022** : Programme urgent d'éclairage public dans les chefs-lieux de 5 provinces du pool Grand Equateur (1.700 lampadaires solaires photovoltaïques, déployés sur 50km de route à raison de 10km par province).

A ce jour, le retour d'expériences est très positif. Les lampadaires ont été installés en un temps record de 3 jours par kilomètre, de l'étude en passant par l'approvisionnement jusqu'à la réception provisoire des travaux. Tous les lampadaires fonctionnent correctement et ont contribué à la croissance des activités sociales et économiques des zones bénéficiaires.

Pour l'année 2023, l'ANSER, dans le cadre du PDL-145T en collaboration avec les 3 agences fiduciaires, compte intensifier cette stratégie d'électrification des artères publiques par des lampadaires solaires autonomes dans les territoires non ou moins électrifiés afin d'assurer la sécurité et le confort de vie des usagers.

1.2. L'ACCÈS À L'EAU, UN SERVICE PUBLIC INDISPENDABLE

Les ressources en eau douce de la République Démocratique du Congo sont immenses. Plus de 50% des réserves d'eau au niveau Africain et 10% au niveau mondial. Toutefois, depuis des années, la RDC fait face à une crise de l'approvisionnement en eau potable. Seulement une petite portion de la population du pays a accès à l'eau et aux services d'assainissement. Et ce, malgré les nombreuses politiques et stratégies qui ont été mises en œuvre à travers le pays, à l'instar de la Décennie internationale de l'eau potable, des Objectifs du Millénaire pour le Développement et dernièrement, les Objectifs de Développement Durable.

Au même titre que le secteur de l'énergie, le secteur de l'eau a été récemment libéralisé. L'État garde, néanmoins, une mainmise sur les affaires à travers la création de l'Autorité de Régulation de l'Eau (Décret n° 22/05 du 1er mars 2022). Cette Autorité de régulation a pour missions d'organiser et de promouvoir la compétitivité et la participation du secteur privé en matière de production, de distribution et de commercialisation de l'eau dans les conditions fixées par la loi relative à l'eau.

De son côté, l'ANSER est l'organe de promotion du marché de l'électrification en RDC, mais elle est aussi un organe de promotion des services énergétiques, indispensables pour dynamiser l'économie en milieux rural et périurbain. Les services que l'ANSER contribue à mettre en place sont, le plus souvent, payants, l'idée étant d'accroître l'usage productif de l'électricité et de vendre les biens qui sont produits. L'adduction d'eau fait partie de ces services facilités par l'accès à l'électricité.

Traditionnellement, les barrages nécessaires au captage d'eau pour l'électrification des villes ont parfois servi pour l'adduction d'eau. Aujourd'hui, avec la technologie photovoltaïque, il est possible de capter l'eau des napes aquifères et de la pomper vers la surface pour ensuite la distribuer. Ces petits systèmes autonomes et décentralisés nécessitent moins de ressources (temps, finances, personnel) mais sont très importants pour accélérer la distribution de l'eau, particulièrement dans les milieux ruraux et périurbains. L'ANSER ne changera pas sa vocation pour distribuer de l'eau en milieux ruraux, mais sa présence est un catalyseur important qui permet au secteur privé de se lancer dans la distribution d'eau à moindre coût.

L'ANSER a testé cette approche d'intégration du service d'adduction d'eau dans son projet pilote d'Ipamu cette année. Les retours des populations sont extrêmement positifs et valident l'approche de l'ANSER de valorisation des services énergétiques dans ses projets. Il est prévu que cette approche soit intégrée au maximum dans les projets accompagnés par l'ANSER.

Explosion de joie des enfants de Bonga Yassa, lorsqu'ils voient, pour la première fois, l'eau coulée dans les robinets à proximité de leurs résidences

Chapitre 2 :
Des projets au développement pérenne

Électrification de l'hôpital de référence de Bonga Yassa, plus de 150 lits

2.1. L'ENJEU DE LA PROMOTION DE MODÈLES ÉCONOMIQUES DURABLES

Modèle économique de l'ANSER https://anser.gouv.cd/modele-economique-de-lanser-le-lectrification-rurale-pour-la-transformation-du-tissu-socioeconomique-du-congo-profond/

Il est indispensable pour l'ANSER de garantir la durabilité des investissements. En effet, son action ne doit pas se limiter à s'assurer de la construction des centrales électriques et à apporter de l'éclairage aux ménages. Ces centrales doivent pouvoir fonctionner dans le temps. C'est pour cela que l'ANSER a développé une stratégie fondée sur l'approche marché qui consiste à évaluer, avant le début des travaux, le contexte socioéconomique de la zone à électrifier et encourager, grâce à des partenaires, le développement des usages productifs. En effet, ce développement, essentiellement basé sur l'agriculture, doit reposer sur la transformation des produits agricoles et leur commercialisation directe. C'est ce développement des chaînes de valeur, conjointement à la connexion des ménages, qui assurera la pérennisation des investissements tout en permettant, au passage, aux gestionnaires des centrales d'amasser suffisamment de revenus pour entretenir les équipements existants, remplacer les équipements défaillants et étendre le réseau.

Au-delà de la pérennisation des investissements sur le long terme, la vision de l'ANSER est celle du développement économique. C'est pour cela que l'ANSER passe des accords avec des partenaires (formation, aide à l'entreprenariat) pour l'accompagner dans ses activités. L'ANSER travaille pour créer un cycle vertueux grâce auquel l'électricité favorise la création ou le développement des chaînes de valeur, participe au développement socioéconomique de la zone et en retour, permet de consolider le développement du secteur électrique sur des bases économiques saines.

2.2. LES PREMIÈRES LEÇONS TIRÉES DES PROJETS RÉALISÉS

Dans l'urgence et à l'initiative du Président de la République, deux projets ont été réalisés dans la province du Kwilu (IPAMU et BONGA YASA) sous la direction de l'ANSER. Ils sont considérés comme projets pilotes en vue de maîtriser leur fonctionnement et de rassurer la population sur la capacité de ces projets à assurer une fourniture fiable de l'électricité, tout en accompagnant l'essor économique de ces localités.

Une première analyse des projets de Bonga Yasa et Ipamu montre d'abord le besoin d'un renforcement des capacités dans la gestion des centrales. Elle démontre aussi le besoin d'un accompagnement économique des agents voulant développer leurs activités (moulins décortiqueuses,...).

L'ANSER entend effectuer une évaluation plus approfondie du fonctionnement de ces centrales afin de dégager les points positifs et ceux à améliorer. L'objectif est d'en tirer les conséquences, non seulement pour les projets à venir, mais aussi pour d'autres actions comme la rédaction de contrats concernant la gestion des futures centrales et l'organisation à mettre en place pour le développement des chaînes de valeur.

2.3. DÉMARCHE ADOPTÉE : « APPROCHE MARCHÉ » ET PROMOTION DES USAGES PRODUCTIFS

Dans sa stratégie de pérennisation des investissements et de développement socioéconomique, l'ANSER tient le rôle de catalyseur en tenant compte de la réalité et du contexte congolais.

Elle joue en effet un rôle central pour garantir plusieurs principes de base lors de la définition des modèles économiques, indispensables à la durabilité des ouvrages, tout au long du cycle de vie du projet :

Lors de la phase de planification et de conception :

- **Réaliser les études de base et un diagnostic participatif dans chaque zone de projet** afin d'identifier les approches pertinentes pour les projets et dégager les goulots d'étranglement. Ces études vont être lancées début 2023 dans le Pool du Grand Kasaï par une firme dont le processus de passation des marchés est en cours et progressivement réalisées dans les cinq autres Pools ;
- **Assurer l'optimisation des coûts**, par exemple en limitant autant que possible le déploiement de réseaux MT, coûteux pour les projets en zone rurale reculée ;
- **Concevoir le projet pour que l'opérateur du réseau ait des revenus suffisants pour couvrir ses dépenses**

Les modèles économiques expérimentés sur les projets d'Ipamu et Bonga Yasa

Ipamu : le projet de centrale solaire s'est dessiné autour de l'activité économique et sociale existante de la ville. L'économie de la cité d'Ipamu évolue autour des activités de la paroisse catholique (le couvent, l'évêché, l'hôpital, les écoles), les principaux ménages (les enseignants, les infirmiers et les médecins). L'opérateur d'Ipamu est ADEPI, une ONG qui, auparavant, produisait de l'électricité thermique et la distribuait.

Le fonctionnement des installations d'Ipamu est suivi par une application numérique. Cette application, accessible à la coordination du Pool Grand Ouest, permet d'effectuer une surveillance à distance et d'intervenir rapidement en cas de problème.

Bonga Yasa : le projet de centrale solaire s'est également dessiné autour de l'économie locale, à savoir, un hôpital de 265 lits et plusieurs activités productives liées à la transformation de produits agricoles. L'accès à l'électricité à Bonga Yasa a le potentiel de démultiplier les opportunités économiques pour une amélioration durable de la vie locale. C'est aussi un facteur de pérennisation des infrastructures réalisées : cela assure des revenus réguliers et croissants à l'opérateur de la centrale, qui pourra ensuite investir dans la réhabilitation des ouvrages sur la durée.

Pour assurer l'exploitation des ouvrages, l'ANSER compte, à travers des protocoles d'accord avec les différents diocèses, désigner des opérateurs locaux gestionnaires de l'accès à l'énergie moyennant des paiements mensuels des ménages et des entreprises.

La surveillance à distance du fonctionnement de la centrale de Bonga Yasa sera effectuée lorsque le réseau internet le permettra.

et entretenir l'investissement. Cela passe par le choix d'une proportion adéquate entre les différentes catégories de clients : (1) les grands consommateurs (PME), (2) les consommateurs moyens (infrastructures sociales) et (3) les petits consommateurs (ménages), ainsi que par la mise en place d'un tarif acceptable par tous – ultérieurement validé par l'ARE ;

- **Garantir que l'ouvrage contribue au développement social et économique de la zone**, en veillant à ce que les ménages les plus démunis ne soient pas laissés pour compte et à ce que les services publics de base soient inclus dans le périmètre de base du projet (dispensaires de santé, écoles, éclairage public…), au même titre que les usagers productifs.

Lors de la phase de réalisation :

- **Suivre la réalisation des ouvrages**, à travers la production des rapports de suivi, la rédaction des procès-verbaux de réception des ouvrages, et lorsque pertinent, le recours à des cabinets conseil indépendants pour certifier les infrastructures réalisées par les tiers avant d'organiser la réception et le transfert aux bénéficiaires.

Lors de la phase d'exploitation :

- **Assurer la gestion des ouvrages dans la durée**, tant d'un point de vue technique (maintenance, remplacement des pièces défectueuses) que commercial (facturation et recouvrement des factures). Cela passe par le recrutement et la mise en place d'opérateurs outillés pour gérer ces ouvrages, sous la supervision de l'ANSER, moyennant un contrat de délégation (concession de service public, affermage, régie intéressée ou gestion) ;
- **Anticiper les besoins d'extension des réseaux** pour suivre l'augmentation de la demande, et donc les besoins de nouveaux investissements. Ces extensions sont nécessaires afin de ne pas mettre une barrière définitive entre ceux qui ont l'électricité et ceux qui n'en ont pas, et les budgets doivent être anticipés ;
- **Travailler de concert avec les parties prenantes actives dans le secteur de l'agriculture et du commerce**, pour promouvoir le développement des chaînes de valeur autour de chaque projet ;

- **Sensibiliser et mobiliser les communautés sur la non-gratuité de l'électricité**. Le paiement de l'électricité par les consommateurs permettra aux opérateurs de mener leur mission et à l'ANSER de continuer à étendre progressivement ses réseaux ;
- Plus largement, **garantir l'appropriation des ouvrages par les communautés locales**, à travers un dialogue – qui existe en général déjà, initié lors de la phase de planification et de conception des projets – avec les autorités provinciales et locales. Le but principal étant d'assurer la protection et la durabilité du projet d'électricité.

L'un des objectifs de cette réflexion sur les modèles économiques est de rendre ce secteur attractif pour des investisseurs privés. En effet, si les subventions publiques à la construction des centrales sont un fait acquis, il n'en demeure pas moins que structurellement les fonds publics sont insuffisants pour tenir les objectifs gouvernementaux en matière d'électrification. Les approches proposées doivent donc permettre d'assurer une certaine rentabilité aux investissements, condition sine qua none pour encourager une plus grande participation du secteur privé.

Il n'existe, de ce fait, pas un seul modèle économique. Le choix doit être opéré en fonction du contexte et la réalité de chaque sphère d'influence des projets.

Par conséquent, dans le cadre de ces Partenariats Publics-Privés, l'ANSER est à l'écoute des apporteurs de projets et assure l'accompagnement des projets financés avec l'apport des fonds privés tout en fournissant une électricité à des niveaux de prix acceptables par la population.

Les divers cadres légaux pour la construction des centrales en Partenariat Public-Privé sont décrits dans le tableau ci-dessous .

L'ANSER pourrait collaborer avec des investisseurs privés pour la mise en œuvre des PIPs en contractant des Partenariats Public Privés (**PPP**)

Type de Contrat ppp	Conception-Construction-Financement-Exploitation (DBFO)	Construction-Transfert-Exploitation (BTO)	Construction-Exoloitation-Transfert (BOT)	Construction-Possession-Exploitation-Transfert(BOOT)	Construction-Possession-Exploitation (BOO)
Description	Développeur pavé par le gouvernement, conçoit, construit, finance et entretient le mini-réseau (mise en œuvre clés en main ou IPC (ingénierie, passation des marchés et construction).	Développeur finance et construit un mi ni-réseau, le Transfert au gouvernement, ensuite afferme l'ouvrage et se fait payer par les consom-mateurs.	Développeur construit, et opère sous un modèle conces-sionnel pendant une période déterminée et paie des frais pour recevoir les revenus des mini-réseau.	Identique à CET sauf que Le développeur est propriétaire du mini-réseau et perçoit tous les revenus pendant la durée de la concession	Le mini-réseau est entièrement privatisé et détenu par le développeur. Pas de transfert vers gouvernement.
Construction	Secteur Privé	Secteur Privé	Secteur Privé	Secteur Privé	Secteur Privé
Exploitation	Secteur Privé	Secteur Privé	Secteur Privé	Secteur Privé	Secteur Privé
Propriété	Secteur Public	Privé pendant construction, puis secteur Public	Privé pendant contrat, puis secteur public	Privé pendant contrat, puis secteur public	Secteur Privé
Qui paye?	Acheteur(off-takers) ou les consommateurs finaux	Acheteur(off-takers) ou les consommateurs finaux	Acheteur(off-takers) ou les consommateurs finaux	Acheteur(off-takers) ou les consommateurs finaux	Acheteur(off-takers) ou les consommateurs finaux
Qui est payé ?	Secteur Privé	Secteur Privé	Secteur Privé	Secteur Privé	Secteur Privé

Source: Tony Blair Institute

***Selon possibilités et opérationnalisations du cadre légal et règlementaire (Loi Electricité, Loi PPP, Guichet unique, les licences /autorisations simplifiées...)**

Chapitre 3 : Construire la paix et le développement dans les zones bordant les aires protégées de l'Est de la RDC

En partenariat avec le PNUD, l'ANSER a mis en œuvre le Projet Nexus Nature – Paix dans l'Est de la RDC (voir Partie 1, Chapitre 5, Sous-section 5.2). Ce projet a permis de définir une approche programmatique pour développer l'accès pour tous à l'électricité comme une solution porteuse de stabilité, paix et protection de l'environnement dans la partie Est du pays.

Cette partie du pays est, en effet, caractérisée par une situation sécuritaire très fragile, poches d'insécurité et la présence de nombreuses aires protégées (Nexus Nature - Paix). Ces aires, peu habitées, sont des zones de prédilection pour différents groupes armés qui, non seulement, y trouvent un abri idéal mais aussi et surtout, une source de revenu en exploitant ces ressources pourtant protégées. Plusieurs initiatives de construction de la paix y ont été menées, intégrant généralement des Programmes de Désarmement, Démobilisation et Réintégration des ex-combattants, mais leur bilan reste mitigé.

Afin de penser à de nouvelles approches sur ces zones, une étude complète a été conduite dans le cadre du Projet Nexus Paix-Nature, sous l'encadrement de l'ANSER. Cette étude visait à tester une nouvelle hypothèse selon laquelle, d'une part, l'électricité est une technologie disruptive, capable de transformer le tissu économique des zones post-conflit, car elle permet à chaque acteur de développer des projets économiques plus rémunérateurs que la vie clandestine et illégale des rebelles. Et d'autre part, que l'électrification permet à l'État Congolais de revenir avec force pour catalyser le développement à travers des projets porteurs, suscep-

Monsieur Dominic Sam, Représentnt résidant PNUD RDC

tibles de susciter des investissements privés et ainsi, ramener l'économie de ces zones dans la macroéconomie nationale.

Les résultats de l'étude ont montré qu'il y a une forte attente dans ces régions du retour de l' attention particulière de l'État pour encourager le développement économique local. Cette présence passe par la mise en place d'un contexte politique, légal et financier favorable aux activités économiques privées, mais aussi par le développement des infrastructures de base, comme les infrastructures électriques.
L'étude montre, en effet, que l'accès à l'électricité est une réponse aux enjeux de développement dans les zones en proie à des conflits et que cela doit être intégrée dans tous les programmes de pacification. Plus largement, l'étude montre aussi que l'accès à l'électricité peut agir comme une mesure de prévention pour les zones encore stables.

Cette étude a également fait ressortir un programme opérationnel de construction d'aménagements hydroélectriques publics dans chaque site retenu : Kalonge, Kasenga, Kibirizi et Mambasa, avec comme projet pilote Poko dans le Pool Oriental, concernant la Réserve à Faune Okapi.

Cette étude, très opportune, devrait ainsi aider à :

(1) **Monter des projets concrets de promotion d'accès à l'électricité dans les zones post-conflits**, notamment dans le cadre du Programme de Désarmement, Démobilisation et Réintégration Communautaire (PDDRC) envisagé pour l'Est, mais qui pourrait aussi être étendu à l'Ouest du pays, notamment dans le Maï-Ndombe ;
(2) **Contribuer à alimenter le plaidoyer de l'ANSER auprès du FONAREDD** pour inclure l'accès à l'électricité dans leur portefeuille Énergie (pour l'instant centré sur les foyers améliorés et le GPL).

La RDC se positionne désormais comme pays solution dans la lutte contre le changement climatique. L'approche de l'ANSER, alimentée par les résultats tangibles de ce projet, vise à concilier la préservation de la nature avec la paix et le développement économique. C'est l'essence même du concept Nexus Paix-Nature.

Chapitre 4 : Travaux en cours pour renforcer le cadre légal et réglementaire actuel

Faire avancer la reforme visant la liberalisation du secteur de l'électricité en RDC : **« les actions entreprises du point de vue du cadre légal et réglementaire »**

4.1. INSUFFISANCES DE LA LOI N °14/011 DU 17 JUIN 2014 RELATIVE AU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉLECTRIFICATION EN MILIEUX RURAL ET PERIURBAIN.

Huit (8) ans après sa promulgation, et trois (3) ans après son premier amendement, la Loi N °14/011 du 17 juin 2014 demeure au regard du droit positif congolais sur l'électricité le seul cadre légal principal ayant traité les questions relatives à la libéralisation du secteur de l'électricité.

Cette réforme courageuse opérée a eu pour mérites d'avoir :

- Unifié les textes légaux et réglementaires du secteur de l'électrique qui étaient, non seulement épars mais, aussi obsolètes pour plusieurs dans certains cas ; et
- Mis en place un nouveau cadre légal incitatif et adapté à l'environnement institutionnel congolais pour améliorer le taux de la desserte en électricité en RDC.

Cependant, dans sa mise en application, cette loi révèle certaines insuffisances en particulier en ce qui concerne l'électrification rurale et périurbaine. Il s'agit de l'absence d'encadrement juridique particulier concernant :

- La transition énergétique, le développement et la promotion des énergies renouvelables et de l'hydrogène vert ;
- Les principes de raccordement pour intégrer les énergies renouvelables variables aux réseaux ;
- La priorité d'injection de la production à base d'énergie renouvelable dans le réseau ;
- La promotion et le soutien des industries nationales et de l'efficacité énergétique ;
- Les procédures et règles techniques minimales de contrôle des installations, de conception et installation des équipements à base d'énergie renouvelables ;
- Les exigences techniques et administratives pour l'interconnexion d'un réseau isolé au réseau principal ;
- Les rôles et les responsabilités des Autorités locales dans la planification et la gestion des projets d'électrification rurale ;
- Le statut particulier de l'électrification hors réseau et la simplification des procédures pour l'octroi d'un titre unique pour les réseaux isolés ;
- Le rôle de l'ANSER dans la promotion de l'électrification rurale et périurbaine en tant que guichet unique pour simplifier les procédures des promoteurs ;
- Les modalités de mise en œuvre des projets d'électrification rurale ;
- La maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique.

4.2. MESURES CORRECTIVES ENTREPRISES

Au regard de ces insuffisances, des pistes de solutions ont été proposées pour rendre le sous-secteur d'électrification rurale plus attractif. Il s'agit notamment de : (1) **réviser la loi 14/011 du 17 Juin 2014 pour prise en compte des problématiques soulevées** ; et (2) **mettre en place des mesures d'application complémentaires proposées**.

Si l'amendement de la loi nécessitée n'est pas aisé à engager vu le coût de transactions, avancer sur les mesures d'application constitue, néanmoins, une solution palliative susceptible de faire évoluer la reforme en tant que telle. C'est dans cet ordre d'idées qu'il a été proposé une série de mesures d'application (projets de Décret, d'Arrêtés interministériels et ministériels).

Ces mesures portent sur :

- Le développement et l'exploitation des systèmes basés sur les énergies renouvelables, connectés au réseau et hors réseau ;

- Les différents régimes juridiques ;
- Les certifications des équipements et des matériels ;
- Le raccordement à un réseau disponible (réseau interconnecté, réseau régional, réseau isolé, mini-réseau isolé) ;
- Aux modalités de mise en œuvre des projets d'électrification rurale par les simplifications portant principalement sur : (1) **l'attribution d'un seul titre pour l'ensemble des activités** (production – transport/ distribution - commercialisation) d'un réseau isolé en milieu rural et péri-urbain pour simplifier la mise en œuvre des projets et accélérer l'électrification des territoires, villes, communes, secteurs et villages de la RDC ; (2) **la constitution de l'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et périurbain** (ANSER) comme guichet unique pour les porteurs des projets d'électrification rurale et périurbaine.

Ce travail a bénéficié de la Facilité d'Assistance Technique (TAF) de l'UE apportée à la RDC, avec l'appui de TBI et PAOP, et a nécessité de nombreux mois de travail des équipes de l'ANSER et l'ARE. Le travail produit a été soumis à l'atelier de validation tenu du 12 au 16 décembre 2022, à l'initiative du Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité, incluant une large participation des différentes autres parties prenantes (Primature, Ministère des Ressources Hydrauliques, Ministère du Budget, Ministère de l'Industrie, Ministère du Développement Rural, Autorité de Régularité des Marchés publics, la société civile, l'ARE, l'ANSER, la CNE...) lors des ateliers organisés par le Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité, respectivement en dates du 11 Novembre 2021 et 17 Novembre 2022. Ce, après une longue période de dur labeur.

4.3. DES DOCUMENTS ET TEXTES JURIDIQUES VALIDÉS ET EN ATTENTE DE LEUR SIGNATURE ET PUBLICATION.

A l'issue de l'atelier de validation de décembre 2022, les projets des textes juridiques suivants ont été adoptés et transmis au Ministre des Ressources Hydrauliques et Électricité :

1. **Projet de Loi modifiant et complétant la Loi n °14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité, telle que modifiée et complétée par la Loi n° 18/031 du 13 décembre 2018** :

Le présent amendement comprend quatre articles :
- Le premier reprend l'ensemble des dispositions modifiées et complétées de la Loi N °14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité ;
- Le deuxième article insère des nouvelles dispositions nécessitées par les réformes introduites ;
- Le troisième article abroge les dispositions légales contraires à la présente Loi ;
- Le quatrième article fixe la date de son entrée en vigueur.

2. **Projet de Décret fixant les modalités de mise en œuvre des projets d'électrification ruraux et périurbains par réseaux isolés** :

Ce projet de Décret vise à accélérer l'électrification de la RDC en milieux rural et périurbain en simplifiant la mise en œuvre des projets et en multipliant les opportunités d'investissement tout en maintenant les attributions des parties prenantes :

- Attribution d'un seul titre pour l'ensemble des activités d'électrification : production, transport, distribution, commercialisation, exportation et importation ;
- Création d'un guichet unique au sein de l'ANSER lors de la demande de titres par les promoteurs auprès de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité. Une copie est adressée à l'ANSER qui assiste et accompagne ces promoteurs lors de leurs démarches administratives ;
- La consécration de deux approches pour les projets d'électrification en milieux rural et périurbain : (1) une approche simplifiée dite descendante relative aux Appels d'Offres et Appels à Projets, (2) une approche simplifiée dite ascendante où les promoteurs proposent librement leurs projets à l'ANSER (offre spontanée).

3. **Projet d'Arrêté fixant les conditions garantissant la sécurité des personnes et des biens tout autant que le bon fonctionnement de l'ensemble du service public de l'électricité** :

Ce projet d'Arrêté fixe les conditions qui garantissent la sécurité des personnes et des biens de même que le bon fonctionnement du service public dans l'exercice des différentes activités qui relèvent du secteur de l'électricité.

4. **Projet d'Arrêté définissant le principe de délimitation de la zone de concession de distribution** :

Le projet d'Arrêté met en évidence la différence entre ces deux notions : la zone géographique et le périmètre de distribution.

En milieux rural et périurbain, les concessions de distribution d'une même zone géographique pourront être définies à l'avance par l'Autorité compétente dans les schémas locaux d'électrification, sur proposition de l'ANSER et après validation de l'ARE. Les provinces devront délimiter ces concessions de distribution : (i) en fonction de la densité et de la répartition des populations, (ii) des sources d'énergie disponibles et de leur localisation ainsi que (iii) de l'équilibre à respecter entre les subdivisions de leurs provinces.

5. **Projet d'Arrêté Ministériel fixant le taux et les modalités de rétrocession de la quotité des ressources financières de l'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en milieux Rural et périurbain à allouer à l'Autorité de Régulation du secteur de l'électricité** :

L'ANSER, en tant que fonds d'électrification, bénéficie d'une parafiscalité pré-affectée, il est prévu qu'une partie des ressources issues de cette parafiscalité soit mise à disposition de l'ARE pour soutenir son fonctionnement. Ce présent Décret défini les taux et modalités de rétrocession de cette quotité de l'ANSER à l'ARE.

6. **Projet d'Arrêté portant mécanismes et modalités d'interconnexion d'un réseau régional et d'un réseau isolé dans le secteur de l'électricité** :

Ce projet d'Arrêté définit les options de l'interconnexion entre un réseau isolé et un réseau régional. L'interconnexion entre deux réseaux isolés est considérée comme une liaison physique qui peut être justifiée par : l'échange d'énergie entre les deux réseaux, le besoin de secours entre ces réseaux, l'obligation de se connecter au réseau régional lorsque celui-ci arrive à proximité du réseau isolé. L'interconnexion relève d'une opération privée. Cet Arrêté définit également les rôles de l'ANSER et de l'ARE.

7. **Projet d'Arrêté interministériel portant sur les conditions de conclusion de l'accord entre les concessionnaires de transport ou de distribution et les concessionnaires fonciers** :

Ce projet d'Arrêté interministériel fixe les conditions de conclusion de l'accord entre concessionnaires de transport ou de distribution de l'énergie électrique et les concessionnaires fonciers concernés conformément aux dispositions de l'article 107 de la loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité.

8. **Code de raccordement, Code d'exploitation et de conduite, Code de planification et de marché des réseaux interconnectés d'électricité** ;

9. **Règlement de service public de l'électricité** ;

10. **Projet d'Arrêté déterminant les fondements pour établir le cahier des charges spécifiques à l'importation et l'exportation de l'énergie électrique en RDC** :

Le présent Arrêté a pour vocation de définir les fondements du cahier des charges spécifiques de l'exportation et l'importation d'électricité en RDC conformément au Décret n° 18/053 du 24 décembre 2018 fixant les conditions d'exportation et d'importation de l'énergie électrique en République Démocratique du Congo.

4.4. PROCHAINES ÉTAPES

Tous ces différents textes juridiques bien qu'adoptés par les parties prenantes, doivent cependant suivre le circuit administratif avant leur promulgation.

a. **Concernant le Projet d'amendement de la Loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité**

Etant une initiative du Gouvernement, l'amendement de la loi sera soumis à la Commission législative du Gouvernement avant son adoption en Conseil des Ministres.

Ce n'est qu'après son adoption en Conseil des Ministres que ce projet pourrait être transmis au Parlement pour discussion et adoption au sein des deux chambres parlementaires. Puis, s'en suivra l'étape de la transmission au Président de la République pour promulgation et publication au Journal Officiel. Comme on peut le constater, rien n'est encore acquis d'office ; ce projet d'amendement législatif a encore du chemin à parcourir.

b. **Projet de Décret fixant les modalités de mise en œuvre des projets d'électrification ruraux et périurbains par réseaux isolés**

Sa mise en vigueur, nécessite préalablement sa revue au sein de la Commission Législative du Gouvernement, avant son adoption en Conseil des Ministres puis sa signature par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement et enfin, sa publication au Journal Officiel.

Ce Décret bénéficiant de l'écran législatif ne pourrait être signé qu'après la promulgation de la Loi modifiant et complétant la Loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité.

c. **Projets d'Arrêtés Interministériels et Ministériels**

Ces projets d'Arrêtés relèvent exclusivement des sphères décisionnelles des Ministères sectoriels, leur signature ne saurait tarder.

04

États financiers & redevabilité

I. GESTION FINANCIERE

Les états financiers dressés dans la rigueur des normes SYSCOHADA représentés ici en synthèse traduisent respectivement le bilan et les comptes de gestion.

1.1. Ressources/Emplois

1.1.1. Ressources

D'après le collectif budgétaire de décembre 2022, le budget initial de l'ANSER tel qu'il figure dans le PTBA 2022 a été révisé à la baisse afin de le rendre plus réaliste.

Le collectif budgétaire a conduit ANSER à revoir ses différentes lignes budgétaires donnant lieu à un budget réaménagé sur lequel a eu lieu la comparaison des réalisations.

Le tableau ci-dessous présente le taux de réalisation par rapport au budget réaménagé ainsi que le taux de l'écart non mobilisé :

1.1.1.1. Budget – Réalisations – Ecart

N°	RESSOURCES	Budget *	Réalisations *	Réalisations en %	Ecart *	Ecart en %
1	Allocation budgétaires de l'État (Crédits alloués à ANSER dans le budget de l'État)	6.284.436	5.309.887	84%	974.549	16%
2	Subvention d'investissement (PIP Grand Kasaï)	13.799.930	13 800 000	100%	-70%	-
3	Projet Katogota Luvungi (Partenariat ANSER - Ministère de Développement Rural)	993.177	1.013.347	102%	-20.170	-2%
4	Intérêt sur DAT et Flux sur Achats DAO	54.910	164.772	300%	-109.862	-200%
5	Allocations Présidentielles - Fonds Mwinda	3.918.368	-	-	3.918.368	100%
6	Rédevances et taxes dédiées à l'ANSER	-	-	-	-	-
7	Contribution des bailleurs de fonds	-	529.000	100%	-529.000	100%
8	Gap à mobiliser	2.000.000	-	-	2.000.000	100%
	Total	27.050.821	20.817.006	77%	6.233.815	23%

*** Valeurs en $US**

Au regard du tableau ci-dessus, les réalisations des ressources au cours de l'exercice 2022, se sont élevées à $US 20 817 006, soit 77% du budget réaménagé.

Les détails se présentent comme suit :

- Les allocations du gouvernement : $US 20 123 233 réparties comme suit :
  - o Crédits alloués dans le budget : $US 5 309 887
  - o Ressources des DTS : $US 13 800 000 (PIP Grand Kasaï)
  - o Partenariat ANSER - Ministère de Développement Rural : $US 1 013 347 (Projet Luvungi & Katogota)
- Les intérêts sur les DAT et les produits de vente des DAO : $US 164 772 répartis comme suit :
  - o Intérêts sur les DAT : $US 44 772
  - o Produits sur les ventes des DAO : $US 120 000
- Les fonds des bailleurs extérieurs : $US 529 0000
  - o Financement PNUD du Projet NEXUS Nature-Paix (1ère et 2ème phases) : $US 520 000
  - o Financement IFDD : $US 9 000.

Au regard des tableau et graphiques ci-dessus, ANSER a mobilisé 77% des ressources contre 23% des ressources non mobilisées.

De ces 77%, le Gouvernement a mobilisé à lui seul la somme de USD 20 123 233, soit 80% de l'enveloppe totale, notamment au travers les fonds DTS pour le financement du PIP Grand Kasaï (USD 13 800 000), les ressources du partenariat entre ANSER et le Ministère du développement Rural pour financer le projet Luvungi-Katogota (USD 1 013 347) ainsi que les allocations budgétaires à la hauteur de USD 5 309 887. Le reste de ressources a été financé par les bailleurs extérieurs (PNUD et IFDD) pour USD 529 000, soit 2% et les autres ressources (Intérêts sur les DAT et les ventes DAO) pour USD 164 772, soit 1%.

Comparativement à l'exercice 2021, et principalement en ce qui concerne les allocations du gouvernement tels que présentées au budget, les réalisations se présentent comme suit :

Année	Budget en USD		
	Allocations (Crédits alloués à ANSER dans le budget de l'État)	Réalisation	
		Montant	%
2021	2.350.559	1.227.985	52%
2022	15.099.711	5.309.887	35%

Ainsi, le taux de mobilisation des ressources affectées à l'ANSER au budget de l'exercice 2022 est de 35% ; ce qui constitue une diminution de 17% par rapport à l'exercice 2021.

En conclusion, on constate que les redevances ne sont pas mobilisées tandis que les crédits votés au budget ne sont décaissés que de plus ou moins un tiers. Cette situation ne facilite pas ANSER de réaliser sa politique d'électrification rurale et péri urbaine à travers la République Démocratique du Congo.

1.1.1.2. Variation des ressources par rapport à l'année 2021

N°	RESSOURCES	TATAL 2022 (en USD)	TATAL 2021 (en USD)	VARIATION (en USD)	VARIATION (en %)
1	RESSOURCES DU GOUVERNEMENT / (ALLOCATIONS ET DIFFERENTES DOTATIONS)	20.123.233	6.381.295	13.741.939	215%
2	BAILLEURS DES FONDS EXTERIEURX (PNUD, IFDD, BM...)	529.000	218.221	310.779	142%
3	INTERETS RECUS SUR DAT	44.772	70.800	26.027	-37%
4	AUTRES PRODUITS (VENTES DAO)	120.000	2.550	117.450	4.606%
TOTAL		20.817.006	6.672.865	14.144.141	212%

Au regard des tableaux et graphiques ci-dessus, par rapport à l'année 2021, ANSER a enregistré, au cours de l'année 2022, une augmentation de ses ressources à la hauteur de 212%, soit USD 14 144 141. Cette hausse des ressources est la résultante des dotations supplémentaires obtenues du Gouvernement pour le financement des projets tels que le PIP Grand Kasaï, Katogata Luvungi et autres, ainsi que celles du PNUD pour financer le Projet NEXUS Nature-Paix.

A cet effet, nous constatons que :

- Les allocations et différentes dotations du gouvernement sont passés de USD 6 381 295 en 2021 à USD 20 123 233 en 2022, soit une augmentation de USD 13 741 939 équivalent à 215%.
- Les dotations des bailleurs de fonds extérieurs sont passées de USD 218 221 en 2021 à USD 529 000 en 2022, soit une augmentation de USD 310 780 équivalent à 142%.
- Les intérêts reçus sont passés de USD 70 800 en 2021 à USD 44 772 en 2022, soit une diminution de USD 26 027 représentant -38% par rapport à l'année précédente.
- Les autres ressources, notamment les ventes des DAO sont passées de USD 2 550 en 2021 à USD 120 000 en 2022, soit une augmentation de 4606% par rapport à l'année précédente.

1.1.2. Emplois

Les emplois des ressources de l'ANSER sont classés selon les grandes composantes telles qu'elles sont décrites dans le PTBA 2022 (Collectif budgétaire de décembre 2022). Ainsi, le tableau et le graphique ci-dessous présentent les détails de répartition des emplois en pourcentage par rapport au budget réaménagé :

N°	EMPLOIS	Budget en $US	Réalisations		
		Réaménagé (Collectif budgétaire)	Montant en $US	Réalisation par rapport au budget réamTténagé (en %)	Proportion par rapport au total réalisé (en %)
01	Réaliser des investissements structurés	22.067.887	8.477.588	38%	75%
02	Consolider la structure opérationnelle de l'ANSER	4.072.615	1.618.306	40%	14%
03	Poursuivre le déploiement en provinces	450.025	590.042	131%	5%
04	Vulgariser, sensibiliser, communiquer et mener des actions de plaidoyer	290.295	279.771	96%	2%
05	Susciter et mobiliser des ressources adé-quates pour booster les investissements tant publics que privés dans le secteur	170.000	313.782	185%	3%
TOTAL		27.050.822	11.279.489	42%	100%

Au regard des tableaux et graphiques ci-dessus, le taux d'exécution budgétaire est de 42% par rapport au budget réaménagé. Les détails par composante se présentent comme suit :

- Investissements structurés : 38%
- Consolidation de la structure opérationnelle de l'ANSER : 40%
- Déploiement en provinces : 131%
- Vulgarisation, sensibilisation, communication et plaidoyer : 96%
- Mobilisation des ressources : 185%

La comparaison entre les différentes composantes du budget par rapport au montant de réalisation des emplois se répartit comme suit :

- Investissements structurés : 75% ($US 8 477 588)
- Consolidation de la structure opérationnelle de l'ANSER : 14% ($US 1 618 306)
- Déploiement en provinces : 5% ($US 590 042)
- Vulgarisation, sensibilisation, communication et plaidoyer : 2% ($US 279 771)
- Mobilisation des ressources : 3% ($US 313 782)

Total emplois : 100% ($US 11 279 449)

II. PROGRAMME D'ACTION 2022

Les axes majeurs des activités reprises dans le PTBA 2022 sont les suivantes :

(1) Réaliser des investissements incitatifs de la part des pouvoirs publics pour emmener les opérateurs privés à s'impliquer ;
(2) Consolider la structure opérationnelle de l'ANSER : lui doter d'un personnel qualifié, l'outiller et garantir un fonctionnement adéquat de l'agence au regard de la mission lui confiée ;
(3) Poursuivre le déploiement en provinces : rendre opérationnels les quatre autres pools restants et consolider le travail de terrain ;
(4) Vulgariser, sensibiliser, communiquer et mener des actions de plaidoyer en vue d'une grande mobilisation des parties prenantes et l'amélioration du cadre des affaires dans le secteur : il s'agit d'assurer la vulgarisation et la sensibilisation sur les reformes du cadre institutionnel, de sensibiliser et de communiquer sur les investissements prioritaires, sur le fonds de subside Mwinda et son impact, la valorisation de différents investissements privés, etc. ;
(5) Susciter et mobiliser des ressources adéquates pour booster les investissements tant publics que privés dans le secteur :

- Il s'agit de faire aboutir le travail de plaidoyer sur l'activation des ressources domestiques ;
- Convaincre les partenaires techniques et financiers de soutenir l'action publique, attirer les investissements privés dans le secteur en promouvant, en partenariat avec divers autres services publics, des mesures fiscales et non fiscales avantageuses.

Les allocations reçues du Gouvernement pour la mise en œuvre de son PTBA ont été d'un total de $US 83 262 359 dont $US 15 099 711 relèvent des allocations budgétaires et $US 68 162 648 des fonds DTS gérés par le Ministère des Finances au titre de subvention d'investissement. Au total, $US 19 109 8867 ont été décaissés dont $US 5 309 887 pour les dépenses d'exploitation et $US 13 800 000 pour les investissements financés par les fonds DTS.

Ces ressources ont permis à l'Agence de réaliser des activités relevant des axes prioritaires de son PTBA. Il s'agit notamment de :

1) L'organisation d'une table ronde à l'intention des autorités et institutions publiques nationales et provinciales, des partenaires techniques et financiers et des opérateurs privés en vue de présenter le Programme d'Investissement Prioritaire ($US 56 885) ;
2) La réalisation des études de faisabilité permettant de développer un portefeuille de 111 projets ;
3) Le financement des travaux d'électrification à IPAMU et BONGA YASA en province du KWILU ($US 1 014 030 dont $US 388 384 pour IPAMU et $US 625 646 pour BONGA YASA) ;
4) Travaux d'électrification des artères des villes suivantes : Boende, Mbandaka, Gbadolite, Gemena et Lisala dans le Grand Equateur dont les valeurs des contrats équivaut à $US 1 151 399 répartis comme suit entre 3 opérateurs :

    - Travaux d'électrification de la ville de Mbandaka : contrat de $US 295 841 signé entre ANSER et l'entreprise MBUTA MBUTA FILS SARL ;
    - Travaux d'électrification publique à Gbadolite, Gemena et Lisala : contrat de $US 612 097 signé entre ANSER et les ETS DEV SOLAIRE ;
    - Travaux d'électrification des artères de la ville de Boende : contrat de $US 243 461 signé entre ANSER et l'entreprise SATTEL INTERNATIONAL

5) Le lancement des travaux d'électrification à Miabi, en province du Kasai Oriental dont le contrat de $US 3 216 343 a été signé entre ANSER et l'entreprise ACCC (AMIE CONGO CHINE CONSTRUCTION) ;

    - COVEC SARL (CHINA OVERSEAS ENGINEERING GOUP) : contrat de $US 1 376 471 pour les travaux de construction et mise en service de la Centrale solaire photovoltaïque de Kamonia dans la province du Kasaï
    - ADIRA CORPORATION : contrat de $US 376 891 pour les travaux de construction d'une centrale photovol taïque et installation des lampadaires à Poko.
    - INFERENCE SARL : contrat de $US 3 216 343 pour les travaux d'extension du réseau électrique de soutirage pour l'électrification du Quartier N'Djili Brasserie ;
    - Etc.

7) La poursuite du déploiement en province avec l'installation des bureaux pour les Pools Grand Est, Grand Équateur et Grand Ouest ($US 590 042) juste pour la rémunération des coordonnateurs des Pools et des frais d'inauguration des bureaux sans compter les différents consultants qui travaillent dans les différents Pools ;

8) Le recrutement d'un personnel qualifié constitué des directeurs, coordonnateurs des pools, experts chefs de service, experts associés, assistants et personnel d'appui afin d'étoffer le staff de l'ANSER qui n'était constitué que de deux agents (DG et DGA) à la fin de l'exercice 2021.

III. ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE

3.1. Bilan

3.1.1. Bilan – Actif

Actif au 31-12-2022 en USD	Valeur nette 2022	Valeur nette 2021	Écart	Écart en %
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	48.887	-	48.887	100%
Immobilisations corporelles	3.193.612	86.441	3.107.171	3.595%
Immobilisations financières	123.349	4.534.500	-4.411.151	-97%
	3.365.847	**4.620.941**	**-1.255.093**	**-27%**
Actif circulant				
Actifs circulants HAO	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances et emplois assimilés	270.568	130.013	140.554	108%
Total Actif Circulant	**270.568**	**130.013**	**140.554**	**108%**
Total Trésorerie -Actif	**15.982.648**	**8.409**	**15.974.239**	**189.956%**
Total Actif	**19.619.063**	**4.759.363**	**14.859.700**	**312%**

Passif au 31-12-2022 en USD	Valeur nette 2022	Valeur nette 2021	Ecart	Ecart en %
Capitaux propres et Ressources assimilées				
Capital	45.090	45.090	-	-
Report à nouveau	3.702.529		3.702.529	100%
Résultat net de l'exercice	12.571.783	3 702.529	8.869.254	240%
Subventions d'investissement	320.248		320.248	100%
Total capitaux Propres	**16.639.650**	**3.747.619**	**12.892.031**	**344%**
Passif circulant				
Fournisseurs d'exploitation	893.361	167.740	725.621	433%
Dettes fiscales et sociales	900.322	693.223	207.089	30%
Autres dettes	166.680	102.000	64.680	63%
Risques provisionnés	903.742	-	903.742	100%
Total Passif Circulant	**2864.106**	**962.973**	**1.901.133**	**197%**
Total Trésorerie-Passif	**115.308**	**48.772**	**66.536**	**136%**
Total Passif	**19.619.063**	**4.759.363**	**14.859.700**	**312%**

Comparativement à l'année 2021, toutes les grandes masses du bilan ont enregistré une augmentation remarquable exception faite des actifs immobilisés qui ont enregistré une diminution de 27,37% à cause de la levée du DAT au début de l'exercice 2022.

3.2. Compte de résultat

En rapport avec le compte de résultat de l'exercice 2022, comparaison faite à 2021, nous constatons que toutes les composantes ont augmenté engendrant ainsi un résultat dépassant celui de l'exercice précédent d'une variation de 240%.

Ceci est dû au fait que l'ANSER a bénéficié de plus des ressources qu'elle en a reçu en 2021.

Ci-après le compte de résultat présentant la situation de 2022 en parallèle avec celle de 2021 dégageant ainsi l'écart pour chaque composante.

Compte de résultat au 31-12-2022 en USD	2022	2021	Ecart	Ecart en %
Vente de marchandises				
Achats de marchandies				
Variation de stocks de marchandises				
MARGE COMMERCIALE	**-**	**-**	**-**	**-**
Ventes de produits fabriqués				
Travaux, services vendus				
Produits accessoires				
CHIFFRE D'AFFAIRE	**-**	**-**	**-**	**-**
Production stockée (ou déstockage)				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	20.652.233	6.599.515	14.052.718	213%
Autres produits	120.000	-	120.000	100%
Transferts de charges d'exploitation				
Achats de matières premières et fournitures liées				
Variation de stocks de matières premières et fournitures liées				
Autres achats	-110.150	-95.229	-14.921	16%
Variation de stocks d'autres approvisionnements				
Transports	-10.934	-6988	-3.947	57%
Services extérieurs	-4.028.805	-179.667	-3 849.137	2.142%
Impôts et taxes	-279.148	-25.166	-253.982	1009%
Autres charges	-556.982	-1.411.634	854.652	-61%
VALEUR AJOUTEE	**15.786.215**	**4.880.832**	**10.905.384**	**223%**
Charges du personnel	- 2.141.226	-1.203.352	-937.874	78%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**13.644.989**	**3.677.480**	**9.967.509**	**271%**
Reprises d'amortissements, provisions et aux dépréciations				
Dotations aux amortissements, aux provisions et				
aux amortissements	-1.102.199	-13.190	-1.089.008	8256%
RESULTAT D'EXPLOITATION	**12.542.791**	**3.664.290**	**8.878.501**	**242%**
Revenus financiers et assimilés	44.772	70.800	-26.027	-37%
Reprises de provisions et dépréciations financières				
Transferts de charges financières				
Frais financiers et charges assimilées	-15.780	-35.111	19.330	- 55%
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières				
RESULTAT FINANCIER	**28.992**	**35.689**	**-6.697**	**-19%**
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	**12.571.783**	**3.699.979**	**8.871.804**	**240%**
Produits des cessions d'immobilisations				
Autres produits HAO		-2.550	-2.550	-100%
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations				
Autres charges HAO				
RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES	**-**	**2.550**	**-2.550**	**-100%**
Participation des travailleurs				
Impôts sur le résultat				
RESULTAT NET	**12.571.783**	**3.702.529**	**8.869.254**	**240%**

REF	LIBELLÉ	NOTE	2022	2021
ZA	**Trésorerie nette au 1er janvier 2022 (Trésorerie actif 2021 - Trésorerie passif 2021)**	A	- 40.362	-
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'autofinancement globale (CAFG)		13.673.981	3.646.260
FB	- Variations de l'actif circulant HAO		-	2.550
FC	- Variation des stocks		-	-
FD	- Variation des créances		-140.554	-
FE	+ Variation du passif circulant		997.391	832.960
	Variation du BFG lié aux opérations opérationnelles (FB+FC+FD+FE)		856.836	835.510
ZB	**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)**	B	14.530.818	4.481.770
	Production stockée (ou déstockage)			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		- 48.887	-
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		- 3.305.628	- 99.631
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		- 88.849	- 4.534.500
FI	**+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles**			-
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		4.500.000	-
ZC	**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)**	C	1.056.637	- 4.634.131
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			45.090
FL	+ Subventions d'investissement reçues		320.248	-
FM	- Prélèvements sur le capital			-
FN	- Dividendes versés			-
ZE	**Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)**	D	320.248	45.090
	Flux de trésorerie provenant du financement des capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts			-
FP	+ Autres dettes financières			70.800
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			- 3.891
ZE	**Flux de Trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)**	E	-	66.909
ZF	**Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)**	F	320.248	111.999
ZG	**VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B+C+F))**	G	15.907.703	- 40.362
ZH	**Trésorerie nette au 31 Décembre 2022 (G+A) Contrôle Trésorerie actif 2022 - Trésorerie passif 2021**	H	15.867.341	- 40.362

En rapport avec la trésorerie nette qui s'élève à 15.867.341$ au 31/12/2022, il sied de signaler que cette valeur représente la somme des différents soldes de banques et de caisses tels qu'ils figurent sur les relevés bancaires et les arrêtés de caisse à cette date.

Mais, en réalité, cette trésorerie est théorique car, au 31/12/2022, ANSER dispose de plusieurs engagements à payer au titre des contrats des travaux et des prestations signés avec plusieurs opérateurs du secteur de l'électricité, et dont les décaissements au titre des paiements ne pourront intervenir qu'au cours de l'année 2023.

Il s'agit notamment des contrats signés avec les entreprises telles que : COVEC (Travaux de construction et mise en service de la Centrale solaire photovoltaïque de Kamonia/Kasaï), INFERENCE (Travaux d'extension du réseau électrique de soutirage pour l'électrification du Quartier N'Djili Brasserie), ACCC (Travaux de construction de la ligne électrique entre Miabi et Boya au Kasaï Oriental), ADIRA (Travaux de construction de la centrale solaire photovoltaïque de Poko), MBUTA MBUTA FILS (Travaux d'électrification de la ville de Mbandaka), DEV SOLAIRE (Travaux d'électrification publique à Gbadolite, Gemena et Lisala), SATTEL INTERNATIONAL (Travaux d'électrification des artères de la ville de Boende), NDUMA KASHA SARL, ALTECH GROUP SARL, AFRICA GREEN POWER, NURU SARLU, BBOXX, SOLEKTRA RDC, ETS SALFOP, ORANGE RDC (subventions accordées aux opérateurs du secteur de l'électricité, au bénéfice des ménages locaux, afin de permettre l'octroi d'une réduction de 30% sur le prix de vente des kits solaires domestiques aux ménages), etc.

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Monsieur le Directeur Général,

En réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur l'audit des états financiers annuels, tels qu'ils sont joints au présent rapport et exprimés en dollars américains (USD).

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et périurbain, en sigle ANSER, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'agence à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de l'association conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon les règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Diffusion

Notre rapport est destiné uniquement à la Direction de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et périurbain, en sigle ANSER et ne saurait être distribué ou utilisé par des parties tierces sans notre accord préalable.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés sous la responsabilité de la Direction. La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que

celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de ANSER à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre ANSER en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe à la Direction de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de ANSER.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement de l'auditeur. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, et la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Kinshasa le 03 mars 2023

KPMG RDC SA

05

Conclusion et perspectives 2023

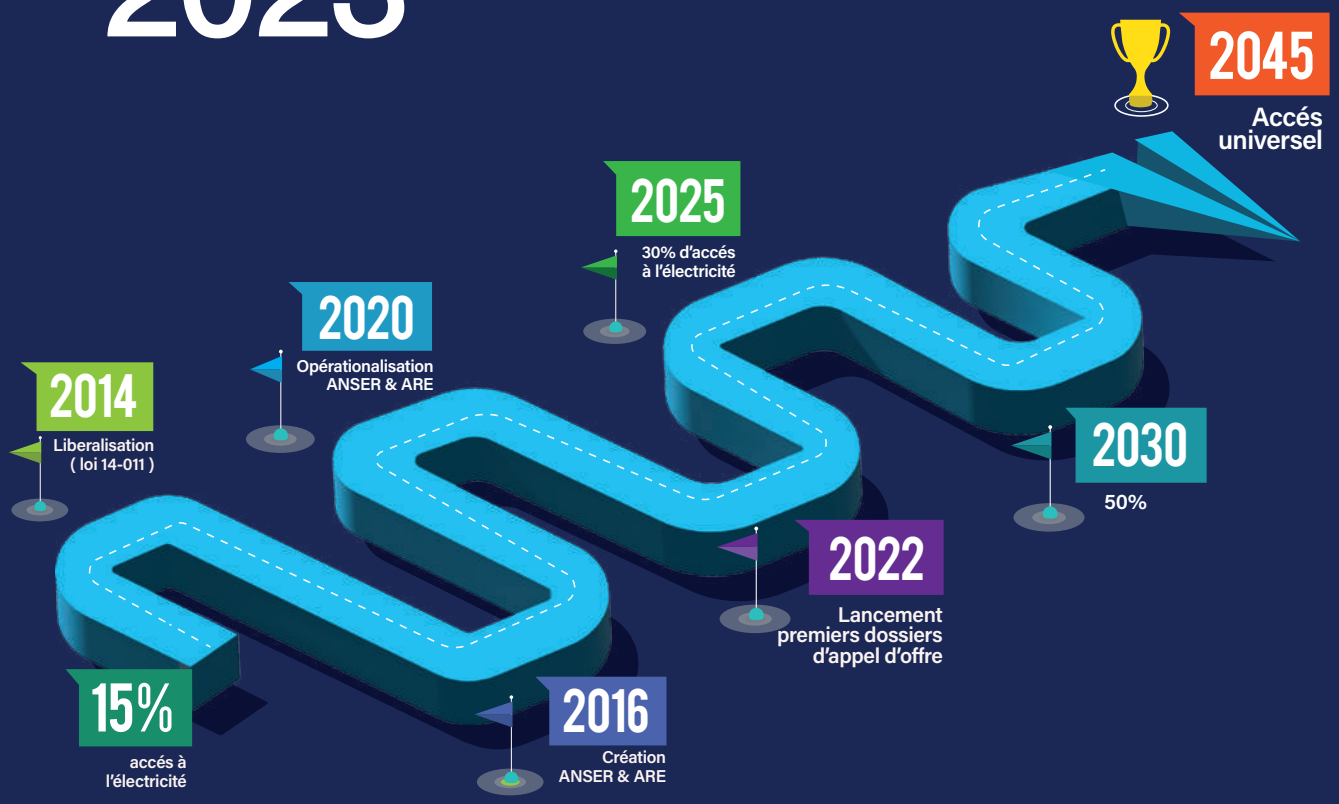

L'objectif visé pour la période 2021-2025 est de faire passer d'un taux d'électrification de 15% à 30%, en réduisant autant que possible la forte distorsion longtemps observée entre les villes (35 %) et les zones rurales (1%) & péri-urbaines (moins de 5%). Atteindre un taux national moyen de 30 % en 2025 nécessitera forcement de décupler les efforts en direction des zones rurales et péri-urbaines qui regorgent d'importantes couches de populations sans accès à l'électricité.

C'est fort de cet engagement que le gouvernement ne cesse d'accorder une attention soutenue à l'action de l'ANSER.

Lors de la 56ème réunion du Conseil des Ministres, dans sa communication, le Président de la République, Chef de l'État, a donné des instructions suivantes « Le Gouvernement, à travers les Ministères sectoriels concernés au « volet électrification » du Programme de Développement Local des 145 territoires, sont invités à se rapprocher de l'ANSER afin de capitaliser sur son expertise et expérience en la matière ».

En application de ces instructions, les agences d'exécution, dites agences fiduciaires, sont appelées à travailler en collaboration avec les agences techniques de l'État, dont l'ANSER, pour le volet électrification du PDL-145T. Sans tarder, l'ANSER s'est mise au travail pour préparer son offre, en termes de lignes de service, qu'elle a présentée auxdites agences fiduciaires.

Ces lignes de service mettent en évidence le fait que le volet électrification du PDL-145T est plus complexe que les autres composantes dudit programme car nécessitant, au-delà de la construction, l'opérationnalisation, l'engagement du secteur privé et le développement socio-économique des zones où ces infrastructures énergétiques seront installées. Ce qui suppose le développement d'un modèle économique qui met en avant l'intervention du secteur privé, en y associant le développement d'une ingénierie sociale ou organisationnelle. Ledit modèle représente toute la portée de la vocation de l'ANSER.

En prélude de l'année 2023, l'action prioritaire de l'ANSER sera celle d'encadrer les investissements publics relevant du PDL-145T orientés dans le secteur de l'électrification rurale et périurbaine. En parallèle, l'ANSER soutiendra la montée en puissance du Fonds Mwinda et la mobilisation conséquente des investissements privés.

5.1. PDL-145 T

Présentation du PDL-145-T

En vue de relever les défis multiformes caractérisés par la pauvreté multidimensionnelle, de fortes inégalités socioéconomiques des populations, l'insécurité et instabilité favorisées par les conflits armés en milieux ruraux, la dégradation de l'environnement induite par le déboisement intensifié, le Gouvernement de la République a décidé d'engager un programme spécifique orienté vers le monde rural, dont les priorités ont été définies par les bénéficiaires eux-mêmes, dans le cadre d'un processus consultatif et participatif des acteurs dans les 145 territoires. Ce programme est dénommé Programme de Développement Local des 145 Territoires (PDL-145T).

Le PDL-145T, d'un montant total d'environ 1,6 milliard de dollars, vise à autonomiser les 145 territoires répartis dans les 26 provinces du pays et projette, à terme, de sortir 25 millions de congolais de la pauvreté.

QU'EST CE QUE LE PDL 145 T ?

PDL 145 TERRITOIRES

Les chiffres

1,66 **milliards USD** de Financement

10 **millions USD** d'investissement moyen par territoire.

145 Territoires seront dotées d'infrastructures économiques et sociales performantes avec, des économies locales revivifiées et dynamiques.

Les territoires

3 Agences d'Execution :
CFEF / PNUD / BCECO*

*Elles sont contractantes de l'Etat Congolais

Éducation **Santé** **Eau**

Électricité **Infrastructures** **Agricultures**

1210 écoles primaires et secondaires construites et équipées

788 centres de santé fonctionnels

38 000 km de routes de desserte agricole rurale à réhabiliter et entretenir

418 microcentrales solaires

1 million de m3 d'eau par jour est injecté dans les réseaux de distribution d'eau.

145 batiments administratifs

Composantes stratégiques

1. **Améliorer** l'accès des populations des territoires ruraux aux infrastructures et services socioéconomiques de base.
2. **Promouvoir** le développement des économies rurales et, des chaines de valeurs locales.
3. **Renforcer** les capacités de gestion du développement local.
4. **Développer** un système d'information géo référencé de suivi à même de renseigner sur les progrès du programme.

- **38 millions de congolais** auront accès à l'eau potable
- **20 millions de congolais** auront accès à l'électricité
- **4 millions** d'emplois supplémentaires crées en milieu rural et périurbain
- **Enseignement primaire universel** grâce à la gratuité de l'enseignement primaire
- **25 millions de congolais** sortis de la pauvreté multidimensionnelle

L'ANSER, un partenaire central de mise en œuvre du PDL-145T

L'ANSER, forte de ses retours d'expérience positifs et de sa connaissance des territoires, a été identifiée comme un partenaire clé de mise en œuvre de ce programme. L'ANSER a, en effet, été mobilisée dès la conception du PDL-145T et, par suite de l'exécution par le Gouvernement de la recommandation lui faite par le Président de la République lors du 56ème Conseil des Ministres, elle a pu accéder aux financements dégagés pour le PDL-145T.

Le budget du Gouvernement pour 2023 alloue environ 75 millions USD au volet électrification pour les 145 territoires. C'est une opportunité pour le secteur de l'électrification rurale et périurbaine car ces investissements pourront faire effet levier pour mobiliser des investissements plus importants du secteur privé. Pour y parvenir, les acteurs privés doivent être rassurés et encouragés à investir. Les réflexions sur les modèles économiques pérennes et l'approche partenariale portées par l'ANSER sont un facteur clé de succès dans cette perspective (voir Chapitres précédents).

La collaboration avec les agences d'exécution (fiduciaires) – CFEF, PNUD, BCECO

Le PDL-145T sera mis en œuvre par 3 agences d'exécution : CFEF, PNUD et BCECO. Il est naturellement attendu de ces agences, autrement dites agences fiduciaires, une collaboration avec l'ANSER en sa qualité d'Agence de coordination technique de l'État sur le volet de l'électrification rurale.

Carte de répartition par province des 145 territoires par Agence d'exécution

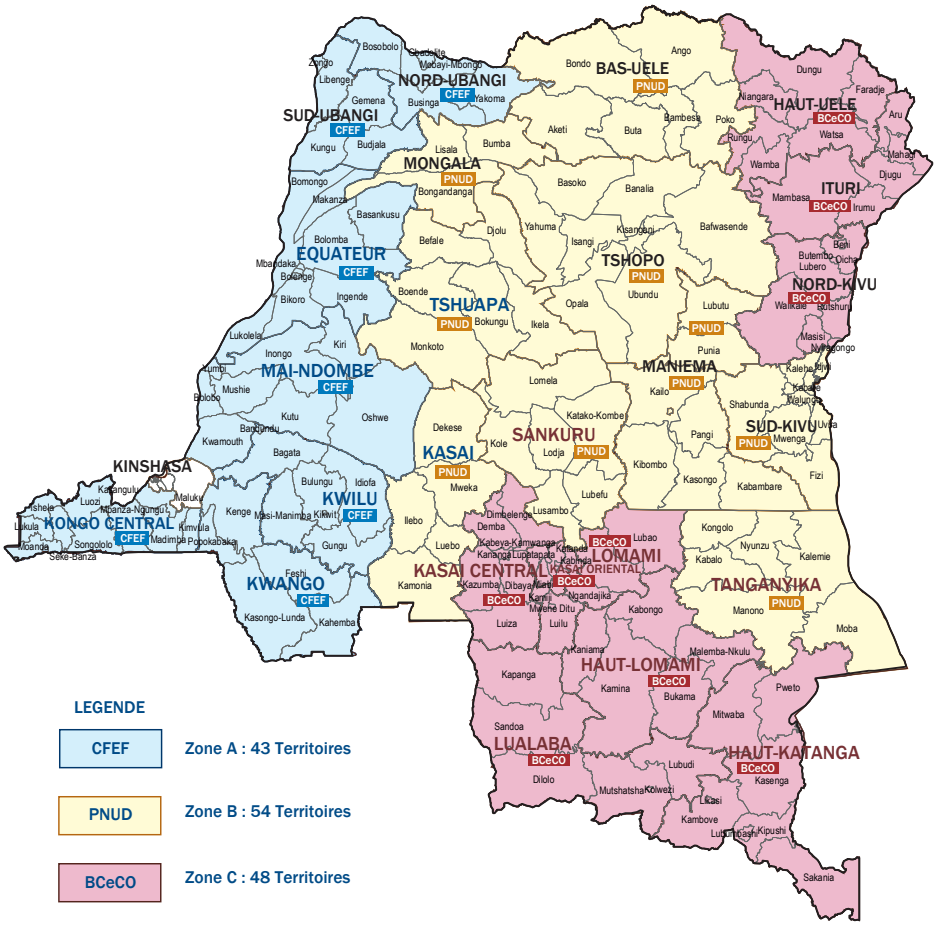

Pour être complémentaire à l'action de ces trois agences d'exécution, l'ANSER joue aujourd'hui les rôles suivants :

- **Accompagner les trois agences dans la réalisation technique des projets**, en apportant son expertise technique et technologique ;
- **Proposer les modèles économiques à même de pérenniser tous ces ouvrages**. Il faudrait, à vrai dire, anticiper l'exploitation des ouvrages qui seront remis clé en main et l'ANSER peut mettre à profit son expertise à cet effet (Voir Partie 3, Chapitre 2 – Modèles économiques pérennes).

Dans la perspective de massification de ce programme, l'ANSER peut jouer plus largement un rôle phare pour:

1- **Poser les bases de la stratégie d'électrification en milieux rural et périurbain**, à travers : l'appui au choix des sites à électrifier en priorité sur la base de ses Plans Locaux d'Électrification, la mobilisation des communautés locales et la définition des modèles économiques pour assurer la pérennisation des centrales ;
2- **Accompagner la réalisation des projet**s, de la phase de conception (organisation et supervision des études de base) jusqu'à la phase de construction et de réception des ouvrages (production des rapports de suivi, procès-verbaux de réception des ouvrages etc.) ;
3- **Mobiliser les financements complémentaires et assurer le relai au secteur privé**, en appuyant notamment la mise en place des modes de financement permettant l'expansion du secteur (BTO ensuite BOT) puis en agissant comme « guichet unique » en collaboration avec l'ARE pour les démarches administratives des promoteurs ;
4- **Mobiliser les subventions pour stimuler le secteur privé et viabiliser le marché**, en collaboration avec le Fonds Mwinda ;
5- **Renforcer les capacités des parties prenantes locales en travaillant en partenariat avec elles**, en formant les OSERs et en assurant le transfert technologique ;
6- **Impulser le développement des services énergétiques** pour aller au-delà de « l'électricité seulement », afin de soutenir la transformation structurelle et le développement.

Les projets inscrits dans le PDL-145T

L'ANSER a inscrit dans le volet électrification du Programme de Développement Local-145 Territoires plusieurs projets d'électrification issus de son Portefeuille d'investissement prioritaire (PIP).

Certains de ces projets prioritaires, en particulier dans le Pool Kasaï, ont été lancés en 2022 et devraient se matérialiser au cours de l'année 2023. Cela constituera un début de réponse éloquente aux promesses gouvernementales d'amélioration du taux d'accès à l'électricité en milieu rural, évalué à ce jour à 1%.

5.2. PIP ET AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

L'ANSER a présenté les résultats des Plans Locaux d'Électrification (PLE), approche 145 territoires en début de l'année 2022 à l'occasion de la Table Ronde qu'elle a organisée. Cette rencontre était destinée principalement aux bailleurs de fonds et au secteur privé. De ces PLE est ressortie une liste de 64 projets matures (entre autres, disposant d'études de qualité), qui constituent le Programme d'Investissements Prioritaires (PIP). Dans l'autre temps, d'autres études ont été réalisées, sur la base des priorités des PLE, de sorte que le PIP est maintenant constitué de 270 projets répartis dans tous les 145 territoires. Le PIP inclut également une part non-négligeable d'éclairage public (10km dans chaque territoire).

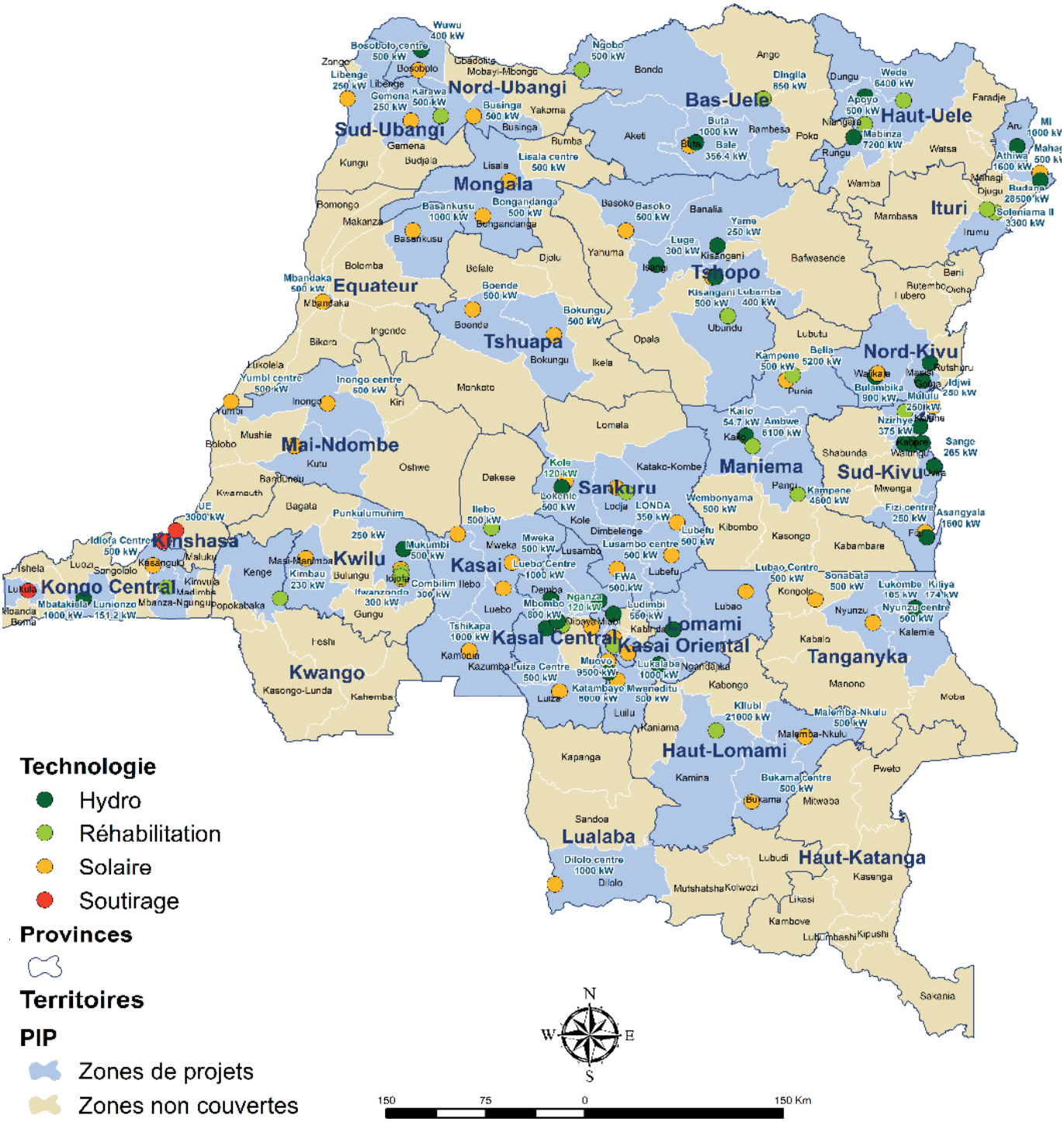
Nord-Ubangi
Sud-Ubangi
Mongala
Equateur
Tshuapa
Bas-Uele
Haut-Uele
Ituri
Tshopo
Nord-Kivu
Sud-Kivu
Maniema
Sankuru
Mai-Ndombe
Kwilu
Kasai
Kasai Central
Kasai Oriental
Lomami
Kwango
Kongo Central
Kinshasa
Tanganyika
Haut-Lomami
Lualaba
Haut-Katanga
Technologie
Hydro
Réhabilitation
Solaire
Soutirage
Provinces
Territoires
PIP
Zones de projets
Zones non couvertes
N
S
E
W
150
75
0
150 Km

PIP 2022 - 2025

	# Sites	Ménages	Capacité / [MW] installée	Budget [$M]
Construction – centrales hydro	42	1 246 050	83	434
Réhabilitation – centrales hydro	18	228 350	29	27
Construction – centrales solaires	202	373 500	82	262
Extension réseau électrique (Soutirage)	7	433 800	25	19
TOTAL	269	3 281 700	218	742

Figure 1 : Résumé du PIP mis à jour décembre 2022

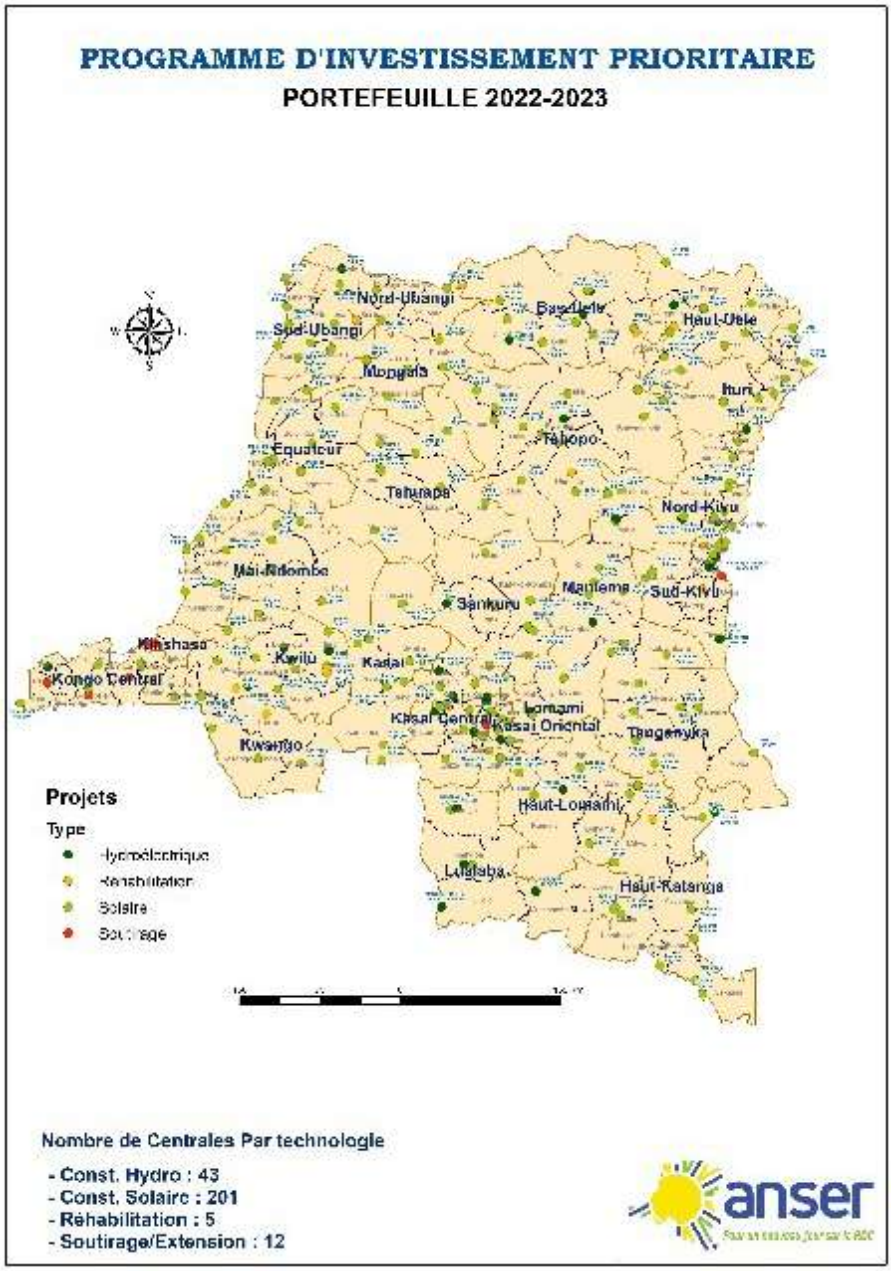

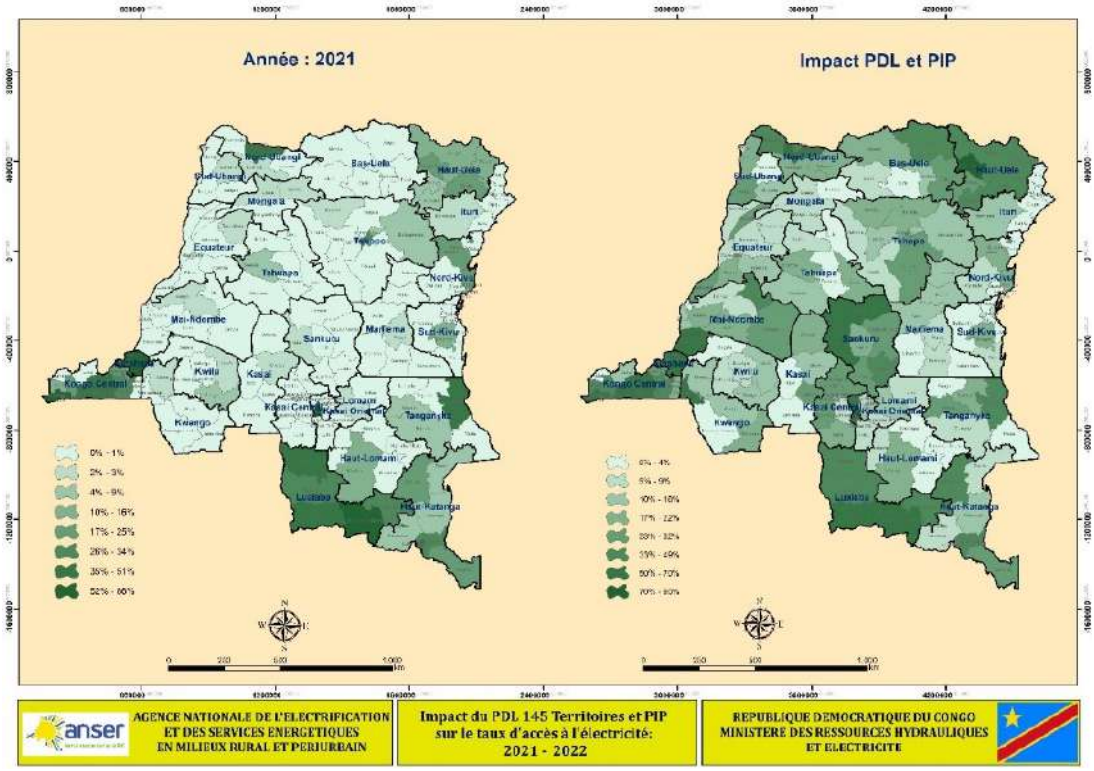

Le PIP est un document stratégique destiné autant au secteur public que privé. C'est ainsi que cette année, le Gouvernement de la RDC a financé une vingtaine de projets des centrales solaires dans le Kasaï, un projet de soutirage dans le Sud-Kivu, quatre projets dont deux de soutirage, une centrale hydroélectrique et une centrale solaire dans la périphérie de Kinshasa. Des financements privés ont également été mobilisés pour ces projets (une centrale solaire de BBOXX à Bagira dans le Sud-Kivu, une centrale hydroélectrique de MyHydro dans le Kasaï Oriental, une centrale solaire d'ASHFAR dans le Kasaï Central, trois centrales hydroélectriques dans le Grand Katanga et une centrale solaire dans le Kasaï Oriental pour le compte de Tembo Power, etc.).

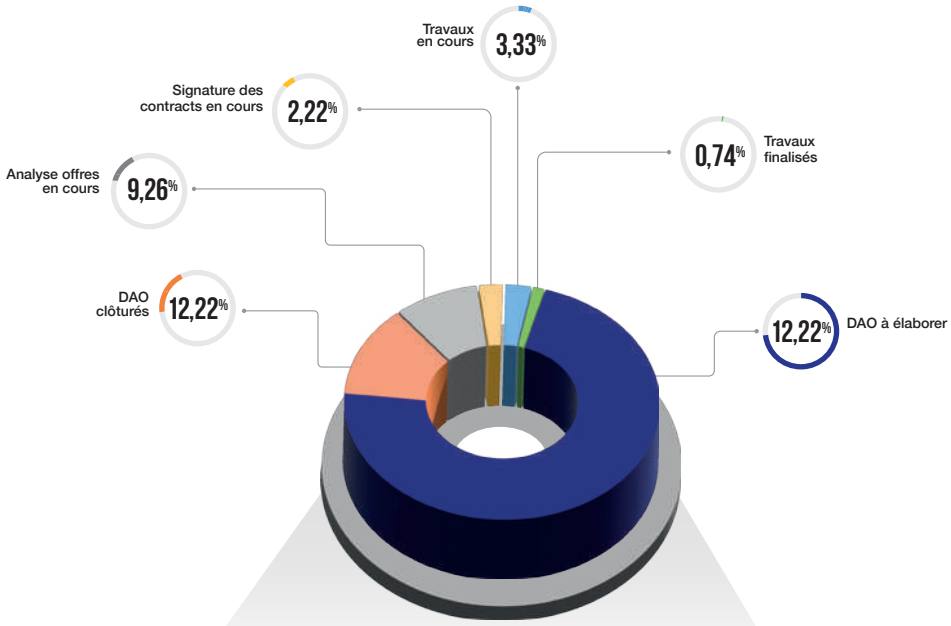

Figure 2 : état d'avancement des projets du PIP 2021 - 2025

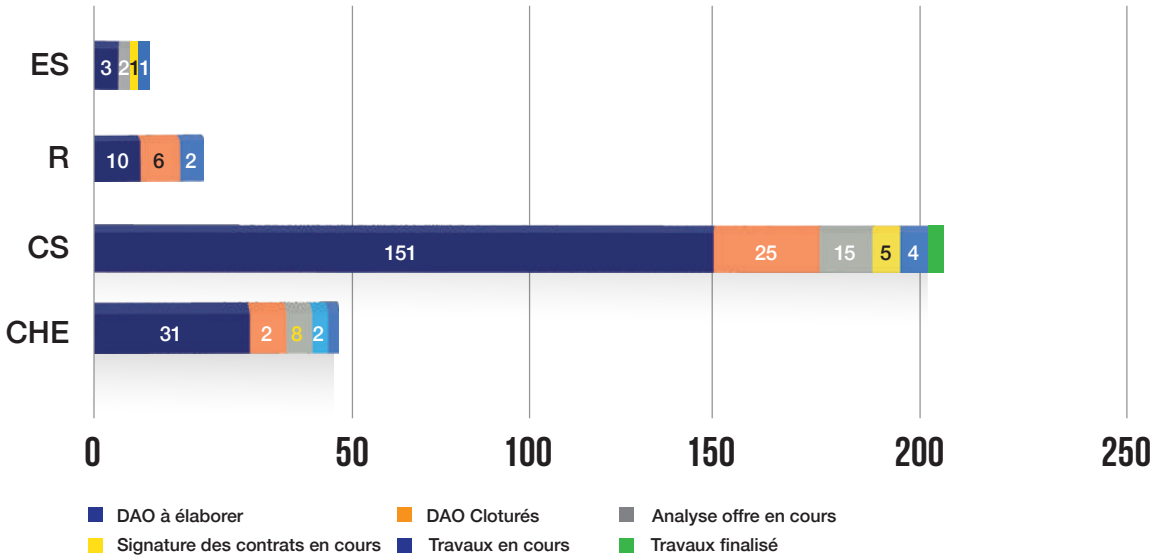

Figure 3 : différents segments du PIP 2021 – 2025

5.3. PASSAGE À L'ECHELLE DU FONDS MWINDA

Le Fonds Mwinda a pour ambition, à l'horizon 2025, de permettre à 500.000 personnes d'accéder pour la première fois à l'électricité ou d'améliorer leur accès à l'électricité, et ainsi impacter environ 83.000 ménages.

Dans sa feuille de route, l'année 2023 est celle du passage à l'échelle. Des activités critiques y sont donc prévues, selon les trois axes stratégiques définis dans la feuille de route du Fonds :

AXE	Activité en 2023	Objectif
1 - Instruments d'accompagnement	Recruter une agence de communication	Élargir et adapter le champ de communication aux differentes parties prenantes
	Poursuivre la mobilisation des capitaux (USAID et la Banque mondiale avec le programme FORET pour la cuisson propre…)	Capitaliser le Fonds
2 - Intégration des Nouvelles Technologies	Centrales hydroélectriques à construire et à réhabiliter Centrales solaires	83.000 ménages
3 - Création d'un environnement favorable pour le secteur	Améliorer la TVA et standardisation	Création d'un environnement favorable
	Des exemptions douanières	

Le besoin de financement pour parvenir à l'objectif fixé en 2025 est estimé à 500 millions de USD. Pour ce faire, le Fonds Mwinda a mis en place un plan de levée de fonds, conformément au cadre stratégique d'intervention du FM détaillé dans sa feuille de route. Dès 2023, de nouvelles capitalisations sont attendues du Gouvernement (10M USD) et des bailleurs (63M USD). Elles permettront de lancer des contrats sur les marchés à grande échelle.

RESSOURCES DISPONIBLES ET/OU MOBILISABLES EN $US					
Ressources	Gouvernement		Bailleurs de fonds		Total
	Disponible dans la loi de finances 2023	Ressources à mobiliser	Disponible	Ressources à mobiliser	
Allocation budgétaire	19.172.085	14.845.283	-	-	34.017.368
Redevances de l'ANSER provenant de la parafiscalité	-	2.523.095	-	-	2.523.095
Subvention d'investissement (PIP Grand Kasai)	-	-	-	-	-
Projet Luvungi katogota (Partenariat ANSER Min dev Rural)	-	-	-	-	-
Fonds Mwinda (Fonds provenant des Redevances)**	-	11.774.446	-	-	11.774.446
Ressources provenant des divers PTF (PNUD,BAD, UE, RAEL,...)	-		-	11.960.000	11.960.000
TOTAL RESSOURCES	**19.172.085**	**29.142.824**	**-**	**11.960.000**	**60.274.909**

BESOINS EN FINANCEMENT PAR AXE D'INTERVENTION EN $US							
Axe d'intervention	Cout Global	%	Source de financement		Partenaire		
			Gouvernement	Bailleur de Fonds			
I. Investissements	**39.936.113**	**66%**	**27.976.113**	**11.960.000**			**39.936.113**
PIP	15.839.200		15.839.200	-	-		
Fonds MWINDA	3.500.000		3.500.000	-	-		
Sensibilisation, Mobilisation et Renforcement des capacités	1.125.000		-	1.125.000	PNUD		
Etudes de base (Baseline)	6.600.000		-	6.600.000	RAEL		
Services Energétiques	4.235.000		-	4.235.000	UE		
Suivi et évaluation	6.793.942		6.793.942	-	-		
Acquisition matériels	1.842.971		1.842.971	-	-		
II. Consolidation structure ANSER	**12.434.198**	**21%**	**12.434.198**				**12.434.198**
Fonctionnement Conseil d'Admin	1.065.037		1.065.037	-			
Fonctionnement Direction Générale	6.269.821		6.269.821	-			
Appui Technique en Administration, finances et questions juridiques	1.636.200		1.636.200	-			
Emoluments mandataires	1.322.854		1.322.854	-			
Paiement arriérés mandataires actifs et de leurs frais d'installation	566.568		566.568	-			
Paiement créances consultants 2021 & 2022	313.718		313.718	-			
Formations	1.260.000		1.260.000	-			
III. Décentralisation et déploiement en Province	**7.203.398**	**12%**	**7.203.398**	**-**			**7.203.398**
IV. Vulgarisation, sensibilisation et communication	**522.200**	**0,87%**	**522.200**	**-**			**522.200**
V. Mobilisation des ressources	**179.000**	**0,30%**	**179.000**	**-**			**179.000**
TOTAL EMPLOI	**60.274.909**	**1**	**48.314.909**	**11.960.000**		**-**	**60.274.909**

Des résultats qui en appellent à de plus grandes réalisations…

Une année de toutes les complexités et aux actions multiples sur tous les fronts où nous attendent nos partenaires internationaux : 2022 aura été une année obèse de notre extrême volonté de précipiter l'avènement d'un jour nouveau sur le Congo rural. Sur fond d'un engagement ferme enclin au pragmatisme de l'État Congolais, les efforts fournis dans la planification ont débouché sur des projets pilotes concrets, à l'origine des foyers lumineux observés comme jamais auparavant dans le Congo profond ; l'électrification de Bonga Yasa, Ipamu et autres projets d'éclairage public sont les prémices de l'action de l'ANSER ou mieux, le portrait de l'avenir du Congo rural.

C'est inévitablement dans la douleur que s'enfante le Congo profond de demain, tant nombreux sont encore les paramètres à maîtriser comme l'épineuse question des modèles économiques, les défis logistiques, les incitations fiscales pour galvaniser davantage l'engagement du secteur privé, les arcanes du processus de passation des marchés et le rôle catalytique du Fonds Mwinda dans le dopage du pouvoir d'achat du congolais lambda en milieu rural, sans omettre le besoin urgent de soutenir l'activation rapide des actes générateurs des ressources financières (exclusives et concurrentes) reconnues à l'ANSER à l'article 97 de la loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité.

Dans l'entretemps, notre chemin se fait en marchant, car on n'attendra pas avoir rassemblé tous les ingrédients nécessaires à notre action pour agir. Le financement glané du budget national, le Fonds Mwinda et autres partenariats se sont déjà traduits en projets qui redonnent de l'espoir aux hommes et femmes qui se dénombrent en des milliers. Par conséquent, ce sont les statistiques qui finissent par en découdre avec l'inertie pour afficher des progressions certaines qui restent à quantifier avec plus de précision.

Toute considération faite, on finit par reconnaître sans peine que c'est de façon très expérimentale que l'ANSER a procédé à la mise en œuvre de son mandat : partant des hypothèses et axiomes de sa planification qu'elle a expérimentées via des projets pilotes, elle les a réajustées suivant les résultats obtenus pour en entrevoir la mise à l'échelle, non seulement, à travers les projets matures de son PIP mais plus holistiquement, à travers le Programme de Développement Local des 145 territoires. Tel est même l'enjeu principal de 2023.

Autrement dit, rien de ce qui s'envisage dans nos perspectives ne saurait se passer de tout ce que nous avons entrepris à ce jour. Des imbrications impératives confèrent à notre action toute son unité. Le temps, en allié versatile, assagit la dextérité de notre action autant qu'il nous empresse. Le Fonds Mwinda est à deux années de l'échéance de son objectif 2025 pour la mobilisation de 500 millions USD. Il faudra désormais marcher à pas pressés, si pas courir dans la mobilisation de financement. Pour rendre le secteur davantage attractif, l'adoption du projet d'amendement de la loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité tomberait bien à propos.

Mais plus fondamentalement, rien qu'en considérant le lot de projets avec financement sécurisé pour l'espace Grand Kasaï dont les ouvrages seront inaugurés cette année, il y a à conclure que 2023 sera une année d'actions et des conséquences accompagnant le bilan du premier quinquennat du Président de la République, premier instigateur du changement de narratif dans le secteur de l'électricité.

Lien
Rapport annuel 2020

Lien
Rapport annuel 2021

Lien
Rapport annuel 2022

© 2023, tous droits réservés à l'ANSER.

Bâtiment Orgaman 4854,
Av. Lukusa, Kinshasa/Gombe
Réf. En diagonale du Prémier Mall

anser

Pour un nouveau jour sur la RDC

www.anser.gouv.cd / anser@anser.gouv.cd